

**Année universitaire 2019 - 2020**

## *UFR de Pharmacie*

# DOCUMENT COMPLEMENTAIRE AUX REGLES RELATIVES AUX ETUDES ET A L'EVALUATION DES CONNAISSANCES

Conseil de Gestion de pharmacie : avis favorable le 18 septembre 2019\*  
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations  
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

\*Extrait de procès-verbal signé par le Directeur de composante en PJ

Conformément aux Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances, il convient de définir les modalités spécifiques à la composante :

## Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

**En cas de retard**, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.

La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci peut permettre l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.

Cette règle s'applique à l'ensemble des formations de la composante Pharmacie.

## Contrôle de l'assiduité aux enseignements :

Licence	Licence Professionnelle	Master	Autre <i>(préciser : DUT, études en santé, études d'ingénieur...)</i>
<p>L2-L3</p> <p>L'assiduité peut être contrôlée par appel des étudiants à n'importe quel moment et dans n'importe quelle UE. L'assiduité sera contrôlée systématiquement pour les enseignements donnant lieu à des évaluations continues (ED et/ou TP). Toute absence à une évaluation terminale entraîne la défaillance de l'étudiant.</p>	<p>L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (enseignements, projets tutorés et période en entreprise) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire.</p> <p>Au-delà de trois absences non justifiées dans une matière, l'étudiant est déclaré défaillant à la matière ce qui entraîne l'impossibilité de valider l'UE et l'année.</p>	<p>L'assiduité aux enseignements est obligatoire. Toute absence doit être justifiée dans les 48h auprès du service de scolarité. Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « DEFAILLANT », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2<sup>nde</sup> chance.</p>	<p>Études Pharmaceutiques :</p> <p>A partir de la 2<sup>ème</sup> année (DFGSP 2), les enseignements sont théoriques, dirigés et pratiques ; <u>l'assiduité aux séances de travaux dirigés et de travaux pratiques est obligatoire</u>, sauf motif reconnu valable par le Doyen et communiqué au service de scolarité dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement.</p> <p>Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « DEFAILLANT », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2<sup>nde</sup> chance.</p>

			<p>En cas d'absence non motivée (c'est-à-dire toute absence qu'un étudiant n'aura pas justifiée au Service Scolarité dans un délai de 48h maximum) à une épreuve d'évaluation continue, l'étudiant sera considéré comme « DEFAILLANT » et aucune épreuve de rattrapage ne sera organisée. En cas d'absence motivée, une épreuve de rattrapage pourra être proposée. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.</p>
--	--	--	---

## Nombre d'absences tolérées pour l'évaluation continue :

La composante distingue les absences justifiées des absences injustifiées.

Licence N2 – N3	Licence Professionnelle	Master	Autre <i>(préciser : DUT, études en santé, études d'ingénieur...)</i>
<p><b>Si absence justifiée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- neutralisation possible sous réserve que la note d'EvC soit la moyenne d'au moins 2 notes,</li> <li>- une épreuve de substitution peut être proposée,</li> <li>- si malgré l'épreuve de substitution l'étudiant ne possède pas au moins 2 notes d'EvC alors l'étudiant est considéré comme défaillant.</li> </ul> <p><b>Si absence injustifiée :</b> En cas d'absence injustifiée à l'évaluation continue l'étudiant est noté comme « défaillant ». Les résultats ne sont pas calculés.</p>	<p>En cas d'absence justifiée à l'évaluation continue, une épreuve de substitution (écrite ou orale) peut être proposée à l'étudiant.</p> <p>L'absence injustifiée à l'évaluation continue vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde chance pour valider la formation.</p>		<p>Études Pharmaceutiques : En cas d'absence non motivée (c'est-à-dire toute absence qu'un étudiant n'aura pas justifiée au Service Scolarité dans un délai de 48h maximum) à une épreuve d'évaluation continue, l'étudiant sera considéré comme « DEFAILLANT » et aucune épreuve de rattrapage ne sera organisée. En cas d'absence motivée, une épreuve de rattrapage pourra être proposée. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.</p>

## Absence lors d'une épreuve d'évaluation continue :

### Licence professionnelle :

L'étudiant absent lors d'un oral, d'une soutenance, d'une évaluation terminale ou d'une évaluation continue écrite sans justificatif est considéré comme défaillant dans la matière concernée, ce qui entraîne l'impossibilité de valider l'UE et l'année en évaluation initiale.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au Crous à sa demande.

## Modalités de compensation

Études Pharmaceutiques
<p><u>Processus de compensation</u></p> <p>Pour chaque année d'études de DFGSP et de DFASP :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- les EC (éléments constitutifs d'UE) sont compensables entre eux à l'intérieur d'une UE,</li><li>- les UE (unités d'enseignement) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre,</li><li>- les deux semestres d'une année sont compensables entre eux</li></ul> <p>Toute note strictement inférieure à 6/20 à la partie théorique d'une UE ou d'un EC est éliminatoire. Une note éliminatoire annule le processus de compensation. Il en est de même pour toute absence à une épreuve terminale.</p> <p>En cas de note éliminatoire ou d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant repasse en 2<sup>nd</sup>e chance l'UE ou l'EC concerné(e) ainsi que toutes les autres UE pour lesquelles la moyenne n'a pas été obtenue.</p>

### **Note éliminatoire retenue pour la filière Pharmacie :**

Toute note strictement inférieure à 8/20 à la partie théorique d'une UE ou d'un EC est éliminatoire. Une note éliminatoire annule le processus de compensation. Il en est de même pour toute absence à une épreuve terminale.

En cas de note éliminatoire ou d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant repasse en 2<sup>nd</sup>e chance l'UE ou l'EC concerné(e) ainsi que toutes les autres UE pour lesquelles la moyenne n'a pas été obtenue.

# EXTRAIT

## CONSEIL DE GESTION

### PROCES-VERBAL de la séance du 18 septembre 2019

La séance est ouverte à 10h sous la présidence de Madame le Professeur Brigitte VENNAT, Doyen de l'UFR de Pharmacie.

\*

#### ORDRE DU JOUR :

#### 2° - MODALITÉS DE CONTRÔLES DES CONNAISSANCES

Les modalités de contrôle des connaissances de la Première Année Commune des Etudes de Santé pour l'année universitaire 2019-2020 ont été votées lors de la séance du 26 juin dernier, mais les responsables de l'UE 2 « La cellule et les tissus » souhaitent apporter une modification.

M. Olivier Chavignon, Responsable pédagogique de la PACES pour l'UFR de Pharmacie, précise qu'une partie des TD de l'UE 2 se fera en ligne.

Cette modification est adoptée à l'unanimité.

Mme Marie-Ange Civiale, Directeur des études, présente les modalités de contrôle des connaissances 2019-2020 (cf. pièces annexes) :

- 1<sup>er</sup> cycle, 2<sup>ème</sup> cycle et 3<sup>ème</sup> cycle court des études pharmaceutiques
- Document complémentaire
- Licence Sciences pour la Santé
- Master Science du Médicament
- Licence professionnelle

Quelques modifications sont apportées en séance.

Les étudiants s'étonnent que Mme Joyon soit toujours notée responsable de l'enseignement de l'Anglais en DFGSP 2, DFGSP 3 et DFASP 1 du socle commun alors qu'elle n'a pas été présente durant l'année universitaire 2018-2019. Mme le Doyen précise que Mme Françoise Joyon avait repris son service mais qu'elle est à nouveau en arrêt maladie.

Les étudiants interpellent les membres du Conseil sur l'application de la note éliminatoire inférieure à 8, à compter de la rentrée universitaire. Selon eux, cela va très certainement entraîner une augmentation du nombre d'étudiants en 2<sup>ème</sup> session. Les enseignants les encouragent à travailler pour éviter cette note éliminatoire.

Les contrôles des connaissances sont soumis au vote et sont validés à l'unanimité.

Toutefois, les étudiants votent contre la note éliminatoire à 8.

\*

Extrait certifié conforme au registre des délibérations



Clermont-Ferrand, le 1<sup>er</sup> octobre 2019

Le Doyen,

*B. Vennat*

Brigitte VENNAT



**UFR DE PHARMACIE**  
Université Clermont Auvergne

**MODALITES DE CONTRÔLE  
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES  
Année universitaire 2019 - 2020**

**Licence  
Sciences pour la Santé**

Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie : adoption le 18 septembre 2019  
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations  
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is written over a light blue horizontal line.

Françoise PEYRARD

## Organisation de la formation

### **Responsable pédagogique de la mention :**

TALVAS Jérémie, [jeremie.talvas@uca.fr](mailto:jeremie.talvas@uca.fr)

### **Intitulés des parcours de la mention et référents pédagogiques**

N1 : BONNET Jean-Louis, [j-louis.bonnet@uca.fr](mailto:j-louis.bonnet@uca.fr)

N2 : TALVAS Jérémie, [jeremie.talvas@uca.fr](mailto:jeremie.talvas@uca.fr)

N3 : - Parcours 1 : Nutrition, FARGES M-Chantal, [m-chantal.farges@uca.fr](mailto:m-chantal.farges@uca.fr)  
- Parcours 2 : Pharmacologie, Pr. COURTEIX Christine, [christine.courteix@uca.fr](mailto:christine.courteix@uca.fr)

### **Contact en scolarité :**

Service de la Formation - Pôle Licence/Master

[Scolarite.licence.medpha@uca.fr](mailto:Scolarite.licence.medpha@uca.fr)

### **Assiduité aux enseignements**

L'assiduité peut être contrôlée par appel des étudiants à n'importe quel moment et dans n'importe quelle UE. L'assiduité sera systématiquement contrôlée pour les enseignements donnant lieu à des évaluations continues (TD et TP). L'assiduité aux séances de TD et de TP est obligatoire, sauf motif reconnu valable par le doyen et communiqué aux services de scolarité dans les 72 h. Le non-respect de cette obligation peut conduire à la décision du jury « défaillant », signifiant que les semestres ou l'année ne sont pas validés.

### **Stages**

Stage obligatoire d'une durée minimale de 4 semaines en L3 S6. Le stage est à réaliser entre la fin des enseignements et le 30 août de la même année universitaire.

Des stages complémentaires sont possibles dans les situations fixées par la CFVU du 24 septembre 2019 ; ils font l'objet d'une restitution.

## Évaluation des connaissances

### **Absence lors de l'examen terminal**

Toute absence à un examen terminal entraîne la défaillance de l'étudiant.

### **Absence lors d'une épreuve d'évaluation continue**

#### **Si absence justifiée :**

- neutralisation possible sous réserve que la note d'EvC soit la moyenne d'au moins 2 notes,
- une épreuve de substitution peut être proposée,
- si malgré l'épreuve de substitution l'étudiant ne possède pas au moins 2 notes d'EvC alors l'étudiant est considéré comme défaillant.

#### **Si absence injustifiée :**

En cas d'absence injustifiée à l'évaluation continue l'étudiant est noté comme « défaillant ». Les résultats ne sont pas calculés.

### **Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale**

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Éléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

- l'étudiant doit repasser en 2<sup>nde</sup> chance l'intégralité des EC, y compris les EC qu'il a validés
- l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2<sup>nde</sup> chance les EC qu'il a validés.

### **Accès à la salle d'examen**

En cas de retard, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.

La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci peut permettre l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.

## Régime Spécial d'Études (RSE)

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)



Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

## Maquettes de la formation :

Le nom des enseignants-chercheurs responsables d'UE sont donnés à titre indicatif.

### Principe général de compensation :

	Compensation intégrale	Blocs non compensables	Choix de la compensation asymétrique
Niveau 1	X		
Niveau 2			X
Niveau 3			X

### Règles de compensation en cas de compensation asymétrique :

Les blocs A Majeure et B mineure se compensent entre eux.

Les blocs A Majeure et B mineure compensent le bloc C transverse.

Mais le bloc C transverse ne compense pas les blocs A Majeure et B mineure.

Les sous-blocs majeures A (semestres impairs) et A' (semestres impairs) se compensent.

Les sous-blocs mineures B (semestres impairs) et B' (semestres impairs) se compensent.

Les sous-blocs transverses C (semestres impairs) et C' (semestres impairs) se compensent.

**Détails des blocs de connaissances et de compétences :**

	<b>Intitulé des blocs de connaissances et de compétences + UE qui les composent</b>	<b>Crédits attribués aux blocs</b>	<b>Indiquer (X) les blocs compensés par aucun autre</b>
Niveau 1	Compensation intégrale		
Niveau 2	Bloc A = majeure SpS	33	
	Bloc B = mineure sps+ ou mineure chimie	18	
	Bloc C = transverse	9	
Niveau 3 Parcours nutrition	Bloc A = majeure NUTR	36	
	Bloc B = mineure nutr	12	
	Bloc C = transverse	12	
Niveau 3 Parcours pharmacologie	Bloc A = majeure PHARM	36	
	Bloc B = mineure pharm	12	
	Bloc C = transverse	12	

**Compensation au sein des blocs :**

A l'intérieur des blocs, les UE se compensent entre elles.

**Compensation entre les semestres :**

Les semestres se compensent.

## Licence Sciences pour la Santé – NIVEAU 1

Cf. Document commun aux N1 des Licences de Sciences

## Licence Sciences pour la Santé – NIVEAU 2

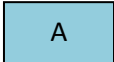
Compensation intégrale :  oui  non

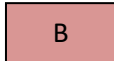
Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

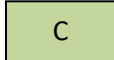
27 crédits (S3) + 30 crédits (S4) avec mineure sps+

24 crédits (S3) + 24 crédits (S4) avec mineure chimie

Intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

 **Majeure SpS** : Il se répartit sur les 2 semestres (S3 = A, S4 = A')

 **Mineure « sps+ » ou « chimie »**. Il se répartit sur les 2 semestres (S3 = B, S4 = B')

 **Transverse** : il se répartit sur les 2 semestres (S3 = C, S4 = C')

**Semestre 3 :**

		Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
				Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
				Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
A Maj SpS	UE 1 : Physiologie humaine 1 B. Sion – S. Doly	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
	UE 2 : Immunologie médicale M. Vareille	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
	UE 3 : Bioénergétique, biocatalyse et métabolismes J. Talvas – N. Goncalves-Mendes	6		EvC/EvT	40/60	4/1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h	
	UE 4 : Biologie cellulaire appliquée à la santé. D. Balestrino	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
B Min SpS +	UE 5 : Pharmacologie générale G. Pickering – C. Mallet	3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h	
	UE 6 : Rayonnements et santé Prs I. Ranchon – F. Cachin	3		EvC/EvT	40/60	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
	UE 7 : Santé, Soins, Médicaments	3	EC1 : Métiers de la Santé Prs JM Garcier - B. Vennat - MC Leymarie - V. Roger	1,5	EvT	100	1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
			EC2 : Molécules bioactives en santé Pr P. Coudert	1,5	EvT	100	1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
B min Chim	<i>Réactivité fonctionnelle organique I*</i>	3		EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
	<i>Chimie des solutions et cinétique chimique*</i>	3		EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30	
	<i>Techniques expérimentales*</i>	3		EvC		4	2 TP + 2 E	1h	2	TP + E	1h30	1	E	1h30	
C Trans	UE 8 : Anglais. LL Ribaud – M. Barroso	3		EvC	100	2	E/O	30 min/10 min	1	O	10 min	1	O	0h10	
	UE 9 : Projet personnel personnalisé J. Talvas	3		EvC	100	2	M/O	15 min	1	O	30 min	1	O	15 min	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

\*Modalités données à titre indicatif, susceptibles de modification selon les modalités définitives adoptées par la composante de rattachement

**Semestre 4 :**

		Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
				Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
A' Maj SPS	UE 10 : Physiologie humaine 2 B. Sion – S. Doly	6		EvC/EvT	30/70	2/1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
	UE 11 : Systèmes sensoriels et moteurs Pr I. Ranchon - B. Sion	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	UE 12 : Biologie moléculaire générale Pr I. Creveaux	6		EvC/EvT	30/70	2/1	E	2h	1	E	2h	1	E	2h
	UE 13 : Microbiologie médicale Pr R. Bonnet - F. Robin	3		EvC/EvT	40/60	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
B' Min sps +	UE 14 : Signalisation cellulaire Pr P. Gueirard	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	B UE 15 : Nutrition et physiologie intégrée : relations inter-organes J. Talvas - B. Sion	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	B UE 16 : Evaluation des médiateurs et médicaments du système nerveux Prs C. Courteix - E Beysac	3		EvC/EvT	30/70	4/1	E/A	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
B' min Chim	<i>Réactivité organique fonctionnelle II*</i>	3		EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	<i>Thermodynamique chimique*</i>	3		EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	<i>Chimie du quotidien*</i>	3		EvC		4	TP + M		3	TP + M		1	O	0h15
C' Trans	UE 17 : Anglais LL. Ribaud – M. Barroso	3		EvC	100	2	E/O	1h/ 5 min	1	E	1h	1	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

\*Modalités données à titre indicatif, susceptibles de modification selon les modalités définitives adoptées par la composante de rattachement

## Licence Sciences pour la Santé - Parcours : Nutrition – NIVEAU 3

Compensation intégrale :  oui  non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 30 (S5) + 24 (S6) crédits

*Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)*

Intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

**A** **Majeure Nutrition** : Il se répartit sur les 2 semestres (S5 = A, S6 = A')

**B** **Mineure Nutrition** : Il se répartit sur les 2 semestres (S5 = B, S6 = B')

**C** **Transverse** : Il se répartit sur les 2 semestres (S5 = C, S6 = C')

**Semestre 5 :**

		Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
				Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
A Maj Nutr	UE 1 : Méthodologie moléculaire Pr I. Creveaux - L. Blanchon	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
	UE 2 : Biotechnologies appliquées à la santé Pr I. Creveaux - L Blanchon	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
	UE 3N : Nutrition et métabolisme Pr. S Walrand - C. Guillet	6		EvC/EvT	30/70	2/1	E	2h	1	E	2h	1	E ou O	2h ou 0h20
	UE 4N : Alimentation et diététique Pr S Walrand – MC. Farges	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
	UE 5N : Approches expérimentales, cliniques et épidémiologiques en Nutrition C Guillet - A Pinel	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
B Min Nutr	UE 6 : Anglais LL. Ribaud – M. Barroso	3		EvC	100	2/1	O/E	30 mn/15 mn	1	O	0h20	1	O	0h20
	UE opt 7A : Documentation, information et communication scientifiques D. Cia – E. Wersinger	3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	UE opt 7B: Plantes à intérêts thérapeutiques et nutritionnels L. Delort - C. Felgines	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
C Trans	UE 8 : Instrumentation et expérimentation B. Sion - S. Blanquet-Diot	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
	UE 9 : Analyse et modélisation C. Alba-Delgado	3		EvC/EvT	40/60	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques) ; En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.



**Semestre 6 :**

			Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
					Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
A' Maj Nutr	UE 10 : Microbiologie médicale	EC1 Bactériologie - Virologie Pr C. Forestier	6	4	EvC/EvT	30/70	2/1	E	2h	1	E	2h	1	E ou O	2h ou 0h20
		EC2 Mycologie/Parasitologie Prs F. Caldefie-Chézet - V. Livrelli		2											
	UE 11N : Principes de Nutrition Humaine 1 MC. Farges – J Talvas		6		EvC/EvT	30/70	2/1	E	2h	1	E	2h	1	E ou O	2h ou 0h20
	UE 12N : Principes de Nutrition Humaine 2 Pr S Walrand – MC. Farges		3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 Ou 0h15
UE 13N : Bromatologie Pr B. Maunit – M Quintana		3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15	
B' Min Nutr	UE 14N	EC1 Projet tuteuré C. Guillet – A. Pinel	6	4	EvT		1	M/S	0h40	1	M/S	0h20			
		EC2 Stage MC. Farges		2	EvT		1	M/S	0h20	1	M/S	0h20			
	UE 15 : Anglais LL. Ribaud – M. Barroso		3		EvC	100	2	O/E	5 min/1h	1	E	1h	1	E	1h
C' Trans	UE 16 : Libre J. Talvas		3		Selon l'UE choisie					Selon l'UE choisie			Selon l'UE choisie		

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

## Licence Sciences pour la Santé - Parcours : Pharmacologie – NIVEAU 3

Compensation intégrale :  oui  non

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 30 (S5) + 24 (S6) crédits

*Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)*

Intitulé des blocs de connaissances et de compétences et code couleur / légende :

**A** **Majeure Pharmacologie** : Il se répartit sur les 2 semestres (S5 = A, S6 = A')

**B** **Mineure pharmacologie**: Il se répartit sur les 2 semestres (S5 = B, S6 = B')

**C** **Transverse** : Il se répartit sur les 2 semestres (S5 = C, S6 = C')

**Semestre 5 :**

		Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
				Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
A Maj Pharm	UE 1 : Méthodologie moléculaire Pr I. Creveaux - L. Blanchon	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
	UE 2 : Biotechnologies appliquées à la santé Pr I. Creveaux - L. Blanchon	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
	UE 3P : Pharmacologie de la communication inter- et intracellulaire F. Marchand	6		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
	UE 4P : Dysfonctionnements cellulaires, signalisation et médicaments J.L. Bonnet	3		EvC/EvT	40/60	2/1	E	1h	1	E	1h	1	E ou O	1h ou 0h10
	UE 5P : Chronobiologie et chronopharmacologie animales B. Sion – M. Begou	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
B Min Pharm	UE 6 : Anglais LL. Ribaud – M. Barroso	3		EvC	100	2/1	O/E	30 min /15 min	1	O	0h20	1	O	0h20
	UE opt 7A : Documentation, information et communication scientifiques Pr C. Courteix	3		EvC/EvT	50/50	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	UE opt 7B : Plantes à intérêts thérapeutiques et nutritionnels L. Delort – C. Felgines	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
C Trans	UE 8 : Instrumentation et expérimentation B. Sion – S. Blanquet-Diot	3		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
	UE 9 : Analyse et modélisation C. Alba-Delgado	3		EvC/EvT	40/60	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

**Semestre 6 :**

			Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
					Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
A' Maj Pharm	UE 10 : Microbiologie médicale	EC1 Bactériologie - Virologie Pr C. Forestier	6	4	EvC/EvT	30/70	2/1	E	2h	1	E	2h	1	E ou O	2h ou 0h20
		EC2 Mycologie/Parasitologie Prs F. Caldefie-Chezet - V. Livrelli		2											
	UE 11P : Pharmacologie appliquée à la thérapeutique 1 C. Coudert		6		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
	UE 12P : Pharmacologie appliquée à la thérapeutique 2 F. Marchand		6		EvC/EvT	30/70	2/1	E	1h30	1	E	1h30	1	E ou O	1h30 ou 0h15
B' Min Pharm	UE 13 :	EC1 Projet Tuteuré Prs C. Courteix - L. Terrail	6	2	EvT		1	M/S	0h40	1	M/S	0h20			
		EC2 Stage Pr C. Courteix - C. Coudert		4	EvT		1	M/S	0h20	1	M/S	0h20			
	UE 14 : Anglais LL. Ribaud – M. Barroso		3		EvC	100	2	O/E	0h05 /1h	1	E	1h	1	E	1h
C' Trans	UE 15 : UE libre M. Begou		3		Selon l'UE choisie					Selon l'UE choisie			Selon l'UE choisie		

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.



**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES  
ET DES COMPETENCES  
Année universitaire 2019 - 2020**

**Unités d'enseignement  
LICENCES L1 DE SCIENCES**

Comité de pilotage PAC\_SPLS : examen le 4 septembre 2019  
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations  
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is positioned below the text of the Vice-President of Formations.

Françoise PEYRARD

## Organisation de la formation

### **Coordinateur pédagogique (directrice du SPLS) :**

CANET Isabelle, [direction.spls@uca.fr](mailto:direction.spls@uca.fr)

### **Référents pédagogiques (DEPA)**

Chimie	HELAINÉ Virgil, <a href="mailto:virgil.helaine@uca.fr">virgil.helaine@uca.fr</a>
Informatique	LOISEAU Yannick, <a href="mailto:yannick.loiseau@uca.fr">yannick.loiseau@uca.fr</a>
Mathématiques :	DELAY Benjamin, <a href="mailto:depa.maths@uca.fr">depa.maths@uca.fr</a>
Physique - SPI :	BERRY Laure, <a href="mailto:laure.berry@uca.fr">laure.berry@uca.fr</a>
Sciences de la Terre :	OLIVIER Nicolas, <a href="mailto:nicolas.olivier@uca.fr">nicolas.olivier@uca.fr</a>
Sciences de la Vie :	CADET Rémi, <a href="mailto:remi.cadet@uca.fr">remi.cadet@uca.fr</a>
	MOREL Frédéric, <a href="mailto:frederic.morel@uca.fr">frederic.morel@uca.fr</a>
Sciences pour la Santé :	BONNET Jean-Louis, <a href="mailto:jean-louis.bonnet@uca.fr">jean-louis.bonnet@uca.fr</a>

### **Contact en scolarité :**

BRUGIERE Dominique, [dominique.brugiere@uca.fr](mailto:dominique.brugiere@uca.fr)

### **Assiduité aux enseignements**

- Pas de contrôle systématique de l'assiduité en CM et en TD. La prise en compte de l'assiduité pourra néanmoins intervenir au sein des notes "Autre" selon les MCC propres à chaque UE.
- Contrôle systématique de l'assiduité en TP.

### **Stages**

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

## Évaluation des connaissances

### **Absence lors d'une épreuve d'évaluation continue**

En cas d'absence **justifiée** à une épreuve d'évaluation continue :

- si le nombre de notes du CC est égal à 2, une épreuve de substitution est mise en place ;
- si le nombre de notes du CC est supérieur ou égal à 3, il y a possibilité soit de neutraliser la note, soit de mettre en place une épreuve de substitution.

Une absence **injustifiée** correspond à un 0 comptant dans la moyenne.

Toute absence à une épreuve de substitution est considérée comme injustifiée.

### **Accès à la salle d'examen**

Accès autorisé jusqu'à au plus tard 30 minutes après le début de l'épreuve, à l'exception des épreuves de TP pour lesquelles aucun retard n'est toléré.

### Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Éléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation, l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2<sup>nde</sup> chance les EC qu'il a validés.

Si une seule épreuve de 2<sup>nde</sup> chance est prévue pour l'ensemble de l'UE, et sauf indication expresse, l'étudiant doit repasser en 2<sup>nde</sup> chance l'intégralité des EC, y compris les EC qu'il a validés.

## Régime Spécial d'Études (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

## Maquettes de la formation :

### Principe général de compensation :

	Compensation intégrale	Blocs non compensables	Choix de la compensation asymétrique
Niveau 1	X		

## Portails N1 et mentions de licences correspondantes

Portails de N1	Mentions de licence accessibles à partir du portail
Z1P1 : Sciences pour la Santé - Chimie - Sciences de la Vie	Sciences pour la Santé ; Chimie ; Sciences de la Vie
Z1P2 : Sciences de la Vie - Chimie - Mathématiques	Sciences de la Vie ; Chimie ; Mathématiques
Z1P3 : Sciences de la Vie - Chimie - Sciences de la Terre	Sciences de la Vie ; Chimie ; Sciences de la Terre
Z1P4 : Chimie - Mathématiques - Physique SPI	Chimie ; Mathématiques ; Physique ; Sciences pour l'Ingénieur
Z1P5 : Physique SPI - Mathématiques - Informatique	Physique ; Mathématiques ; Informatique ; Sciences pour l'Ingénieur <i>Portail obligatoire pour les étudiants en cursus Prep'Isima</i>
Z1P6 : Mathématiques - Physique SPI - Sciences de la Terre	Mathématiques ; Physique ; Sciences de la Terre ; Sciences pour l'Ingénieur
Z1P7 : Mathématiques - Informatique - Economie	Mathématiques ; Informatique ; Mathématiques Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales (MIASHS)
Z1P8 : Sciences de la Terre - Chimie - Physique SPI	Sciences de la Terre ; Chimie
Z1P9 : PEIP A	Mathématiques ; Sciences pour l'Ingénieur <i>Portail réservé aux étudiants en cursus PEIP A et obligatoire pour ces derniers</i>
Z1PA : PEIP B	Chimie <i>Portail réservé aux étudiants en cursus PEIP B et obligatoire pour ces derniers</i>
PP1 : 1 <sup>ère</sup> année de parcours progressif	Accès à la 2 <sup>ème</sup> année de parcours progressif, en portail Z1P1 à Z1P8
DL : double licence de mathématiques et de physique	Double licence de mathématiques et de physique



**UE du semestre 1 à suivre dans chaque portail de N1**

Crédits ECTS	Intitulé des UE (et code APOGEE)	Portails										
		Z1P1	Z1P2	Z1P3	Z1P4	Z1P5	Z1P6	Z1P7	Z1P8	Z1P9	Z1PA	PP1
3	Tronc commun de mathématiques (Z120AU02)	F	F	F	F	F	F	F	F			F
3	MTU-FLE (Z1XXAU05)	Op	Op	Op	Op	Op	Op	Op	Op			Op
3	MTU-O2i (Z1XXAU01)	Op	Op	Op	Op	Op	Op	Op	Op			Op
3	MTU-Remise à niveau (Z1XXAU06)	Op	Op	Op	Op	Op	Op	Op	Op			Op
8	Sciences pour la santé (Z127AU01)	F										
8	Biologie (Z126AU01)	F	F	F								
8	Chimie (Z119AU01)	F	F	F	F				F		F	
8	Mathématiques (Z120AU01)		F		F	F	F	F		F	F	
8	La Terre 3e planète du système solaire (Z122AU01)			F			F		F			
8	Physique-Sciences pour l'Ingénieur (Z124AU01)				F	F	F		F	F		
8	Informatique (Z125AU01)					F		F				
8	Economie et gestion (Z103AU01)							F				
8	Informatique Chimie (Polytech A1 ; Z1XXAU02)									F		
8	Informatique Biologie (Polytech B1 ; Z1XXAU04)										F	
2	Anglais PEIP (1102AU01)									F	F	
2	MTU O2i PEIP (Z1XXAU03)									F	F	
2	TC Mathématiques PEIP (Z120AU03)									F	F	
6	Renforcement 1											F

F : fondamental (suivi par tous les étudiants du portail)

Op : MTU-FLE remplace MTU-O2i pour les étudiants qui ont besoin de FLE ; MTU-Remise à niveau remplace MTU-O2i pour les étudiants en parcours renforcé.

## **Combinaisons possibles au semestre 2 dans chaque portail de N1**

Les UE à suivre sont fonction de la combinaison choisie par l'étudiant. Les combinaisons possibles sont les suivantes :

### **Z1P1 Portail Sciences pour la Santé Chimie Sciences de la Vie**

C1 : Biologie et Chimie en AB et Santé en C

C2 : Biologie et Santé en AB et Chimie en C

C3 : Chimie et Santé en AB et Biologie en C

### **Z1P2 Portail Sciences de la Vie Chimie Mathématiques**

C1 : Biologie et Chimie en AB et Mathématiques en C

C2 : Biologie et Mathématiques en AB et Chimie en C

C3 Chimie et Mathématiques en AB et Biologie en C

### **Z1P3 Portail Sciences de la Vie Chimie Sciences de la Terre**

C1 : Biologie et Chimie en AB et Géologie en C

C2 : Biologie et Géologie en AB et Chimie en C

C3 : Chimie et Géologie en AB et Biologie en C

### **Z1P4 Portail Chimie Mathématiques Physique - SPI**

C1 Chimie et Mathématiques en AB et Physique en C

C2 Chimie et Physique en AB et Mathématiques en C

C3 Chimie et SPI en AB et Mathématiques en C

C4 Mathématiques et Physique en AB et Chimie en C

C5 Mathématiques et SPI en AB et Chimie en C

### **Z1P5 Portail Physique SPI Mathématiques Informatique**

C1 : Informatique et Physique en AB et Mathématiques en C

C2 : Mathématiques et Informatique en AB et Physique en C

C3 : Informatique et SPI en AB et Mathématiques en C

C4 : Mathématiques et Physique en AB et Informatique en C

C5 : Mathématiques et SPI en AB et Informatique en C

C6 : Combinaison réservée aux Prep'Isima et obligatoire pour ces derniers

### **Z1P6 Portail Mathématiques Physique SPI Sciences de la Terre**

C1 Géologie et Mathématiques en AB et Physique en C

C2 Mathématiques et Physique en AB et Géologie en C

C4 Physique et Géologie en AB et Mathématiques en C

### **Z1P7 Portail Mathématiques Informatique Economie**

C1 Mathématiques et Economie en AB et Informatique en C

C2 Mathématiques et Informatique en AB et Economie en C

### **Z1P8 Portail Sciences de la Terre Chimie Physique SPI**

C3 Géologie et Chimie en AB et Physique en C

## UE du semestre 2 à suivre dans chaque portail N1

Les UE à suivre sont fonction de la combinaison choisie par l'étudiant (parmi les combinaisons possibles de la page précédente).

Crédits ECTS	Intitulé des UE (et code APOGEE)	Portail											
		Z1P1	Z1P2	Z1P3	Z1P4	Z1P5	Z1P6	Z1P7	Z1P8	Z1P9	Z1PA	PP1	DL
3	Anglais (Z1XXBU01)	Op	Op	Op	Op	Op	Op	Op	Op	F	F	Op	F
3	Français Langue Etrangère (ZXXBU04)	Op	Op	Op	Op	Op	Op	Op	Op			Op	
3	Mathématiques appliquées aux portails contenant des maths (Z120BU03)		F		F	F	F	F		F	F	Op	F
3	Mathématiques appliquées aux portails sans maths (Z120BU04)	F		F					F			Op	
9	Chimie A/B (Z119BU01)	C1, C3	C1, C3	C1, C3	C1, C2, C3				F				
6	Chimie C (Z119BU02)	C2	C2	C2	C4, C5								
9	Mathématiques A/B (Z120BU01)		C2, C3		C1, C4, C5	C2, C4, C5, C6	C1, C2	C1, C2					F
6	Mathématiques C (Z120BU02)		C1		C2, C3	C1, C3	C4						
6	Cours Physique - Sciences pour l'Ingénieur (Z124XXX)				F	C1, C2, C3, C4, C5	F		F				F
3	TP Physique (Z124XXX)				C2, C4	C1, C4	C2						F
3	TP Sciences pour l'Ingénieur (Z124XXX)				C3, C5	C3, C5							
9	Economie et gestion A/B (Z103BU01)							C1					
6	Economie et gestion C (Z103BU02)							C2					
9	Info A/B (Z125BU01)					C1, C2, C3, C6		C2					
6	Informatique C (Z125BU02)					C4, C5		C1					
3	Géologie et volcanologie régionales (Z122BU02)			C2, C3			C1, C4		F				
6	Surface de la Terre, atmosphère et environnement (Z122BU01)			F			F		F				
9	Biologie A/B (Z126BU01)	C1, C2	C1, C2	C1, C2									
6	Biologie C (Z126BU02)	C3	C3	C3									
9	Sciences pour la Santé A/B (Z127BU01)	C1											
6	Sciences pour la Santé C (Z127BU02)	C2, C3											
8	Mathématiques A/B PEIP (Z120BU05)								F	F			

Crédits ECTS	Intitulé des UE (et code APOGEE)	Portail											
		Z1P1	Z1P2	Z1P3	Z1P4	Z1P5	Z1P6	Z1P7	Z1P8	Z1P9	Z1PA	PP1	DL
6	Cours Physique - Sciences pour l'Ingénieur PEIP (Z124XXX)									F			
3	TP Sciences pour l'Ingénieur PEIP (Z124XXX)									F			
8	Informatique Chimie (Polytech A2 ; Z1XXBU02)									F			
8	Chimie PEIP B (Z119BU03)										F		
8	Informatique Biologie (Polytech B2 ; Z1XXBU03)										F		
6	Informatique C' - Prep'Isima (Z125BU03)					C6							
6	Renforcement 2											F	
9	Probabilités et Statistiques (Z220DU01)												F

F : fondamental (suivi par tous les étudiants du portail)

Op : FLE remplace Anglais pour les étudiants qui ont besoin de FLE

## Licences de sciences (parcours standard ou parcours adapté) – NIVEAU 1

### Niveau 1 en compensation intégrale

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

Z1P1 Portail Sciences pour la Santé Chimie Sciences de la Vie	54 crédits
Z1P2 Portail Sciences de la Vie Chimie Mathématiques	54 crédits
Z1P3 Portail Sciences de la Vie Chimie Sciences de la Terre	54 crédits
Z1P4 Portail Chimie Mathématiques Physique -SPI	48 crédits
Z1P5 Portail Physique SPI Mathématiques Informatique	40 crédits (46 crédits pour les Prep'Isima)
Z1P6 Portail Mathématiques Physique SPI Sciences de la Terre	48 crédits
Z1P7 Portail Mathématiques Informatique Economie	46 crédits
Z1P8 Portail Sciences de la Terre Chimie Physique SPI	48 crédits
Z1P9 Portail Peip A	49 crédits
Z1PA portail Peip B	55 crédits

*Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec une évaluation terminale comptant pour moins de 70% (50 % si moins de 40 inscrits au parcours)*

## UE transversales des Licences de Sciences

### Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nd</sup> e chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE Tronc commun Maths (Z120AU02)	3		EvC EvT	20/80	1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE Tronc commun Maths PEIP (Z120AU03)	2		EvC EvT	20/80	1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE Méthodologie du Travail Universitaire (MTU) - Outils Informatiques et Internet (O2I) (Z1XXAU01)	3		EvC		3	A		3	A		1	A	1h30
UE Méthodologie du Travail Universitaire (MTU) - Outils Informatiques et Internet (O2I) PEIP (Z1XXAU03)	2		EvC		3	A		3	A		1	A	1h30
UE Méthodologie du Travail Universitaire (MTU) -Français Langue Etrangère (FLE) (Z1XXAU05) EC1 : bureautique EC2 : langue française	3	0.5 0.5	EvC EvC		2 2	A E+O	1h30+15mn	1 1	A E	1h30	1 1	A E	1h30 1h
UE Méthodologie du Travail Universitaire (MTU) - Remise à Niveau (RAN) (Z1XXAU06) EC1 : méthodologie et bureautique EC2 : RAN	3	0.66 0.34	EvC EvC		3 2	A E+A		3 2	A E+A		1 1	A E	1h30 0h30
Anglais PEIP (1102AU01)	2		EvC		3	A		3	A		1	A	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

#### REMARQUES :

- UE Tronc Commun Maths : L'utilisation de la calculatrice est autorisée lors des épreuves. Pas de conservation de la note d'EvC en 2<sup>nde</sup> chance.
- UE MTU/O2i/Recherche documentaire : en évaluation initiale, A désigne une évaluation de documents à remettre dans la plateforme de cours en ligne, en 2<sup>nde</sup> chance un test sur ordinateur.
- UE MTU-FLE (remplace MTU/O2i pour les étudiants ayant besoin de cours de FLE) : dans l'EC 1 en évaluation initiale, A désigne une évaluation de documents à remettre dans la plateforme de cours en ligne, en 2<sup>nde</sup> chance un test sur ordinateur.
- UE MTU-RAN (remplace MTU/O2i pour les étudiants en parcours adapté) :
  - EC1 : en évaluation initiale, A désigne une évaluation de documents à remettre dans la plateforme de cours en ligne, en 2<sup>nde</sup> chance un test sur ordinateur.
  - EC 2 : l'écrit est constitué d'un QCM, A tient compte de la participation et du travail personnel fourni par l'étudiant en remise à niveau.
- UE Anglais PeiP : A désigne une évaluation de documents à remettre dans la plateforme de cours en ligne.

## UE transversales des Licences de Sciences (suite)

### Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nd</sup> e chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE Maths appliquées aux portails contenant des maths (Z120BU03)	3		EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE Maths appliquées aux portails sans maths (Z120BU04)	3		EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE Anglais (Z1XXBU01)	3		EvC		2	E O	1h 5min	2	E O	1h 5 min	2	E O	1h 5min
UE Français Langue Etrangère (Z1XXBU04)	3		EvC		2	E+A		1	E	1h	1	E	1h

*EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale*

*E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)*

*En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.*

### REMARQUES :

- UE Maths appliquées aux portails avec ou sans maths : l'utilisation de la calculatrice est autorisée lors des épreuves.
- UE FLE (remplace l'UE d'anglais pour les étudiants ayant besoin de cours de FLE) : A désigne un dossier réalisé en groupe.



### Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nde</sup> chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE Mathématiques (Z120AU01)	8		EvC EvT	50/50	2 1	E+A E	2h	1	E	2h	1	E	2h

*EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale*

*E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)*

*En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.*

### REMARQUES :

- La première note d'évaluation continue "Autre", commune à tous les étudiants, consiste en plusieurs petits contrôles effectués en séance de cours ou de TD et/ou évaluation des passages au tableau et tient compte de la participation.
- La note de 2<sup>nde</sup> chance de cette UE prend en compte l'évaluation continue (dans les proportions de l'évaluation initiale), si la note globale de celle-ci est supérieure ou égale à la note de l'examen terminal de 2<sup>nde</sup> chance.

## UE Spécifiques - Mathématiques (suite)

### Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nd</sup> e chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE Mathématiques A/B (Z120BU01)	9		EvC EvT	60/40	2 1	E+A E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE Mathématiques A/B PEIP (Z120BU05)	8		EvC EvT	60/40	2 1	E+A E	2h	1	E	2h	1	E	2h
UE: Maths C (Z120BU02)	6		EvC EvT	60/40	2 1	E+A E	1h	1	E	1h	1	E	1h

*EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale*

*E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)*

*En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.*

### REMARQUES :

- L'épreuve d'évaluation continue "Autre" consiste en plusieurs petits contrôles effectués en séance de cours ou de TD et/ou évaluation de passages au tableau et tient compte de la participation.
- Dans ces UE, la note de 2<sup>nd</sup>e chance de cette UE prend en compte l'évaluation continue (dans les proportions de l'évaluation initiale), si la note globale de celle-ci est supérieure ou égale à la note de l'examen terminal de 2<sup>nd</sup>e chance.

## UE spécifiques - Physique et Sciences pour l'ingénieur

### Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nd</sup> e chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE Physique - Sciences pour l'Ingénieur (Z124AU01)	8	0.425	EvC	30/70	2	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
EC Optique			EvT		1								
EC Électricité		0.425	EvC	30/70	2	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
			EvT		1								
EC Physique expérimentale 1		0.15	EvC		2	TP					1	E	1h30

*EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale*

*E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)*

*En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.*

### Remarques :

- Pour chaque EC, pas de conservation de la note d'EvC en 2<sup>nd</sup>e chance.
- Les durées des épreuves indiquées sont celles des évaluations terminales.

## UE spécifiques - Physique et Sciences pour l'ingénieur (suite)

### Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nde</sup> chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE Cours Physique/SPI (Z124XXX)	6	0.5	EvC	30/70	2	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
EC Mécanique			EvT		1								
EC Électro-magnétostatique		0.5	EvT		1								
UE TP Sciences pour l'Ingénieur (Z124XXX)	3		EvC		2	TP		2	TP		1	E	1h30
UE TP Physique (Z124XXX)	3		EvC		2	TP		2	TP		1	E	1h30
UE Cours Physique/SPI PEIP (Z124XXX)	6	0.5	EvC	30/70	2	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
EC Mécanique			EvT		1								
EC Électro-magnétostatique		0.5	EvT		1								
UE TP Sciences pour l'Ingénieur PEIP (Z124XXX)	2		EvC		2	TP		2	TP		1	E	1h30

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

#### Remarques :

- UE Cours Physique/SPI et UE Cours Physique/SPI PEIP : pas de conservation de la note d'EvC en 2<sup>nde</sup> chance dans l'EC Mécanique.
- Les durées des épreuves indiquées sont celles des examens terminaux.

### Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nde</sup> chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE Chimie (Z119AU01)													
EC1 : Réactions en solution aqueuse	8	0.35	EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
EC2 : TP Réactions en solution aqueuse		0.2	EvC		3	TP+2A	1h30/-/0h15	2	TP+A	1h30 /-	1	E	0h45
EC3 : Atomistique et liaisons		0.45	EvC		2	E	0h45/0h45	1	E	1h30	1	E	1h30

*EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale*

*E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)*

*En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.*

### REMARQUES :

- Pour l'EC2 : l'évaluation continue de TP est une évaluation sur l'un des TPs (tiré au sort) + un QCM théorique sur l'ensemble des TPs (total : 1h30). Le premier A est 1 QCM sur la sécurité, en ligne (15%). Le deuxième A est 1 QCM pratique sur l'ensemble des TPs (35%, réalisé en TD, 15 min).

### Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nd</sup> e chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE Chimie A/B (Z119BU01) EC 1 : thermodynamique et cinétique chimiques EC 2 : réactivité organique	9	0.5 0.5	EvC EvC		2 2	E E	1h 1h	2 2	E E	1h 1h	1 1	E E	2h 2h
UE Chimie A/B PEIP B (Z119BU03) EC 1 : thermodynamique et cinétique chimiques EC 2 : réactivité organique	8	0.5 0.5	EvC EvC		2 2	E E	1h 1h	2 2	E E	1h 1h	1 1	E E	2h 2h
UE Chimie C (Z119BU02) EC 1 : thermodynamique et cinétique chimiques EC 2 : réactivité organique	6	0.5 0.5	EvC EvC		2 2	E E	1h 1h	2 2	E E	1h 1h	1 1	E E	2h 2h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

**Semestre 1 :**

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nd</sup> e chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE Informatique (Z125AU01)	8	0.4	EV		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
EC1 : Base de la numération													
EC2 : Introduction à l'Algorithmique		0.6	EvC EvT	12/88	≥2 1	A E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30

*EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale*

*E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)*

*En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.*

**REMARQUES :**

- EC2 : les notes d'évaluation continue "Autre" consistent en plusieurs petits contrôles à rendre pendant les séances ou entre deux séances de TP Initiation Shell. Pas de conservation de la note d'EvC en 2<sup>nd</sup>e chance.

**Semestre 2 :**

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			Évaluation initiale					RSE			2 <sup>nde</sup> chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Informatique A/B (Z125BU01) EC1 : Algorithmique 1 EC2 : Introduction à la programmation	9	0.4 0.6	EvT EvC		1 2	E E TP	1h30 1h30 1h30	1 2	E E TP	1h30 1h30 1h30	1 1	E 1	1h30 1h30
UE 2 : Informatique C (Z125BU02) EC1 : Algorithmique 1 EC2 : Introduction à la programmation	6	0.5 0.5	EvT EvC		1 2	E E TP	1h30 1h30 1h30	1 2	E E TP	1h30 1h30 1h30	1 1	E 1	1h30 1h30
UE 3 : Informatique C' - Prep'Isima (Z125BU03) EC1 : Métiers de l'informatique EC2 : Ateliers de développement sous Linux EC3 : Maths pour l'ingénierie EC4 : Introduction à l'imagerie	6	0 0.33 0.34 0.33	-- EvC EvT EvT		-- ≥2 1 1	-- TP E E	-- -- 2h 1h	-- ≥2 1 1	-- TP E E	-- -- 2h 1h	-- 1	-- E	-- 3h

*EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale*

*E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)*

*En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.*

**Remarques :**

- UE1, UE2 : pas de conservation de note d'EvC en 2<sup>nde</sup> chance. En cas d'absence justifiée à l'une des épreuves d'évaluation continue de l'EC2, une épreuve de substitution de 1h30 est mise en place (en évaluation initiale). Cette épreuve de substitution couvre l'ensemble du programme de l'EC2.
- UE 3 : Il s'agit d'une UE spécifique Prép'ISIMA. Pour rappel, les modalités de la Prép'ISIMA supposent la réussite du N1 en évaluation initiale, et une moyenne supérieure ou égale à 10 dans chaque EC de l'UE 3 (note d'évaluation initiale ; l'épreuve de substitution étant une note d'évaluation initiale). Pour chaque absence justifiée à une épreuve, une épreuve de substitution est mise en place (en évaluation initiale). La 2<sup>nde</sup> chance est constituée d'une seule épreuve de 3h, divisée en trois sous-parties (une par EC). Un étudiant ayant eu au moins 10/20 en évaluation initiale à un EC peut être dispensé de traiter la partie correspondante dans l'épreuve de 2<sup>nde</sup> chance.



**Semestre 1 :**

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nde</sup> chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE : Economie-Gestion (Z103AU01) EC 1 : Introduction à l'économie EC 2 : Histoires des organisations et des faits économiques	8	0.67 0.33	EvC EvT		2 1	E E		1h	1 1	E E	1h30 1h	1 1	E E	1h 1h

*EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale*

*E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)*

*En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.*

**Semestre 2 :**

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nd</sup> e chance				
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE : Economie-Gestion A/B (Z103BU01) EC 1 : Microéconomie 1 EC 2 : Macroéconomie 1	9	0.5 0.5	EvC EvC		2 2				1 1	E E	1h 1h30	1 1	E E	1h 1h
UE : Economie-Gestion C (Z103BU02) EC 1 : Microéconomie 1 EC 2 : Grands problèmes économiques contemporains	6	0.6 0.4	EvC EcT		2 1	E E		1h	1 1	E E	1h 1h	1 1	E E	1h 1h

*EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale*

*E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)*

*En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.*

## UE spécifiques : Sciences de la Terre

### Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nd</sup> e chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
La terre 3 <sup>ème</sup> planète du système solaire (Z122AU01)	8		EvC EvT	50/50	3 1	E E	2h	1	E	2h	1	E	2h

*EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale*

*E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)*

*En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.*

### REMARQUES :

- Pas de conservation de note d'EvC en 2<sup>nd</sup>e chance.

## UE spécifiques : Sciences de la Terre (suite)

### Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nd</sup> e chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
Surface de la Terre, atmosphère et environnement (Z122BU01)	6		EvC EvT	50/50	≥ 2 1	A E	1h 2h	1	E	2h	1	E	2h
Géologie et Volcanologie régionales (Z122BU02)	3		EvC EvT	50/50	≥ 2 1	M E	2h	1	E	2h	1	E	2h

*EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale*

*E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)*

*En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.*

### REMARQUES :

- UE Surface de la Terre, atmosphère et environnement : A désigne un rendu de TD, un questionnaire en ligne, un dossier de classe inversée.
- Dans ces UE, pas de conservation de note d'EvC en 2<sup>nd</sup>e chance.

**Semestre 1 :**

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nd</sup> e chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE Biologie (Z126AU01)	8	0.625	EvC	50/50	≥2	E + A	1h	1	E	2h	1	E	2h
EC1 : La cellule unité fonctionnelle du vivant			EvT		1	E	2h						
EC2 : Apparition et diversification du vivant	0.375	0.375	EvC	50/50	3	E	20 min	1	E	1h30	1	E	1h
			EvT		1	E	1h30						

*EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale*

*E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)*

*En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.*

**REMARQUES :**

- EC1 : évaluation continue n°1 : une épreuve écrite en amphi pendant les journées banalisées (35% de la note) ; évaluations continues n°2 et 3 : 2 tests en ligne via moodle (5 et 10% de la note). Pas de conservation de note d'EvC en 2<sup>nd</sup>e chance.
- EC2 : Pas de conservation de notes d'EvC en 2<sup>nd</sup>e chance.

**Semestre 2 :**

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nde</sup> chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
<b>UE Biologie A/B (Z126BU01)</b> EC1 : Bases de la transmission de l'information génétique EC2 : Écologie générale EC3 : Diversité des êtres vivants	9	0.33	EvC	55/45	2	E+TP	1h	1	E	1h	1	E	1h
	0.33	EvT	1		E	1h							
		0.33	EvC	50/50	2	M+TP	1h	1	E	1h	1	E	1h
		0.33	EvT		1	E	1h						
		0.33	EvC	50/50	2	TP	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
			EvT		1	E							
<b>UE Biologie C (Z126BU02)</b> EC1 : Bases de la transmission de l'information génétique EC2 : Écologie générale EC3 : Diversité des êtres vivants	6	0.33	EvC	55/45	2	E+TP	1h	1	E	1h	1	E	1h
		0.33	EvT		1	E	1h						
		0.33	EvT	50/50	1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
		0.33	EvC		2	TP + A	20 min						
			EvT	1	E	1h	1h30	E	1h	1	E	1h	

*EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale*

*E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)*

*En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.*

**REMARQUES :**

- Pour tous les EC : pas de conservation des notes d'EvC en 2<sup>ème</sup> chance.

**Semestre 1 :**

	Crédits UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nd</sup> e chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE Sciences pour la Santé (Z127AU01)	8	0.3125	EvC	35/65	2	E	30min	1	E	50min	1	E	50min
EC1 : Anatomie Humaine			EvT		1		50min						
EC2 : Embryologie - Histologie – Organogénèse		0.375	EvC	35/65	2	E	30min	1	E	50min	1	E	50min
			EvT		1		50 min						
EC3 : Santé - Société – Humanité		0.3125	EvC	35/65	2	E	30min	1	E	50min	1	E	50min
			EvT		1		50 min						

*EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale*

*E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)*

*En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.*

**REMARQUES :**

- pas de conservation des notes d'EvC en 2<sup>nd</sup>e chance.
- Evaluations continues n°1 : 1 épreuve commune d'1h pour les 3 EC (20 min/EC) en amphi, 25% de la note par EC – Evaluations continues n°2 : 1 épreuve commune de 30 min pour les 3 EC (10 min/EC) au cours de la séance de TD2 de l'EC2, 10% de la note par EC. La durée indiquée dans le tableau pour chaque EC correspond au total des 2 EvC.
- Evaluation terminale : 1 épreuve commune de 2h30 pour les 3 EC (50 min/EC), 65% de la note par EC.

### Semestre 2 :

	crédits UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nd</sup> e chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE Sciences pour la Santé A/B (Z127BU01) :	9	0.56	EvC	30/70	2	E	20 min	1	E	1h20	1	E	1h20
EC1 : Reproduction Humaine			EvT		1		1h20						
EC2 : Embryologie - Histologie – Organogénèse		0.22	EvC	30/70	2	E	20 min	1	E	35 min	1	E	35 min
EC3 : Cytogénétique Médicale			EvT		1		35 min						
		0.22	EvC	30/70	2	E	20 min	1	E	35 min	1	E	35 min
			EvT		1		35 min						
UE Sciences pour la Santé C (Z127BU02) :	6	0.5	EvC	30/70	2	E	20 min	1	E	55 min	1	E	55 min
EC1 : Reproduction Humaine			EvT		1		55 min						
EC2 : Embryologie - Histologie – Organogénèse		0.25	EvC	30/70	2	E	20 min	1	E	25 min	1	E	25 min
			EvT		1		25 min						
		0.25	EvC	30/70	2	E	20 min	1	E	25 min	1	E	25 min
EC3 : Cytogénétique Médicale			EvT		1		25 min						

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

#### REMARQUES :

- Pas de conservation des notes d'EvC en 2<sup>ème</sup> chance.
- Les EvCs se dérouleront au sein de chaque EC, en ligne ou en présentiel. La durée indiquée dans le tableau pour chaque EC correspond au total des 2 EvC.
- Evaluation terminale : 1 épreuve de 2h30 pour les 3 EC (9 crédits) et 1 épreuve de 1h45 pour les 3 EC (6 crédits)



## Unités spécifiques – Polytech

### Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nd</sup> e chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE Polytech A1 (Z1XXAU02)													
EC1 : Atomistique et liaisons	8	0.375	EvC		2	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
EC2 : TP Réactions en solution aqueuse		0.125	EvC		3	TP + 2A	1h30/-/0h15	2	TP+A	1h30 /-	1	E	0h45
EC3 : Introduction à l'Algorithmique		0.5	EvC EvT	12/88	≥2 1	A E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30

*EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale*

*E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)*

*En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.*

### REMARQUES :

- Pas de conservation des notes d'EvC en 2<sup>ème</sup> chance.
- Pour l'EC2 : l'évaluation continue de TP est une évaluation sur l'un des TPs (tiré au sort) + un QCM théorique sur l'ensemble des TPs (total : 1h30). Le premier A est 1 QCM sur la sécurité, en ligne (15%). Le deuxième A est 1 QCM pratique sur l'ensemble des TPs (35%, réalisé en TD, 15 min)
- Pour l'EC3, les notes d'évaluation continue "Autre" consistent en plusieurs petits contrôles à rendre pendant les séances ou entre deux séances de TP Initiation Shell. Pas de conservation de la note d'EvC en 2<sup>nd</sup>e chance.

## Unités spécifiques – Polytech

### Semestre 1 (suite) :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nde</sup> chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE Polytech B1 (Z1XXAU04) EC1 : La cellule, unité fonctionnelle du vivant	8	0.5	EvC	50/50	≥2	E + A	1h	1	E	2h	1	E	2h
EvT		1	E		2h								
EC2 : Introduction à l'Algorithmique		0.5	EvC	12/88	≥2	A	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
EvT	1	E	1h30										

*EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale*

*E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)*

*En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.*

### REMARQUES :

- EC1 : évaluation continue n°1 : une épreuve écrite en amphi pendant les journées banalisées (35% de la note) ; évaluations continues n°2 et 3 : 2 tests en ligne via moodle (5 et 10% de la note). Pas de conservation de note d'EvC en 2<sup>nde</sup> chance.
- EC2 : les notes d'évaluation continue "Autre" consistent en plusieurs petits contrôles à rendre pendant les séances ou entre deux séances de TP Initiation Shell. Pas de conservation de la note d'EvC en 2<sup>nde</sup> chance.

## Unités spécifiques – Polytech

### Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>de</sup> chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
<b>UE : Polytech A2 (Z1XXBU02)</b>													
EC1 : Thermochimie	8	0.375	EvC		2	E	1h	2	E	1h	1	E	2h
EC2 : Programmation en Python		0.375	EvC	50/50	2	TP + A	2	TP+A	E	1H30	1	E	1h30
			EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
EC3 : Projet Polytech		0.25	EvT		1	O	0h15	1	O	0h15	1	O	0H15

*EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale*

*E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)*

*En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.*

### REMARQUES :

- Pas de conservation de notes d'EvC en 2<sup>de</sup> chance.
- Pour l'EC2, l'évaluation continue "Autre" consiste en un projet.

## Unités spécifiques – Polytech

### Semestre 2 (suite) :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nd</sup> e chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
<b>UE2 : Polytech B2 (Z1XXBU03)</b>													
EC1 : Bases de la transmission de l'information génétique	8	0.375	EvC	55/45	2	E + TP	1h						
			EvT		1	E	1h	1	E	1h	1	E	1h
EC2 : Programmation en Python		0.375	EvC	50/50	2	TP + A							
			EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
EC3 : Projet Polytech		0.25	EvT	-	1	O	0h15	1	O	0h15	1	O	0h15

*EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale*

*E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)*

*En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.*

### REMARQUES :

- Pas de conservation de notes d'EvC en 2<sup>nd</sup>e chance.
- Pour l'EC2, l'évaluation continue "Autre" consiste en un projet.

## Licences de sciences (parcours progressif) – NIVEAU 1

### Niveau 1 en compensation intégrale

Le parcours progressif débute en décembre pour chaque portail.

#### **Semestre 1 :**

- Tronc commun de mathématiques
- MTE-O2i ou MUT-FLE ou MTU-RAN
- UE renforcement 1 (en remplacement des 3 disciplines du portail)

#### **Semestre 2 :**

- Anglais ou FLE
- Mathématiques Appliquées
- UE renforcement 2 (en remplacement des 3 disciplines du portail)

#### **Semestres 1' et 2' :**

- Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont identiques à celles du parcours normal pour les UE transversales non validées en 1<sup>ère</sup> année du parcours progressif et les UE disciplinaires en sciences.
- Les étudiants ayant validé l'une des 2 UE Renforcement en 1<sup>ère</sup> année valident par compensation l'UE C du second semestre.
- Les étudiants ayant validé les 2 UE Renforcement en 1<sup>ère</sup> année du parcours progressif valident par compensation les 2 UE de la discipline C de leur portail.

## Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nde</sup> chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE Tronc commun Maths (Z120AU02)	3		EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE Méthodologie du Travail Universitaire (MTU) - Outils Informatiques et Internet (O2I) (Z1XXAU01)	3		EvC		3	A		3	A		1	A	1h30
UE Méthodologie du Travail Universitaire (MTU) -Français Langue Etrangère (FLE) (Z1XXAU05) EC1 : bureautique EC2 : langue française	3	2	EvC		2	A		1	A		1	A	1h30
		2	EvC		2	E+O	1h30+15mn	1	E	1h30	1	E	1h
UE Méthodologie du Travail Universitaire (MTU) – Remise à Niveau (RAN) (Z1XXAU06) EC1 : méthodologie et bureautique EC2 : RAN	3	2	EvC		3	A		3	A		1	A	1h30
		1	EvC		2	E+A		2	E+A		1	E	0h30
UE Renforcement 1	6		EvC		3	E		3	E		3	E	1h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

### REMARQUES :

- UE Tronc Commun Maths : L'utilisation de la calculatrice est autorisée lors des épreuves.
- UE MTU/O2i/Recherche documentaire : en évaluation initiale, A désigne une évaluation de documents à remettre dans la plateforme de cours en ligne, en 2<sup>ème</sup> chance un test sur ordinateur.
- UE MTU-FLE (remplace MTU/O2i pour les étudiants ayant besoin de cours de FLE) : dans l'EC 1 en évaluation initiale, A désigne une évaluation de documents à remettre dans la plateforme de cours en ligne, en 2<sup>nde</sup> chance un test sur ordinateur.
- UE MTU-RAN (remplace MTU/O2i pour les étudiants en parcours adapté) :
  - EC1 : en évaluation initiale, A désigne une évaluation de documents à remettre dans la plateforme de cours en ligne, en 2<sup>ème</sup> chance un test sur ordinateur.
  - EC 2 : l'écrit sera constitué d'un QCM, A tiendra compte de la participation et du travail personnel fourni par l'étudiant en remise à niveau.
- UE Renforcement 1 : l'UE est constituée des 3 disciplines du portail de l'étudiant qui compte chacune pour 1/3 de la note finale.

## Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nde</sup> chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE Maths appliquées aux portails contenant des maths (Z120BU03)	3		EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE Maths appliquées aux portails sans maths (Z120BU04)	3		EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE Anglais (Z1XXBU01)	3		EvC		2	E O	1h 5min	2	E O	1h 5 min	2	E O	1h 5min
UE Français Langue Etrangère (Z1XXBU04)	3		EvC		2	E+A		1	E	1h	1	E	1h
UE Renforcement 2	6		EvC		3	E		3	E		3	E	1h

*EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale*

*E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)*

*En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.*

### REMARQUES :

- UE Maths appliquées aux portails avec ou sans maths : l'utilisation de la calculatrice est autorisée lors des épreuves.
- UE Anglais : les notes d'EvC ne sont pas conservées pour la 2<sup>nde</sup> chance.
- UE FLE (remplace l'UE d'anglais pour les étudiants ayant besoin de cours de FLE) : A désigne un dossier réalisé en groupe ; les notes d'EvC ne sont pas conservées pour la 2<sup>nde</sup> chance.
- UE Renforcement 2 : l'UE est constituée des 3 disciplines du portail de l'étudiant qui compte chacune pour 1/3 de la note finale.

## Licences de sciences (parcours renforcé double licence Mathématiques Physique) – NIVEAU 1

### Niveau 1 en compensation intégrale

Le parcours renforcé Double licence Mathématiques Physique est proposée aux étudiants des portails de S1 contenant un enseignement de mathématiques et de physique.

Il débute en Semestre 2.

### **Semestre 1 :**

- Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences sont identiques à celles du parcours standard.



## Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
			évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nde</sup> chance		
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE Maths appliquées aux portails contenant des maths (Z120BU03)	3		EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE Anglais (Z1XXBU01)	3		EvC		2	E O	1h 5min	2	E O	1h 5 min	2	E O	1h 5min
UE Mathématiques A/B (Z120BU01)	9		EvC EvT	60/40	2 1	E+A E	 2h	 1	 E	 2h	 1	 E	 2h
UE Cours Physique/SPI (Z124XXX) EC Mécanique	6	0.5	EvC EvT	30/70	2 1	 E	 1h30	 1	 E	 1h30	 1	 E	 1h30
EC Electro-magnétostatique		0.5	EvT		1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
UE TP Physique (Z124XXX)	3		EvC		2	TP		2	TP		1	E	1h30
UE Probabilités et statistiques (Z220DU01)	9		EvC EvT	50/50	3 1	E+A+TP E	 3h	 1	 E	 3h	 1	 E	 3h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

### REMARQUES :

- UE Maths appliquées aux portails avec maths : l'utilisation de la calculatrice est autorisée lors des épreuves.
- UE Anglais : les notes d'EvC ne sont pas conservées pour la 2<sup>nde</sup> chance.
- UE Mathématiques A/B et UE Probabilités et statistiques : l'évaluation continue "Autre" consiste en plusieurs petits contrôles effectués en séance de cours ou de TD et/ou évaluation de passages au tableau et tient compte de la participation. La note de 2<sup>nde</sup> chance prend en compte l'évaluation continue (dans les proportions de l'évaluation initiale), si la note globale de celle-ci est supérieure ou égale à la note de l'examen terminal de 2<sup>nde</sup> chance.
- UE Cours Physique/SPI : pas de conservation de la note d'EvC en 2<sup>nde</sup> chance dans l'EC Mécanique.



**UFR DE PHARMACIE**  
Université Clermont Auvergne

**MODALITES DE CONTRÔLE  
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES  
Année universitaire 2019 – 2020**

**Licence Professionnelle  
Industrie pharmaceutiques,  
cosmétologiques et de santé :  
gestion, production et valorisation**

Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie : avis favorable le 18 septembre 2019  
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante  
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Françoise Peyrard'.

Françoise PEYRARD

## Organisation de la formation

### **Responsable pédagogique de la mention :**

Eric BEYSSAC, [Eric.beyssac@uca.fr](mailto:Eric.beyssac@uca.fr)

### **Intitulé du parcours de la mention et référent pédagogique :**

- Parcours : Développement, production et ingénierie pharmaceutique
- Eric BEYSSAC, [Eric.beyssac@uca.fr](mailto:Eric.beyssac@uca.fr)

### **Contact en scolarité :**

Service de la formation – Pôle Master/Licence

[Scolarite.licence-master.medpha@uca.fr](mailto:Scolarite.licence-master.medpha@uca.fr)

### **Assiduité aux enseignements :**

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (enseignements, projets tutorés et période en entreprise) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire.

Au delà de trois absences non justifiées dans une matière, l'étudiant est déclaré « défaillant » à la matière ce qui entraîne l'impossibilité de valider l'UE et l'année.

### **Stages :**

Un stage d'application en entreprise est effectué sur une période de 16 semaines à partir de début mars. L'assiduité au stage est obligatoire. L'étudiant rédige un rapport de stage et le soutient oralement devant un jury.

La validation du stage est le résultat i) de l'évaluation du stagiaire par l'entreprise, ii) de la note du rapport et iii) de la note obtenue lors de la soutenance orale.

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

## Evaluation des connaissances

### **Absence lors d'une épreuve d'évaluation continue :**

En cas d'absence justifiée à une évaluation continue, une épreuve de substitution (écrite ou orale) peut être proposée à l'étudiant.

L'absence injustifiée à une évaluation continue vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde chance pour valider la formation.

### **Absence lors d'une épreuve d'évaluation :**

L'étudiant absent lors d'un oral, d'une soutenance, d'une évaluation finale ou d'une évaluation continue écrit sans justificatif est considéré comme « défaillant » dans la matière concernée, ce qui entraîne l'impossibilité de valider l'UE et l'année à l'évaluation initiale.

La liste des étudiants boursiers défaillants est communiquée au Crous à sa demande.

### **Accès à la salle d'examen :**

**En cas de retard**, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.

La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci peut permettre l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.

Cette règle s'applique à l'ensemble des formations de la composante Pharmacie.

## **Régime Spécial d'Etudes (RSE)**

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- Obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

## **Maquettes de la formation :**

**LICENCE Professionnelle, mention : Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation -  
Parcours : Développement, production et ingénierie pharmaceutique**

**Semestre 1 :**

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC et des UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance	
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.
UE 1 : Outils professionnels et développement personnel EC 1 : NTIC EC 2 : Anglais EC3 : Communication EC4 : Insertion professionnelle	6	2 2 2	EvC EvC EvC	>2 >2 >2	E O O		1 1 1	O O O		1 1 1	E ou O E ou O E ou O	1h 1h 1h
UE 2 : Conception des locaux et contraintes industrielles EC 1 : Microbiologie industrielle EC 2 : Biotechnologie EC3 : Maitrise de la contamination	6	3 1 1 1	EvT EvC EvC EvC	1 >2 >2 >2	E E E E	3h	1 1 1	EvT O O O	3h	1 1 1	E E ou O E ou O E ou O	3h 1h 1h 1h
UE 3 : Outils de production industrielle EC 1 : Chimie pharmaceutique EC 2 : Pharmacognosie EC3 : Technologie pharmaceutique	9	3 2 1 3	EvT EvC EvC EvC	1 >2 >2 >2	E E E E	3h	1 1 1 1	EvT O O O	3h	1 1 1 1	E E ou O E ou O E ou O	3h 1h 1h 1h
UE 4 : Construction et suivi de la qualité EC 1 : Contrôle qualité EC 2 : Assurance qualité	9	3 3 3	EvT EvC EvC	1 >2 >2	E E E	3h	1 1 1	EvT O O	3h	1 1 1	E E ou O E ou O	3h 1h 1h

*EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale*

*E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)*

*En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.*

***Les épreuves de seconde session peuvent être organisées sous forme d'un écrit ou d'un oral***

**Semestre 2 :**

	Crédits affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
			Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance			
			Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
UE 5 : Projet tutoré Rapport Soutenance orale	<b>9</b>	4,5 4,5	EvT EvT		1 1	M S	30min							
UE 6 : Stage d'application en entreprise  Rapport Soutenance orale Evaluation du stage	<b>21</b>	7 7 7	EvT EvT EvT		1 1	M S A	30 min				---	---	---	---

*EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale*

*E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)*

*En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.*

**REMARQUE :**

L'évaluation du stage est effectuée par le maître de stage à l'aide d'un questionnaire préétabli comportant une grille de notation.

**MODALITES DE CONTRÔLE  
DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES  
Année universitaire 2019 - 2020**

**Master  
Sciences du médicament  
et des produits de santé**

Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie : avis favorable le 18 septembre 2019  
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations et Vie Etudiante  
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

## Organisation de la formation

### Responsable pédagogique de la mention

COUDERT Pascal, [Pascal.COUDERT@uca.fr](mailto:Pascal.COUDERT@uca.fr)

### Contact en scolarité

Service de la formation – Pôle Master/Licence

[scolarite.master.medpha@uca.fr](mailto:scolarite.master.medpha@uca.fr)

### Stages

En M1 : à partir du mois d'avril, stage de 7 semaines minimum

En M2 : à partir du mois de janvier, stage de 5 mois minimum

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

## Contrôle de l'assiduité aux enseignements :

L'assiduité aux enseignements est obligatoire. Toute absence doit être justifiée dans les 48h auprès du service de scolarité. Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « DEFAILLANT », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la seconde chance.

## Evaluation des connaissances

### Absence lors d'une épreuve d'évaluation continue

En cas d'absence justifiée à l'évaluation continue, une épreuve de substitution (écrite ou orale) peut être proposée à l'étudiant.

L'absence injustifiée à l'évaluation continue vaut défaillance de l'étudiant. Dans ce cas, le jury ne peut valablement délibérer sur les résultats de l'intéressé qui ne sont pas calculés. Les étudiants défaillants doivent passer la seconde chance pour valider la formation.

### Accès à la salle d'examen

**En cas de retard**, l'accès à la salle d'examen est strictement interdit à tout candidat qui se présente après l'ouverture des enveloppes qui contiennent les sujets sauf en cas de force majeure justifiée.

La justification est soumise à l'appréciation du surveillant nommé responsable de la salle d'examen. Celui-ci peut permettre l'accès à la salle, au plus tard avant la fin du premier tiers de la durée de l'épreuve dans la limite d'une heure après le début de l'épreuve. Aucun temps supplémentaire de composition n'est donné au candidat arrivé en retard ; de plus, la mention du retard et de ses circonstances est portée sur le procès-verbal d'examen.

En cas de litige concernant la justification du retard, le Doyen décidera des suites à donner.



### **Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale**

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation, l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en seconde chance les EC qu'il a validés.

### **Régime Spécial d'Etudes (RSE)**

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne...)
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation terminale à la place de l'évaluation continue...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Le détail des modalités d'évaluation des connaissances dans le cadre d'un RSE est indiqué dans les tableaux ci-après.

### **Modalités de compensation**

La compensation est organisée entre Unités d'Enseignement d'un même semestre et entre semestres d'une même année d'études, sur la base de la moyenne générale des notes obtenues pondérées par les coefficients.

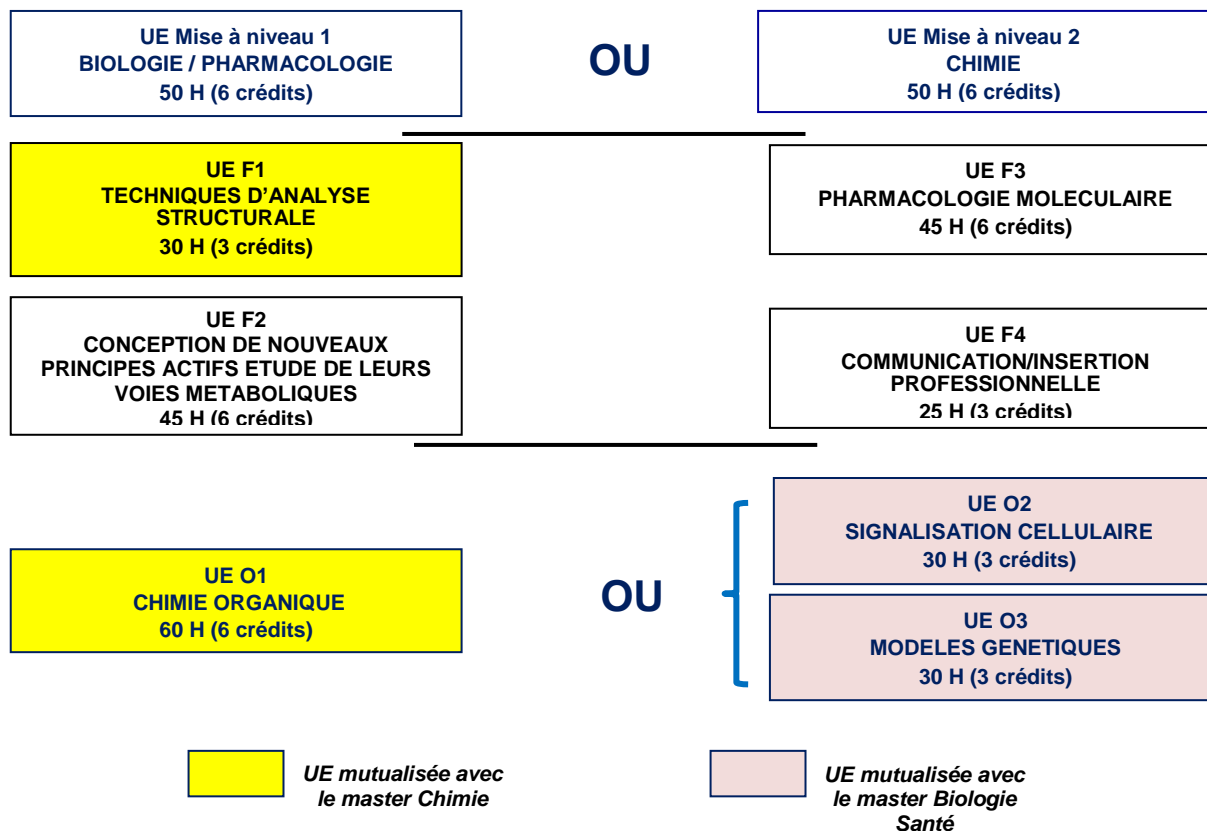
Dans les Modalités de Contrôle des Connaissances de chaque mention de master, les composantes ont la possibilité de solliciter l'approbation de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire pour :

- proposer une note éliminatoire (strictement inférieure à 6) pour des Unités d'Enseignement concernant au maximum 30 crédits européens par année
- OU proposer une Unité d'Enseignement Stage non compensable et ne participant pas au processus de compensation.

## Maquettes de la formation :

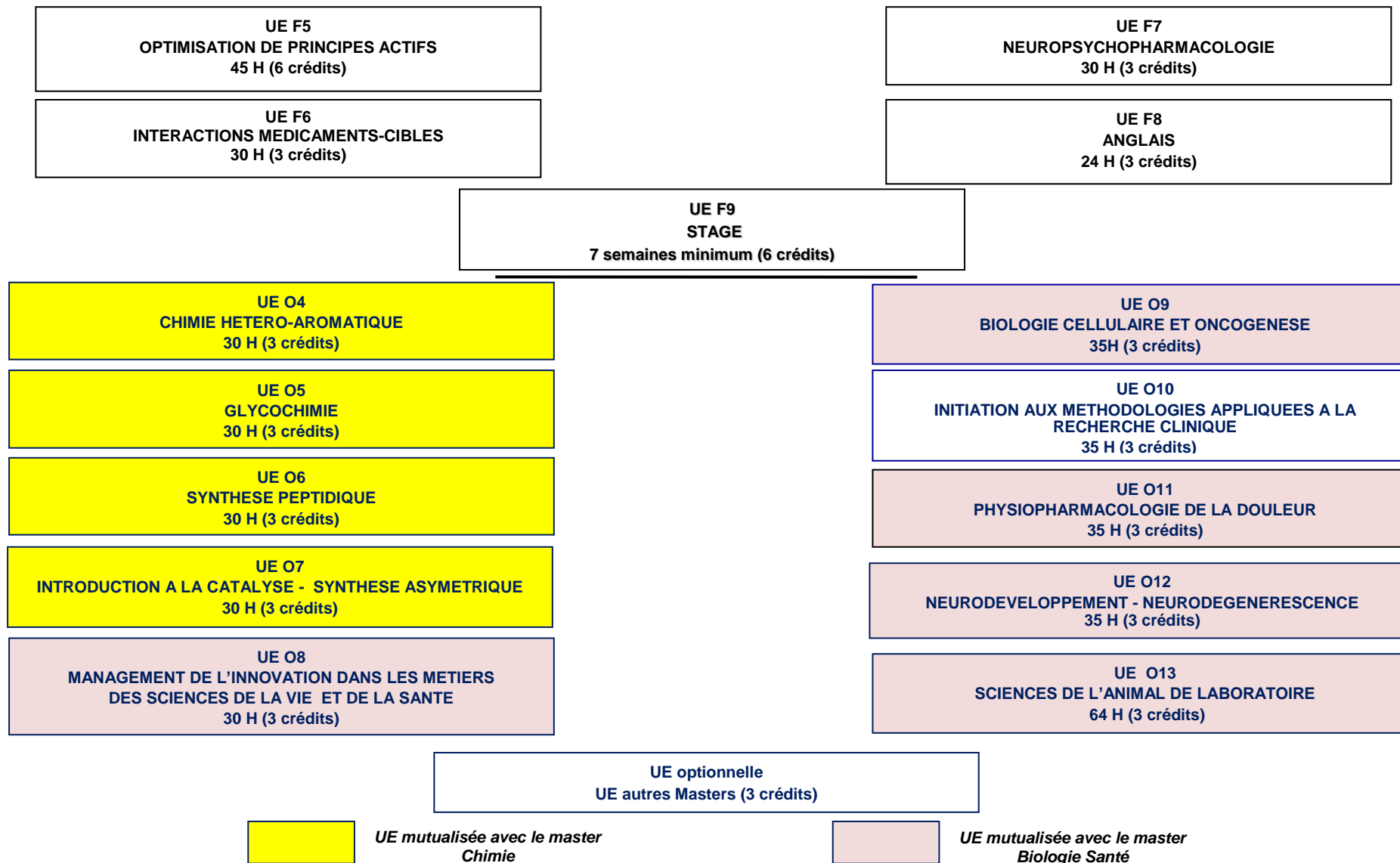
### Tableau 1 : MASTER M1 SCIENCES DU MEDICAMENT ET DES PRODUITS DE SANTE - Semestre S1 (30 crédits)

UE Mise à niveau 1 ou 2 + 4 UE OBLIGATOIRES (F1 à F4) + UE AU CHOIX  
O1 ou O2/O3



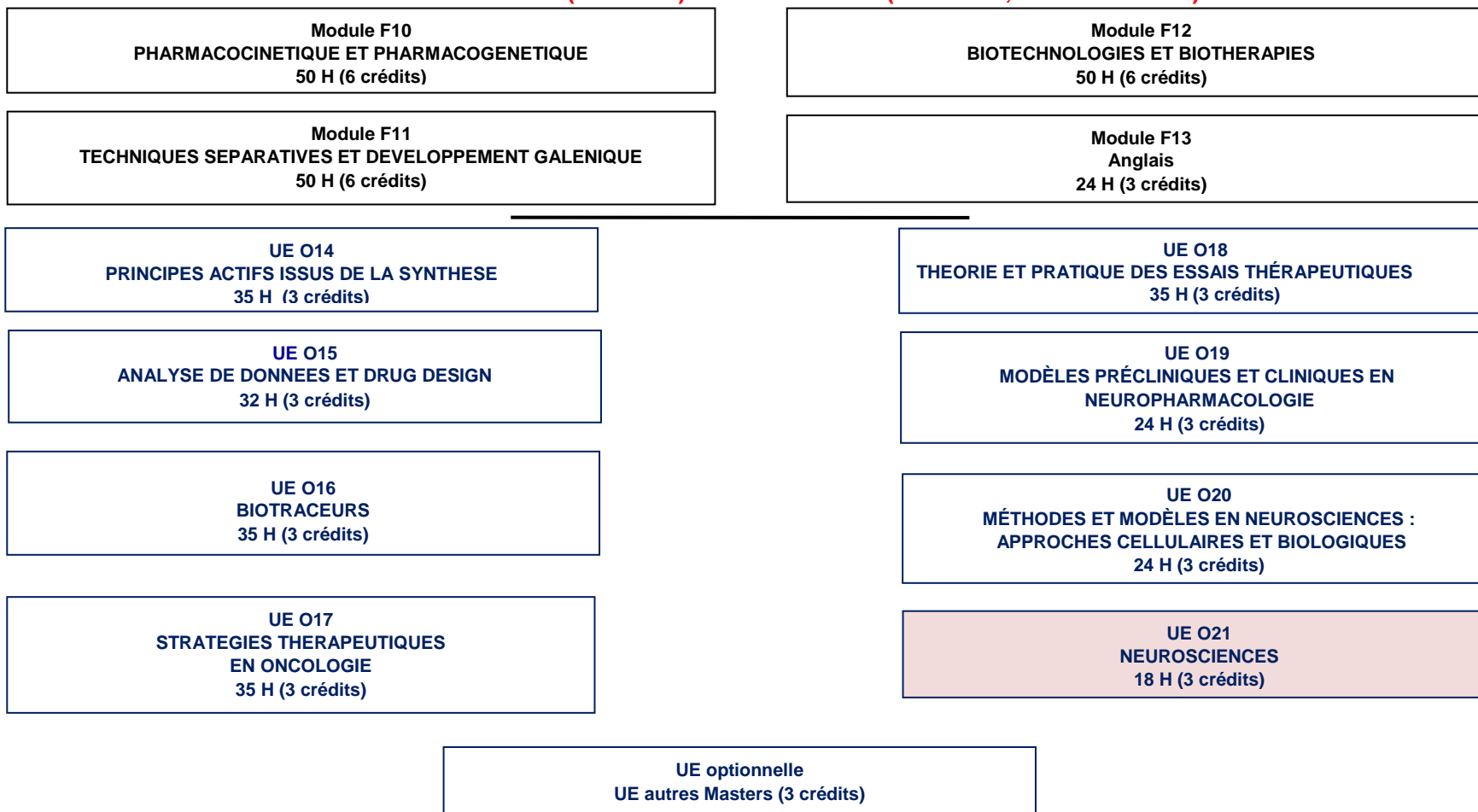
## Tableau 2 : MASTER M1 SCIENCES DU MEDICAMENT ET DES PRODUITS DE SANTE Semestre S2 (30 crédits)

5 UE OBLIGATOIRES (F5 à F9) + 3 UE AU CHOIX (O4 à O13, UE autre master)



## Tableau 3 : MASTER M2 SCIENCES DU MEDICAMENT ET DES PRODUITS DE SANTE Semestre S3 (30 crédits)

**4 UE OBLIGATOIRES (F10 à F13) + 3 UE AU CHOIX (O14 à O21, UE autre master)**



*UE mutualisée avec le master  
Biologie Santé*

**Le M2-S4 correspond à un stage de 5 mois minimum  
(UE F14 – 30 crédits)**

## MASTER mention : Sciences du médicament et des produits de santé

### M1 Semestre 1 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
		Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
		Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE 1 : Mise à niveau 1 Biologie/pharmacologie	6	EvC		2*	O	10min	2	O	10min	1	O	10min
UE 2 : Mise à niveau 2 Chimie	6	EvC		3*	E	3h	3	O	3h	1	O	1h
UE F1 : Techniques d'analyse structurale	3	EvT		-	E	2h	-	E	2h	-	E	2h
UE F2 : Conception de nouveaux principes actifs	6	EvT		-	E	1h30	-	E	1h30	-	E	1h30
UE F3 : Pharmacologie moléculaire	6	EvC+EvT	20/80	3	E	1h30	-	E	1h30	-	E	1h30
UE F4 : Communication/Insertion professionnelle	3	EvC	5%A 95%O	2*	A+O		2	E+O	1h	1	E	1h
<b>UE AU CHOIX (se reporter au tableau 1)</b>												
UE O1 : Chimie organique	6	EvC+EvT	30/70	3*	TP+E	2h	2	TP+E	2h	1	E	2h
UE O2 : Signalisation cellulaire	3	EvT		-	E	2h	-	E	2h	-	E	2h
UE O3 : Modèles génétiques	3	EvT		-	E	2h	-	E	2h	-	E	2h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

#### Remarques :

UE : UE mutualisée avec le Master Chimie

UE : UE mutualisée avec le Master Biologie Santé

A : Epreuve écrite et/ou présentation d'un rapport écrit avec présentation orale individuelle

\*le Nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

## M1 Semestre 2 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
		Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
		Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE F5 : Optimisation de principes actifs	6	EvC+EvT*	25/75	3	TP+E	1h30	2	TP+E	1h30	1	E	1h30
UE F6 : Interactions médicaments-cibles	3	EvT		-	E	1h30	-	E	1h30	-	E	1h30
UE F7 : Neuropsychopharmacologie	3	EvT		-	E	1h	-	E	1h	-	E	1h
UE F8 : Anglais	3	EvC*	50/50	2	E+O	2h + 1h	1	O	20 min	1	O	20 min
UE F9 : Stage	6				M+S	30 min		M+S	30 min	-	-	-
<b>UE AU CHOIX</b> (se reporter au tableau 2) :												
UE O4 : Chimie hétéro-aromatique	3	EvC+EvT*	20/80	3	TP+E	1h30	2	TP+E	1h30	1	E	1h30
UE O5 : Glycochimie	3	EvC+EvT*	25/75	3	TP+E	2h	2	TP+E	2h	1	E	2h
UE O6 : Synthèse peptidique	3	EvC*+EvT	50/50	3	TP+O+E		2	TP+O+E		1	E	2h
UE O7 : Introduction à la catalyse - Synthèse asymétrique	3	EvT		-	E	2h	-	E	2h		E	2h
UE O8 : Management de l'innovation	3	EvT		-	A		-	E	2h		E	2h
UE O9 : Biologie cellulaire et oncogénèse	3	EvT		-	E	2h	-	E	2h		E	2h
UE O10 : Initiation aux méthodologies appliquées à la recherche clinique	3	EvT		-	E	2h	-	E	2h		E	2h
UE O11 : Physiopharmacologie de la douleur	3	EvT		-	E	2h	-	E	2h		E	2h
UE O12 : Neurodéveloppement - Neurodégénérescence	3	EvT		-	E	2h	-	E	2h		E	2h
UE O13 : Sciences de l'animal de laboratoire	3	EvC+EvT*	35/65	3	TP+E	2h	2	TP+E	2h	1	E	2h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale ; E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

### Remarques :

**UE** : UE mutualisée avec le Master Chimie

**UE** : UE mutualisée avec le Master Biologie Santé

A : Epreuve écrite et/ou présentation d'un rapport écrit avec présentation orale individuelle

\*le Nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

## M2 Semestre 3 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
		Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance		
		Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
UE F10 : Pharmacocinétique et pharmacogénétique	6	EvC*+ EvT	25/75	3	TP+E	2h	2	TP+E	2h	1 ou 2	O*+E	2h
UE F11 : Techniques séparatives et développement galénique	6	EvC*+ EvT	35/65	3	TP+O	3h + 15 min	2	O	20 min	1	O	20 min
UE F12 : Biotechnologies et biothérapies	6	EvT		-	E	2h	-	E	2h	-	E	2h
UE F13 : Anglais	3	EvC*	50/50	2	E+O	2h + 1h	1	O	20 min	1	O	20 min
<b>UE AU CHOIX</b> (se reporter au tableau 3)												
UE O14 : Principes actifs issus de la synthèse	3	EvT		-	E	2h30	-	E	2h30	-	E	2h30
UE O15 : Analyse de données et drug design	3	EvC*		2	M+O	40min	2	M+O	40min	2	O	40min
UE O16 : Biotraceurs	3	EvC*+ EvT	25/75	3	E	2h	2	E	2h	1	E	2h
UE O17 : Stratégies thérapeutiques en oncologie	3	EvC*+ EvT	25/75	3	E	2h	2	E	2h	1	E	2h
UE O18 : Théorie et pratique des essais thérapeutiques	3	EvC*+ EvT	25/75	3	E	2h	2	E	2h	1	E	2h
UE O19 : Modèles précliniques et cliniques en neuropharmacologie	3	EvC*+ EvT	25/75	3	E	2h	2	E	2h	1	E	2h
UE O20 : Méthodes et modèles en neurosciences	3	EvT		-	E	2h	-	E	2h	-	E	2h
<b>UE O21 : Neurosciences</b>	3	EvT		-	E	2h	-	E	2h	-	E	2h

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.

O\* : F10 : Pharmacocinétique et pharmacogénétique : un oral sera organisé en Seconde chance si l'étudiant n'a pas eu la moyenne à l'Evaluation Continue

### Remarques :

**UE** : UE mutualisée avec le Master Biologie Santé

\*le Nombre d'épreuves est donné à titre indicatif

## M2 Semestre 4 :

	Crédits affectés à l'UE	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
		Evaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			Seconde chance **	
		Type de contrôle	% EvC/EvT	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.		
UE F14 : Stage	30				M+S	30 min		M+S	30 min		

*EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale*

*E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)*

*En évaluation continue, il y a au minimum deux épreuves. S'il est précisé, le nombre d'épreuves est donné à titre indicatif.*

**\*\* Les mémoires et soutenances de stage ne font pas l'objet d'une deuxième session.**





**UFR DE PHARMACIE**  
Université Clermont Auvergne

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**  
**Année universitaire 2019-2020**

**Etudes pharmaceutiques**  
**1<sup>er</sup> cycle**

Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie : avis favorable le 18 septembre 2019  
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations  
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard', is written over a faint, light-colored rectangular stamp.

Françoise PEYRARD

# Organisation générale

Les études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie sont régies par :

- l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP)**.
- l'arrêté du 8 avril 2013, appliqué au 2<sup>ème</sup> cycle des études pharmaceutiques **Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP)**.

Les études sont organisées en trois cycles :

- 1<sup>er</sup> cycle : PACES, DFGSP 2 et DFGSP 3 conférant le grade de licence
- 2<sup>ème</sup> cycle : DFASP 1 et DFASP 2 conférant le grade de master
- 3<sup>ème</sup> cycle : cycle court : 6<sup>ème</sup> année, cycle long : DES

Les programmes d'enseignement sont régulièrement publiés avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre.

Les modalités de contrôle des connaissances définies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie, arrêtées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et décrites ci-après sont portées à la connaissance des étudiants dans le délai d'un mois après le début de l'année universitaire.

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat, entre autres, des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante (délibération du Conseil Académique, Cac - CFVU n° 2016-05-12\_01)

***A partir de la 2<sup>ème</sup> année (DFGSP 2), les enseignements sont théoriques, dirigés et pratiques ; l'assiduité aux séances de travaux dirigés et de travaux pratiques est obligatoire, sauf motif reconnu valable par le Doyen et communiqué au service de la Formation dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement.***

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « DEFAILLANT », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2<sup>ème</sup> session.

En cas d'absence non motivée (c'est-à-dire toute absence qu'un étudiant n'aura pas justifiée au Service de la Formation dans un délai de 48h maximum) à une épreuve du contrôle continu, l'étudiant sera considéré comme « DEFAILLANT » et aucune épreuve de rattrapage ne sera organisée. En cas d'absence motivée, une épreuve de rattrapage pourra être proposée. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve de contrôle continu devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

## Processus de compensation

Pour chaque année d'études de DFGSP et de DFASP :

- les EC (éléments constitutifs d'UE) sont compensables entre eux à l'intérieur d'une UE,
- les UE (unités d'enseignement) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre,
- les deux semestres d'une année sont compensables entre eux.

Toute note strictement inférieure à **6,8/20** à la partie théorique d'une UE ou d'un EC est éliminatoire.

Une note éliminatoire annule le processus de compensation. Il en est de même pour toute absence à une épreuve terminale.

En cas de note éliminatoire ou d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant repasse en 2<sup>ème</sup> session l'UE ou l'EC concerné(e) ainsi que toutes les autres UE pour lesquelles la moyenne n'a pas été obtenue.

### Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans la cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et de groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne, etc.)
- Obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu, etc.)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

### Service sanitaire

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Le service sanitaire permettra de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants.

Le service sanitaire tel que défini à l'article D. 4071-2 du Code de la Santé Publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci dont la moitié est consacrée à la réalisation de l'action concrète.

Il comporte 4 parties. La première et la deuxième partie consistent en l'acquisition de connaissances et de compétences et permettent à l'étudiant de valider des Unités d'Enseignement :

UE 5 : Systèmes de santé et santé publique (DFGSP3) et UE 3 : Santé publique (DFASP1).

La troisième partie est la formation à l'action et a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 3 du DFASP2 de l'orientation Officine. La quatrième partie : action de prévention à l'attention d'un public cible a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 4 du DFASP2 de l'orientation Officine.

### UE engagement associatif

Le décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale et professionnelle permet de mettre en place un dispositif de reconnaissance des compétences et aptitudes acquises dans le cadre d'une activité bénévole, d'un mandat d'élue(e) étudiant(e)...

# PREMIER CYCLE

## DFGSP

Le **PREMIER CYCLE** regroupe les 3 premières années : PACES, DFGSP 2 et DFGSP 3.

Le **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques** (DFGSP) sanctionne la première partie des études en vue de l'obtention du Diplôme d'État de Docteur en Pharmacie ; il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens, conférant le grade de licence. Les étudiants reprenant des études commencées dans le cadre d'une réglementation antérieure sont soumis aux nouvelles dispositions.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques après la première année commune aux études de santé. La deuxième et la troisième année de la formation conduisant au diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques ne peuvent faire l'objet chacune de plus de trois inscriptions. Ces limitations s'entendent hors période de césure définie par l'article D. 611-13 et suivants du code de l'éducation. Une dérogation exceptionnelle aux cas décrits au premier alinéa du présent article peut être accordée par le président de l'université sur avis du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques (arrêté du 25 octobre 2018, art. 9 bis).

Les deux premiers semestres de la formation correspondent à la première année commune aux études de santé (PACES), organisée par l'arrêté du 28 octobre 2009.

## **I - 1<sup>ERE</sup> ANNEE : PACES**

Se référer au Contrôle des Connaissances de la PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé).

Conformément à l'article L631-1 du Code de l'Éducation, le nombre d'étudiants admis à poursuivre des études pharmaceutiques est fixé chaque année par le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Enseignement Supérieur.

## **II - 2<sup>EME</sup> ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES - DFGSP 2**

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> semestres des études pharmaceutiques (DFGSP 2).

### 1) Modalités de contrôle des connaissances

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés et travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) : les **UE obligatoires du tronc commun (tableau I)**, articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation et **2 UE librement choisies**. Les 2 UE librement choisies doivent être choisies dans la liste des **UE « librement choisies »** proposée par l'UFR (**tableau IV-a**). Il est toutefois accordé la possibilité aux étudiants de choisir l'une d'entre elles parmi les **UE « libres » (tableau IV-b)**. Le choix d'une UE libre devra être soumis à l'accord du Doyen de la l'UFR de Pharmacie. Faire parvenir dans ce cas une lettre de motivation au Service de la Formation.

## 2) Organisation des épreuves

### ▪ **1<sup>ère</sup> session :**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1<sup>er</sup> semestre, l'autre à la fin du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année universitaire.

(**TABLEAUX I – II – III – IV-a – IV-b**).

### ▪ **2<sup>ème</sup> session :**

Pour chaque semestre, une session de rattrapage est organisée avant la rentrée universitaire suivante pour l'ensemble des UE et/ou des EC (Éléments Constitutifs d'UE) non validés à la première session du semestre concerné.

## 3) Validation de l'année

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.

- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

## 4) Passage à l'année supérieure

Pour tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études (S3+S4), la poursuite des études dans l'année supérieure n'est pas possible.

Néanmoins, pour tout étudiant n'ayant obtenu qu'une seule note éliminatoire à une seule UE ou à un seul EC, tout en ayant validé toutes les autres UE et en ayant obtenu la moyenne générale à l'année, le passage du DFGSP 2 au DFGSP 3 est autorisé.

Si la note éliminatoire concerne un EC, la dette portera sur cet EC et sur tous les EC de l'UE pour lesquels la moyenne n'a pas été atteinte.

Pour l'obtention du DFGSP (Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques) et le passage au DFASP, cette UE ou cet(ces) EC devra(devront) obligatoirement être validé(s) avant la fin du premier cycle.

## 5) Jury

Un jury arrêté par le Président de l'Université est nommé pour l'année d'études.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

#### 6) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **elle est obligatoire** et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

#### 7) Stage officinal d'initiation obligatoire

Le stage officinal est défini par l'arrêté du 22 mars 2011. Il a une durée de quatre semaines. Il s'effectue à temps plein, avant le début de la 3<sup>ème</sup> année des études pharmaceutiques.

Sur autorisation du Doyen, il peut toutefois être effectué en deux périodes maximum.

Il peut être effectué dans une même officine ouverte au public, ou dans une même pharmacie mutualiste, ou une même pharmacie d'une société de secours minière. A titre exceptionnel, le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques peut autoriser un candidat à effectuer le stage dans une officine située à l'étranger, lorsque le titulaire de cette officine est possesseur du diplôme d'Etat français de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ou d'un diplôme permettant l'exercice de la pharmacie d'officine en France.

La validation du stage est prononcée par le Doyen de la l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage.

#### 8) Stage complémentaire

En fin de DFGSP2, les étudiants peuvent suivre un stage de 2 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée.

Ce stage peut être accompli hors de France.

Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Les étudiants redoublants de DFGSP2 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

Responsable pédagogique : David Balayssac

#### 9) Projet d'orientation professionnelle

Un dispositif permettant aux étudiants d'élaborer leur projet d'orientation professionnelle et permettant à ceux qui le souhaitent de se réorienter est mis en place au cours de l'année universitaire. Il est obligatoire pour tous les étudiants en DFGSP 2 et comporte une séance plénière et 3 séances de TD réparties sur l'année universitaire.

## TABLEAU I

## DFGSP 2 : organisation générale par semestre

2019-2020

UE OBLIGATOIRES	S3						S4					Total horaires année
	Répartition horaire						Répartition horaire					
	heures	C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	CREDITS	heures	C.M.	T.D.	T.P.	CREDITS	
UE 1 : Apprentissage des techniques et gestes de base	20	2	-	18		2	-	-	-	-	-	20
UE 2 : Soins d'urgence et stage	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-
UE 3 : Anglais	-	-	-	-	-	-	20	-	20	-	2	20
UE 4 : Biodiversité et bioévolution des milieux naturels	33	26	7	-	-	4	-	-	-	-	-	33
UE 5-1 : Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses I	30	10	8	12	-	3,5	-	-	-	-	-	56
UE 5-2 : Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses II	-	-	-	-	-	-	26	17	-	9	3	
UE 6-1 : Sciences biologiques I	65	46,5	1,5	17	-	8	-	-	-	-	-	139
UE 6-2 : Sciences biologiques II	-	-	-	-	-	-	74	53	3	18	8	
UE 7-1 : Sciences analytiques I	37	23	8	6	-	4,5	-	-	-	-	-	70
UE 7-2 : Sciences analytiques II	-	-	-	-	-	-	33	13	4	16	4	
UE 8 : Qualité et produits de santé	18	10	8	-	-	2	-	-	-	-	-	18
UE 9 : Sciences pharmacologiques	-	-	-	-	-	-	40	33	7	-	5	40
UE 10 : Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments	44	12	17	6	5	6	-	-	-	-	-	35
<b>TOTAL</b>	<b>247</b>	<b>129,5</b>	<b>49,5</b>	<b>59</b>	<b>5</b>	<b>30</b>	<b>191</b>	<b>116</b>	<b>39</b>	<b>41</b>	<b>24</b>	<b>435</b>
2 UE librement choisies à valider de 3 CREDITS chacune (cf tableaux IV-a et IV-b)	40										6	40

TABLEAU II

DFGSP 2 : semestre S3

2019-2020

UE	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures	REPARTITION				Validation des enseignements #								Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I	Enseignement théorique				Enseignement pratique				
								Ques. rédact.& ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff		
UE 1 Apprentissage des techniques et gestes de base	2	1	20	2	-	18	-	-	-	-	-	-	-	x	1	V. GAUMET
UE 4 Biodiversité et bioévolution des milieux naturels	EC 9	2	1	33	14	2	-	-	x			45 min	1	-	-	F. CALDEFIE-CHEZET
	EC 10	2	1		12	5	-	-	écrit 70% CC 30%			45 min	1	-	-	J-L. BONNET
UE 5-1 Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses I	3,5	1,5	30	10	8	12	-	écrit 75% CC 25 %			1 h	1	x et/ou terminal	0,5	P. COUDERT J-M. CHEZAL	
UE 6-1 Sciences biologiques I	EC 1	2	1	20	14,5	1,5	4	-	x	-	x	1 h	0,75	x	0,25	C. COURTEIX
	EC 2	3,5	2	27	14	-	13	-	-	x	-	1 h	1,5	x	0,5	C. FORESTIER
	EC 3	2,5	1	18	18	-	-	-	-	x	-	1 h	1	-	-	P. ROUZAIRE
UE 7-1 Sciences analytiques I	4,5	2	37	23	8	6	-	x	-	-	1 h 30	1,5	x	0,5	M-J. GALMIER P. AUZELOUX	
UE 8 Qualité et produits de santé	2	1	18	10	8	-	-	écrit 70% CC 30%			1 h	1	-	-	E. BEYSSAC	
UE 10 Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments	6	3	44	12	17	6	Eq 9h CM	x	x	x	1 h 30	2,5	x	0,5	B. VENNAT	
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>14,5</b>	<b>247</b>	<b>129,5</b>	<b>49,5</b>	<b>59</b>	<b>5</b>	-	-	-	-	<b>11,25</b>	-	<b>3,25</b>		

EC 1 : Physiologie

EC 2 : Infectiologie

EC 3 : Immunologie

EC 9 : Biodiversité végétale et fongique

EC 10 : Biodiversité animale

CC : contrôle continu

Période d'examen : janvier

# Les épreuves de la 2<sup>ème</sup> session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants



TABLEAU III

## DFGSP 2 : semestre S4

2019-2020

U.E	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures	REPARTITION			Validation des enseignements								Responsables	
							Enseignement théorique					Enseignement pratique				
				C.M.	T.D.	T.P.	ques. Rédact. & ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	Coeff	CC	Coeff			
UE 2 Soins d'urgence et stage	2		AFGSU(*) Stage officinal	1 CREDIT 1 CREDIT												B. VENNAT
UE 3 Anglais	2	1,5	20	-	20	-	-	QROC coeff 1 oral coeff 0,5	-	45 min	1,5	-	-	F. JOYON		
UE 5-2 Voies d'accès aux substances actives médicamenteuses II	3	1,5	26	17	-	9	-	x	x	1 h	1	X et/ou terminal	0,5	C. DECOMBAT C. PEYRODE		
UE 6-2 Sciences biologiques II	EC 4	4	2	36	27	4	5	x	x	-	2 h	1,75	-	0,25	P. GUEIRARD	
	EC 5	2	1	20	14	-	6	-	sur CM/TP		1 h	1	-	-	A-F. SAPIN	
	EC 6	2	1	19	12	1	5	x	-	x	1 h	0,75	x	0,25	N. GONCALVES	
UE 7-2 Sciences analytiques II	4	2	33	10	7	16	x	x	-	1 h 30	1	x	1	M-J. GALMIER E. MOREAU		
UE 9 Sciences pharmacologiques	EC 7	3	1,5	24	20	4	-	x	x	-	1 h	1,5	-	-	L. TERRAIL	
	EC 8	2	1	16	13	3	-	x	x	-	1 h	1	-	-		
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>11,5</b>	<b>191</b>	<b>113</b>	<b>39</b>	<b>41</b>					<b>9,50</b>		<b>2</b>			
(*) AFGSU : 3h30 de C.M. + 10h30 de T.P.																
2 UE « librement choisies »	3 + 3	1,5 + 1,5	20 + 20												cf tableaux IV-a et IV-b	

EC 4 : Biologie cellulaire, moléculaire – Génétique

EC 5 : Hématologie

EC 6 : Biochimie

Période d'examen : mai - juin

EC 7 : Pharmacologie générale et des transmissions

EC 8 : Devenir du médicament dans l'organisme

# Les épreuves de la 2<sup>ème</sup> session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

TABLEAU IV-a

## UE « librement choisies » - DFGSP 2 : semestre S4

2019-2020

UE	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures annuel	REPARTITION			Validation des enseignements #							Responsables
							Enseignement théorique					Enseignement pratique		
				C.M.	T.D.	T.P.	Ques. Rédact.& /ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	Coeff	CC	Coeff	
UE Risques animal, végétal et fongique	3	1,5	18	15	3	-	écrit 2/3 (*) oral 1/3		-	1 h	1,5	-	-	F. CALDEFIE-CHEZET J-L. BONNET
UE Clonage et expression d'un gène codant une protéine d'intérêt thérapeutique	3	1,5	20	-	1	19	-	-	-	-	-	x	1,5	C. FORESTIER D. BALESTRINO E. DEBITON
UE Physiologie des régulations	3	1,5	20	14	-	6	x	-	x	1 h	1,25	x	0,25	C. COURTEIX
UE Diagrammes de phases et leurs applications	3	1,5	20	14	3	3	x	-	-	1 h	1,25	x	0,25	V. GAUMET
UE Biophysique des organes sensoriels	3	1,5	20	14	2	4	x	-	-	1 h	1	x	0,5	D. CIA
UE Endocrinologie : aspects physiologiques et biochimiques	3	1,5	20	16	4	-	CC			-	-	-	-	M-A. COUDORE
UE Effets des rayonnements ionisants/radiobiologie	3	1,5	20	13	4(**)	3	x	-	-	1 h	1	x	0,5	I. RANÇON-COLE
UE Reconnaissance de végétaux et réalisation d'un herbier	3	1,5	10	1	3(***)	6	-	-	-	-	-	x	1,5	F. CALDEFIE-CHEZET L. DELORT

(\*) avec C/C (10 % de la note totale)

(\*\*) dont 2 h de visite du Centre Jean Perrin

(\*\*\*) Pour cette UE : essentiellement du travail personnel pour la réalisation de l'herbier dont la note est intégrée à la note de TP

# Les épreuves de la 2<sup>ème</sup> session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

**TABLEAU IV-b  
2019-2020**

**UE « libres » - DFGSP 2 - S4**

UE	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures annuel				Responsables
Engagement Pédagogique Etudiant	3	1,5	40				O. CHAVIGNON
Découverte de l'activité de Recherche	3	1,5	40 **	CM 5	TD 32	Laboratoires de l'UFR de Pharmacie	O. CHAVIGNON
UE proposée par les Services Inter Universitaires de l'Université Clermont Auvergne (*)	3	1,5					

- (\*) **SSU** (Service Santé Universitaire) ; <http://sante.clermont-universite.fr>  
**SUC** (Service Université Culture) ; <http://culture.clermont-universite.fr>  
**SUAPS** (Service Université Activités Physiques & Sportives) ; <http://www.univ-bpclermont.fr/services/siuaps>  
 Contact pour le SUAPS à l'UFR de Pharmacie : Monsieur Éric DEBITON

Le choix d'une UE libre doit être soumis à l'accord du Doyen de l'UFR de Pharmacie.  
Faire parvenir au Service de la scolarité une lettre de motivation adressée au Doyen.

**\*\* : + 3 heures de travail personnel rédactionnel**

### III - 3<sup>EME</sup> ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES - DFGSP 3

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation du 5<sup>ème</sup> et du 6<sup>ème</sup> semestre des études pharmaceutiques (DFGSP 3)

#### 1) Modalités de contrôle des connaissances

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) :

- les **UE obligatoires du tronc commun (tableaux V-a et V-b)**, articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation,
- **2 UE optionnelles de pré orientation** professionnelle (une par semestre). Ces 2 UE doivent être choisies dans le **tableau V-e**.

L'étudiant a la possibilité de choisir, en lieu et place de l'une de ces **2 UE optionnelles**, une UE de Master 1 (du tableau V-f) en vue de construire un **parcours recherche**. L'étudiant peut également choisir ses 2 UE optionnelles et s'inscrire, en plus, à une UE de Master 1.

Les enseignements des UE de Master 1 proposées, à visée « Recherche », s'appuient, en autres, sur des analyses critiques d'articles. Ils sont évalués par les étudiants à la fin des enseignements.

#### Formation Recherche :

Cette formation est proposée dans le cadre des UE « librement choisies » à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances dans le domaine de la recherche.

La formation est constituée de :

- la validation de l'UE7 de DFGSP3,
- la validation d'au moins une UE de Master 1 (note obtenue  $\geq 10/20$ ) du domaine STS, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie » et « Biologie Santé » choisie dans le tableau V-f, (note obtenue  $\geq 10/20$ ),
- la validation d'un stage d'initiation à la recherche de 8 semaines à minima (280 heures) (note obtenue  $\geq 10/20$ ), évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury (exposé de 10 minutes suivi de 10 minutes de questions), chaque étudiant devant assister aux autres exposés sur une demi-journée,
- la validation du deuxième cycle des études pharmaceutiques (DFASP2) qui implique la validation de deux autres UE optionnelles de pré orientation professionnelles.

#### Parcours recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018) :

La validation d'un master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue  $\geq 10/20$ ) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau V-f,
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé (280 heures à minima et note obtenue  $\geq 10/20$ ), évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury de 3 membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des 2 périodes prévues à cet effet, soit en avril, soit fin

septembre début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage (exposé de 10 minutes suivi de 10 minutes de questions), chaque étudiant devant assister aux autres exposés sur une demi-journée,

- la validation du deuxième cycle des études pharmaceutiques (DFASP)

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

## 2) Organisation des épreuves

### ▪ 1<sup>ère</sup> session :

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1<sup>er</sup> semestre, l'autre à la fin du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année universitaire (**tableaux V-a à V-e**).

### ▪ 2<sup>ème</sup> session :

Pour chaque semestre, une session de rattrapage est organisée avant la rentrée universitaire suivante pour l'ensemble des UE et/ou des EC (Éléments Constitutifs d'UE) non validés à la première session du semestre concerné.

## 3) Validation de l'année

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.
- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

## 4) Passage à l'année supérieure

La poursuite des études dans l'année supérieure (DFASP1) n'est pas possible pour les étudiants n'ayant pas validé le Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP).

*« Peuvent s'inscrire au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques, les étudiants titulaires du diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques ».*

## 5) Jury

Un jury arrêté par le Président est nommé pour l'année d'études. Il délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

## 6) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **elle est obligatoire** et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

## 7) PIX

La formation au PIX est organisée tout au long du cursus universitaire.

## 8) Projet professionnel

Mis en place au second semestre, il permettra aux étudiants de mieux connaître les métiers de la pharmacie, de comprendre l'intérêt des stages de découverte dans le domaine de la santé, de construire les éléments d'un projet professionnel et un Curriculum Vitae.

## 9) Stages

### **a. Stage « formation d'application en officine ou dans un service hospitalier »**

La formation d'application en officine ou dans un service hospitalier a une durée minimale d'une semaine. Elle s'effectue à temps plein.

Elle peut être effectuée dans une même officine ouverte au public, ou dans une même pharmacie mutualiste, ou une même pharmacie d'une société de secours minière, ou dans un service hospitalier. A titre exceptionnel, le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques peut autoriser un candidat à effectuer le stage dans une officine située à l'étranger, lorsque le titulaire de cette officine est possesseur du diplôme d'Etat français de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ou d'un diplôme permettant l'exercice de la pharmacie d'officine en France.

La validation du stage est prononcée par le Doyen de l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage. Il donne lieu à une note (coefficient 1,5) et conduit à l'obtention de 3 crédits.

### **b. Stage du parcours recherche :**

Les étudiants de DFGSP 3 ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de 8 semaines en fin de S6, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Les étudiants redoublants de DFGSP 3 ayant validé un semestre peuvent effectuer ce stage durant le semestre validé.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

### **c. Stage complémentaire :**

En fin de DFGSP3, les étudiants peuvent suivre un stage de 2 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Les étudiants redoublants de DFGSP3 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

Responsable pédagogique : David Balayssac

## 10) Préparation à l'intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Biotechnologie

Les étudiants de DFGSP 3 qui projettent de choisir, en DFASP 1-S1 de l'année universitaire suivante, l'UE optionnelle de pré orientation professionnelle « Pré intégration en Ecole d'Ingénieur parcours

Biotechnologie » (voir tableau VIb), devront suivre 15 jours de remise à niveau en mathématiques et en physique au sein de Polytech Clermont.  
Cet enseignement, obligatoire pour ce parcours, sera dispensé fin août de l'année DFGSP 3 en cours.

#### 11) Projet d'orientation professionnelle

Un dispositif permettant aux étudiants d'élaborer leur projet d'orientation professionnelle et permettant à ceux qui le souhaitent de se réorienter est mis en place au cours de l'année universitaire. Il est proposé sur la base du volontariat en DFGSP 3.

**TABLEAU V-a**  
**2019-2020**

**DFGSP 3 : organisation générale de l'année par semestre**

UE OBLIGATOIRES	S5					S6						Total horaires année
	Répartition horaire					Répartition horaire						
	heures	C.M.	T.D.	T.P.	CREDITS	heures	C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	CREDITS	
UE 1-1 : Séméiologie clinique et biologique I	114	87	3	24	13,5	-	-	-	-	-	-	160
UE 1-2 : Séméiologie clinique et biologique II	-	-	-	-	-	46	37	5	4	-	5,5	
UE 2-1 : Substances actives I	61	57,5	3,5	-	7,5	-	-	-	-	-	-	129
UE 2-2 : Substances actives II	-	-	-	-	-	68	56	-	12	-	8	
UE 3 : Enseignements coordonnés	-	-	-	-	-	58	58	-	-	0.20	7	58,20
UE 4 : Biopharmacie	24	16	8	-	3	-	-	-	-	-	-	24
UE 5 : Systèmes de santé et santé publique	-	-	-	-	-	17	1	8	-	Eq 8hCM	2	17
UE 6-1 : Anglais I	14	-	14	-	1,5	-	-	-	-	-	-	30
UE 6-2 : Anglais II	-	-	-	-	-	16	-	16	-	-	1,5	
UE 7 : Initiation à la recherche : bibliographie et communication	12,5	0,5	3	9	1,5	-	-	-	-	-	-	12,5
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>225,5</b>	<b>161</b>	<b>31,5</b>	<b>33</b>	<b>27</b>	<b>205</b>	<b>160</b>	<b>29</b>	<b>16</b>	<b>0.20</b>	<b>24</b>	<b>430 ,70</b>
2 UE de préorientation	20	-			3	20	-			-	3	40
Stage « formation d'application en officine »	-	-			-	-	-			-	3	-
<b>TOTAL</b>	<b>245,5</b>	<b>-</b>			<b>30</b>	<b>225</b>	<b>-</b>			<b>-</b>	<b>30</b>	<b>470,70</b>



**TABLEAU V-b**  
2019-2020

**Crédits pour les Eléments Constitutifs des UE 1 - UE2 - UE 3 de DFGSP 3**

	S5	S6
<b>UE 1-1 : Séméiologie clinique et biologique I</b>	<b>13,5</b>	-
EC 1 : Biochimie - Physiologie	5	-
EC 2-a : Hématologie	2,5	-
EC 2-b: Immunologie	2,5	-
EC 3 : Bactériologie - Virologie	3,5	-
<b>UE 1-2 : Séméiologie clinique et biologique II</b>	-	<b>5,5</b>
EC 4 : Parasitologie	-	3,5
EC 5 : Séméiologie	-	2
<b>UE 2-1 : Substances actives I</b>	<b>7,5</b>	-
EC 6 -1 : Chimie thérapeutique - Pharmacologie partie 1	4	-
EC 7 : Toxicologie générale et iatrogenèse	2	-
EC 8 : Biothérapies	1,5	-
<b>UE 2-2 : Substances actives II</b>	-	<b>8</b>
EC 6 -2 : Chimie thérapeutique - Pharmacologie partie 2	-	4
EC 9 : Pharmacognosie	-	4
<b>UE 3 : Enseignements coordonnés</b>	-	<b>7</b>
EC 10 : Douleur inflammation	-	3
EC 11 : Diabète	-	2
EC 12 : Allergologie	-	2
<b>Total des CREDITS par semestre</b>	<b>21</b>	<b>20,5</b>

TABLEAU V-c  
2019-2020

DFGSP 3 : semestre S5

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements #								Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique					Enseignement pratique			
							Ques. rédact.& ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	C/C	coeff		
UE 1-1 : Séméiologie clinique biologique I 14 CREDITS	EC 1	5	2,5	46	34	-	12	x / discussion de cas	x	x	1h30	2	x	0,50	A. ROSSARY
	EC 2-a	2,5	1,25	21	15	3	3		x	x	45 min	1,25	-	-	A-F. SAPIN
	EC 2-b	2,5	1,25	18	9	-	9	-	x	-	45 min	1	x	0,25	P. ROUZAIRE
	EC 3	3,5	2	29	29	-	-	-	x	-	1h30	2	-	-	C. FORESTIER
UE 2-1 : Substances actives I 7,5 CREDITS	EC 6-1	4	2	34	32	2	-	-	-	-	oral	2	-	-	C. DECOMBAT
	EC 7	2	1	17	15,5	1,5	-	-	x	-	1h	1	-	-	A. COLLIN
	EC 8	1,5	1	12	10	2	-	-	x	-	1h	1	-	-	E. DEBITON
UE 4 : Biopharmacie	3	1,5	24	16	8	-	-	écrit 85% C/C 15%	-	-	1h	1,5	-	-	E. BEYSSAC
UE 6-1 : Anglais I	1,5	1	14	-	14	-	-	écrit coeff 3/5 oral coeff 2/5	-	-	1h	1	-	-	F. JOYON
UE 7 : Initiation à la recherche : bibliographie et communication	1,5	1	12,5	0,5	3	9	-	devoir écrit à rendre C/C oral (*)	coeff. 1/3 coeff. 2/3	-	-	1	-	-	D. CIA
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>27</b>	<b>14,5</b>	<b>225,5</b>	<b>161</b>	<b>31,5</b>	<b>33</b>	-	-	-	-	-	<b>13,75</b>	-	<b>0,75</b>	
UE de pré orientation (tableau V-e)	3	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>16</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	

(\*) 15 minutes par binômes d'étudiants (présentation + questions)

EC 1 : Biochimie (CM = 20h ; TP = 9h) + Physiologie (CM = 14h ; TP = 3h)  
 EC 2-a : Hématologie ; EC 2-b : Immunologie  
 EC 3 : Bactériologie – Virologie  
 Période d'examens : janvier

EC 6-1 : Chimie Thérapeutique (CM = 15h) + Pharmacologie (CM = 17h) (partie I)  
 EC 7 : Toxicologie générale et iatrogénèse  
 EC 8 : Biothérapies

# Les épreuves de la 2<sup>ème</sup> session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

TABLEAU V-d  
2019-2020

DFGSP 3 : semestre S6

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures	REPARTITION				Validation des enseignements #								Responsables	
								Enseignement théorique					Enseignement pratique				
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Ques. rédact.& ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	C/C	coeff			
UE 1-2 : Séméiologie clinique biologique II 5,5 CREDITS	EC 4	3,5	2	29	20	5	4	-	-	x	-	1h30	1,5	x	0,5	V. LIVRELLI	
	EC 5	2	1	17	17	-	-	-	-	x	x	1h	1	-	-	M. RUIVARD	
UE 2-2 : Substances actives II 8 CREDITS	EC 6-2	4	2	34	34	-	-	-	-	-	-	oral	2	-	-	L. TERRAIL	
	EC 9	4	2	34	22	-	12	-	x	x	-	1h30	1,5	X (*)	0,5	C. FELGINES	
UE 3 : Enseignements coordonnés 7 CREDITS	EC 10	3	1,5	24	24	-	-	20 min	-	x	x	1h	1,5	-	-	C. MALLET	
	EC 11	2	1	17	17	-	-	-	x	-	x	1h	1	-	-	A. ROSSARY	
	EC 12	2	1	17	17	-	-	-	-	-	x	45 min	1	-	-	F. CALDEFIE-CHEZET	
UE 5 : Systèmes de santé et santé publique	2	1	17	1	8	-	-	Eq 8hCM	CC			-	1	-	-	C. SAVANOVITCH	
UE 6-2 : Anglais II	1,5	1	16	-	16	-	-	-	écrit oral	coeff 3/5	-	-	1h	1	-	-	F. JOYON
SOUS-TOTAL	24	12,5	205,33	160	29	16	20 min (0.33)	-	-	-	-	-	11,5	-	1	-	
UE de pré orientation (tab. V-e)	3	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Stage d'application	3	1,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1,5	S. BEDHOMME	
TOTAL	30	15,5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3,5	-	

EC 4 : Parasitologie

EC 5 : Séméiologie

EC 6-2 : Chimie Thérapeutique (CM = 17h) + Pharmacologie (CM = 17h) (partie II)

EC 9 : Pharmacognosie

(\*) avec un contrôle terminal en fin de TP

Période d'examen : mai – juin

# Les épreuves de la 2<sup>ème</sup> session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

EC 10 : Douleur, Inflammation

EC 11 : Diabète

EC 12 : Allergologie

TABLEAU V-e  
2019-2020

UE librement choisies de pré orientation professionnelle - DFGSP 3

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures annuel	REPARTITION				Validation des enseignements #						Orientation professionnelle	Responsables
								Enseignement théorique				Enseignement pratique			
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Ques. Rédact&/ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC		
<b>SEMESTRE 5</b>															
Formes pharmaceutiques à l'officine	3	1,5	19	-	-	15	Eq 4hCM	-	-	-	-	-	x	Officine	E. LAFARGE
Etude des procédés de production industriels	3	1,5	20	10	10	-	-	x	x	-	1h	1,5	-	Industrie-Recherche	J-M. CARDOT
Le pharmacien dans ses activités hospitalières et de recherche	3	1,5	10	6	4	-	-	CC et présentation orale			-	1,5	-	Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche	V. SAUTOU
<b>SEMESTRE 6</b>															
L'outil informatique à l'officine	3	1,5	20	-	-	20	-	-	-	-	-	-	x	Officine	<del>Mme PESTRE</del> E. LAFARGE
Outils utilisés pour optimiser le développement de médicaments	3	1,5	20	15	5	-	-	x	x	-	1h	1,5	-	Industrie-Recherche	J-M. CARDOT
Le métier de biologiste médical	3	1,5	14	10	4	-	-	Oral			1h	1,5	x	Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche	M. ROUZAIRE

# Les épreuves de la 2<sup>ème</sup> session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

**TABLEAU V-f  
2019-2020**

**Les U.E. de Master 1 du Parcours Recherche (3 crédits)**

Mention Sciences du médicament
Mention Microbiologie
Mention Biologie Santé
Mention Santé publique

Intitulé du module	Responsable/interlocuteur	Descriptif du contenu du module proposé	Semestre et nombre d'heures	Nombre maximum d'étudiants	Modalités d'inscription
Pharmacologie moléculaire	M Begou	Interactions médicaments et cibles membranaires, nucléaires, enzymatiques ou molécules de voies de signalisation. Méthodes d'étude de l'action moléculaire des médicaments.	S1, 45h	40	fiche d'inscription / lettre de motivation
Conception de nouveaux principes actifs. Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	Stratégies de découverte et développement, aspects économiques et légaux, métabolisme et transformations chimiques modifiant la pharmacocinétique des médicaments	S1, 45h	170	fiche d'inscription
Diversité du monde microbien	JL Bailly	Panorama de la diversité microbienne au travers de découvertes récentes significatives	S1, 27h	40	fiche d'inscription / entretien
Microbiote intestinal, environnement digestif et pathologies	V Livrelli et M Alric	Connaissances de base indispensables à la compréhension des liens entre microbiote intestinal, système immunitaire et pathologies chez l'Homme	S1, 30h	65	fiche d'inscription / CV / lettre de motivation
Nutrition Métabolisme et Pathologies	C Malpuech-Brugère et S Walrand	Besoins nutritionnels spécifiques en lien avec les anomalies métaboliques de pathologies humaines ; Exploration de l'état nutritionnel et des capacités métaboliques.	S1, 30h	105	fiche d'inscription
Interactions médicaments - cibles	P Coudert	Etude du type de liaisons entre un médicament et sa cible : enzyme, récepteur membranaire, canal ionique, protéine de transport, ribosome bactérien,...	S2, 30h	170	fiche d'inscription

Neuro- psychopharmacologie	N Authier	Pharmacologie des psychotropes et neurotropes, de la pathologie à la thérapeutique	S2, 30h		fiche d'inscription
Initiation aux Méthodologie de Recherche Clinique	C Dubray	Notions de bases sur la manière dont se prépare et s'organise un projet de recherche clinique en mentionnant les principaux outils sur lesquels on doit s'appuyer .	S2, 36h		fiche d'inscription
Caractérisation du risque en santé environnementale et santé au travail (UE15)	MP Sauvant-Rochat et G Boudet	Notion de danger et de risque - Culture et perception du risque dans la société et dans les politiques de santé publique - Principes de précaution - Responsabilité - Rôles des principaux acteurs en santé environnementale et en santé au travail - Prévention des risques liés aux activités humaines - Communication sur le risque	S2, 30h	80	fiche d'inscription / lettre de motivation
Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	Mécanismes d'action et déterminisme génétique des facteurs de pathogénicité, virulence, ....	S2, 27h	/	fiche d'inscription / entretien
Neurodéveloppement neurodégénérescence	M Begou	Initiation à la physiopathologie des affections liées au développement du SNC et à la neurodégénérescence	S2, 30h	40	Fiche d'inscription / lettre de motivation
Nutrition et activité physique	R Richard et F Costes	Bases physiologiques, réponses des différents tissus à l'activité physique, spécificités de l'activité physique chez l'Homme, stratégies nutritionnelles, problématique du sportif	S2, 30h		fiche d'inscription / entretien
Nutrition et cancer	C Aubel et YJ Bignon	Impact de l'alimentation dans l'apparition, le développement, la prise en charge et le pronostic des cancers. Prise en compte de la nutrition dans les stratégies préventives.	S2, 30h	30	fiche d'inscription / entretien
Neurophysiologie	Ch Courteix et A Hafidi	Anatomie et fonctionnement du système nerveux central et périphérique et des mécanismes impliqués dans les processus neurobiologiques majeurs (communication synaptique, plasticité, neuropathologies).	S2, 30h	40	fiche d'inscription / lettre de motivation



**UFR DE PHARMACIE**  
Université Clermont Auvergne

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**  
**Année universitaire 2019-2020**

**Etudes pharmaceutiques**  
**2<sup>ème</sup> cycle**  
**3<sup>ème</sup> cycle court**

Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie : 18 septembre 2019  
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : 24 septembre 2019

La Vice-Présidente Formations  
en charge de la CFVU

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. Peyrard'.

Françoise PEYRARD

# Organisation générale

Les études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie sont régies par :

- l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques (DFGSP)**.
- l'arrêté du 8 avril 2013, appliqué au 2<sup>ème</sup> cycle des études pharmaceutiques **Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques (DFASP)**.

Les études sont organisées en trois cycles :

- 1<sup>er</sup> cycle : PACES, DFGSP 2 et DFGSP 3 conférant le grade de licence
- 2<sup>ème</sup> cycle : DFASP 1 et DFASP 2 conférant le grade de master
- 3<sup>ème</sup> cycle : cycle court : 6<sup>ème</sup> année, cycle long : DES

Les programmes d'enseignement sont régulièrement publiés avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre.

Les modalités de contrôle des connaissances définies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie, arrêtées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire et décrites ci-après sont portées à la connaissance des étudiants dans le délai d'un mois après le début de l'année universitaire.

Un Conseil de Perfectionnement se réunit au moins une fois par année universitaire. Il débat, entre autres, des éventuelles modifications à apporter aux Modalités de Contrôle des Connaissances pour l'année universitaire suivante (délibération du Conseil Académique, Cac - CFVU n° 2016-05-12\_01)

***A partir de la 2<sup>ème</sup> année (DFGSP 2), les enseignements sont théoriques, dirigés et pratiques ; l'assiduité aux séances de travaux dirigés et de travaux pratiques est obligatoire, sauf motif reconnu valable par le Doyen et communiqué au service de la Formation dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement.***

Le non-respect de cette obligation conduit à être déclaré « DEFAILLANT », signifiant que le semestre ou l'année n'est pas validé. L'étudiant n'a pas de résultat et se présentera aux examens de la 2<sup>ème</sup> session.

En cas d'absence non motivée (c'est-à-dire toute absence qu'un étudiant n'aura pas justifiée au Service de la Formation dans un délai de 48h maximum) à une épreuve du contrôle continu, l'étudiant sera considéré comme « DEFAILLANT » et aucune épreuve de rattrapage ne sera organisée. En cas d'absence motivée, une épreuve de rattrapage pourra être proposée. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve de contrôle continu devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

## Processus de compensation

Pour chaque année d'études de DFGSP et de DFASP :

- les EC (éléments constitutifs d'UE) sont compensables entre eux à l'intérieur d'une UE,
- les UE (unités d'enseignement) sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre,
- les deux semestres d'une année sont compensables entre eux.

Toute note strictement inférieure à 8/20 à la partie théorique d'une UE ou d'un EC est éliminatoire.

Une note éliminatoire annule le processus de compensation. Il en est de même pour toute absence à une épreuve terminale.

En cas de note éliminatoire ou d'absence à une épreuve terminale, l'étudiant repasse en 2<sup>ème</sup> session l'UE ou l'EC concerné(e) ainsi que toutes les autres UE pour lesquelles la moyenne n'a pas été obtenue.

## Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- Choisir un groupe de travaux dirigés (TD) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant
- Obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne,...)
- Obtenir des aménagements d'examens (contrôle terminal à la place du contrôle continu,...)

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.



### Service sanitaire

L'instauration d'un service sanitaire pour tous les étudiants en santé s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de santé dont le premier axe est de mettre en place une politique de prévention et de promotion de la santé. Le service sanitaire permettra de diffuser, partout sur le territoire, des interventions de prévention conduites par des étudiants.

Le service sanitaire tel que défini à l'article D. 4071-2 du Code de la Santé Publique, est d'une durée totale de six semaines à temps plein, sans nécessité de continuité entre celles-ci dont la moitié est consacrée à la réalisation de l'action concrète.

Il comporte 4 parties. La première et la deuxième partie consistent en l'acquisition de connaissances et de compétences et permettent à l'étudiant de valider des Unités d'Enseignement :

UE 5 : Systèmes de santé et santé publique (DFGSP3) et UE 3 : Santé publique (DFASP1).

La troisième partie est la formation à l'action et a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 3 du DFASP2. La quatrième partie : action de prévention à l'attention d'un public cible a lieu pendant 2 semaines durant le Semestre 4 du DFASP2.

- le service sanitaire sera effectué par tous les étudiants de DFASP2 orientation Officine (formation en septembre)
- il sera réalisé par les étudiants de DFASP2 orientation Industrie-Recherche n'effectuant pas de stage pendant la période de formation début septembre (formation en septembre)
- il pourra être effectué par des étudiants volontaires de DFASP2 orientation Biologie-Pharmacie hospitalière-Recherche (formation en septembre)

### Formation Recherche

Cette formation est proposée dans le cadre des UE « librement choisies » à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances dans le domaine de la recherche.

La formation est constituée de :

- la validation de l'UE7 de DFGSP3,
- la validation d'au moins une UE de Master 1 (note obtenue  $\geq 10/20$ ) du domaine STS, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie » et « Biologie Santé » choisie dans le tableau V-f, (note obtenue  $\geq 10/20$ ),
- la validation d'un stage d'initiation à la recherche de 8 semaines à minima (280 heures) (note obtenue  $\geq 10/20$ ), évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury (exposé de 10 minutes suivi de 10 minutes de questions), chaque étudiant devant assister aux autres exposés sur une demi-journée,
- la validation du deuxième cycle des études pharmaceutiques (DFASP2) qui implique la validation de deux autres UE optionnelles de pré orientation professionnelles.

### Parcours recherche délivrant un Master 1 (délibération CFVU n°2018-03-27-01 du 27 mars 2018)

La validation d'un master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de deux UE de Master 1 (note obtenue  $\geq 10/20$ ) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau VIII-e,
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum dans un laboratoire labellisé (280 heures à minima et note obtenue  $\geq 10/20$ ), évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins 3 membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des 2 périodes prévues à cet effet, soit en avril, soit en septembre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage (exposé de 10 minutes suivi de 10 minutes de questions), chaque étudiant devant assister aux autres exposés sur une demi-journée,
- la validation du deuxième cycle des études pharmaceutiques (DFASP).

La validation de ce Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accès à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

# DEUXIEME CYCLE

## DFASP

Le diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques sanctionne le deuxième cycle ; il comprend quatre semestres de formation validés par l'obtention de 120 crédits européens correspondant au niveau master.

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences pharmaceutiques. Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant les formations pharmaceutiques.

### I - 4<sup>ème</sup> ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES : DFASP 1

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation de l'année DFASP 1 c'est-à-dire des deux premiers semestres du 2<sup>ème</sup> cycle des études pharmaceutiques conduisant au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutique préparé sur 2 ans : DFASP 1 (S1 et S2) mis en place en 2013-2014 puis DFASP 2 (S3 et S4) mis en place en 2014-2015.

#### 1) Modalités de contrôle des connaissances

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) :

- au 1<sup>er</sup> semestre S1 : **2 UE obligatoires du tronc commun (tab VI-a)** et une **UE optionnelle de pré orientation professionnelle (tab VI-b)**.

**Dans le cadre du *Parcours personnalisé parcours recherche*** (Article 5, arrêté du 8 avril 2013) (voir page 12, MCC 1<sup>er</sup> cycle), l'étudiant, s'il ne l'a pas fait en DFGSP 3, peut choisir, à la place de l'UE **pré orientation professionnelle**, une UE de Master 1 du domaine STS enseignée au premier semestre (tableau V-f).

L'étudiant peut également choisir son UE optionnelle de pré orientation de DFASP1 et s'inscrire, en plus, à une UE de Master.

- au 2<sup>ème</sup> semestre S2 : les **3 UE obligatoires du tronc commun (tab VI-a)**, les **UE spécifiques aux orientations professionnelles** « Officine », ou « Industrie-Recherche », ou « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » et une **UE librement choisie spécifique à l'orientation** pour « Officine » et « Industrie-Recherche » (**tableau VI-c**)

Pour les modes de validation se reporter aux tableaux (VII-a, -b, -c) et (VIII-a, -b, -c, -d)

#### 2) Organisation des épreuves

##### ▪ 1<sup>ère</sup> session :

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1<sup>er</sup> semestre, l'autre à la fin du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année universitaire.

##### ▪ 2<sup>ème</sup> session :

Pour chaque semestre, une session de rattrapage est organisée avant la rentrée universitaire suivante pour l'ensemble des UE et/ou des EC (Éléments Constitutifs d'UE) non validés à la première session du semestre concerné.

#### 3) Validation de l'année

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20,

- un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20,
- l'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

#### 4) Passage dans l'année supérieure

Pour tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études (S1+S2), la poursuite des études dans l'année supérieure n'est pas possible.

Néanmoins, pour tout étudiant n'ayant obtenu qu'une seule note éliminatoire à une seule UE ou à un seul EC, tout en ayant validé toutes les autres UE et en ayant obtenu la moyenne générale à l'année, le passage de DFASP 1 à DFASP 2 est autorisé.

Si la note éliminatoire concerne un EC, la dette portera sur cet EC et sur tous les EC de l'UE pour lesquels la moyenne n'a pas été atteinte.

Pour l'obtention du DFASP (Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques) cette UE ou cet(ces) EC devra(devront) obligatoirement être validé(s) avant la fin du deuxième cycle.

#### 5) Jury

Un jury est nommé pour l'année.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

#### 6) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, elle est obligatoire et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

#### 7) Stages

##### **a. Stage « formation d'application en officine ou dans un service hospitalier »**

La formation d'application en officine ou dans un service hospitalier a une durée ~~d'une à deux semaines~~ minimale d'une semaine. Elle s'effectue à temps plein.

Elle peut être effectuée dans une même officine ouverte au public, ou dans une même pharmacie mutualiste, ou une même pharmacie d'une société de secours minière, ou dans un service hospitalier. A titre exceptionnel, le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques peut autoriser un candidat à effectuer le stage dans une officine située à l'étranger, lorsque le titulaire de cette officine est possesseur du diplôme d'Etat français de pharmacien ou du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie ou d'un diplôme permettant l'exercice de la pharmacie d'officine en France.

La validation du stage est prononcée par le Doyen de l'UFR de Pharmacie sur proposition du maître de stage. Il donne lieu à une note (coefficient 1,5) et conduit à l'obtention de 3 crédits.

##### **b. Stage du parcours orientation recherche proposé dans le *Parcours personnalisé* :**

Les étudiants de DFASP 1, s'ils ne l'ont pas fait en DFASP 3, ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche **de 8 semaines**, en fin de S2, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

### c. Stage complémentaire :

En fin de DFASP1, les étudiants peuvent suivre un stage de 2 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Les étudiants redoublants de DFASP1 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

### 8) Le certificat de synthèse pharmaceutique

La validation des 3 UE du tronc commun (**UE 3 : Santé publique ; UE 4 : Travaux tutorés orientés pathologie et clinique ; UE 5 : Education thérapeutique du patient**) :

- est réalisée à partir d'épreuves faisant appel, entre autres, à des résolutions de problèmes ou à des études de cas inspirés du milieu professionnel,
- permet d'apprécier le niveau de connaissance de l'étudiant à cette étape de la formation pharmaceutique par un jury pluridisciplinaire.

Cette validation conduit à l'obtention du certificat de synthèse qui est obligatoire pour s'inscrire en 3<sup>ème</sup> cycle.

L'étudiant doit obtenir une note  $\geq 10/20$  à chacune des 3 UE.

Lorsque la moyenne générale n'est pas obtenue une session de rattrapage est organisée.

### 9) AFGSU

Les étudiants se destinant aux professions de la santé sont tenus de suivre un enseignement théorique et pratique afin d'obtenir l'AFGSU (Attestation de Formation aux Soins et Gestes d'Urgence). Cette formation se déroule en DFASP1.

La présence aux enseignements est impérative pour valider l'AFGSU.

### 10) PIX

La formation au PIX est organisée tout au long du cursus universitaire.

### 11) UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur pour l'orientation « industrie »

La sélection des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au responsable d'UE. Le suivi de ces UE doit être en accord avec le projet professionnel de l'étudiant.

#### -Parcours chimie

Parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre une UE de remise à niveau en chimie. Elle est organisée en vue d'une potentielle intégration en 2<sup>ème</sup> année d'école d'ingénieur. Sa validation conduira à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie.

#### -Parcours biotechnologies

Parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre une UE de remise à niveau en génie biologique. Elle est organisée par Polytech Clermont en vue d'une potentielle intégration en 2<sup>ème</sup> année, avec obligation d'avoir suivi en DFGSP3 la remise à niveau en mathématiques et physique dispensée au sein de Polytech Clermont (fin août). Sa validation conduira

à une potentielle intégration en 4<sup>ème</sup> année du cycle Polytech et conduira à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie.

#### -Parcours e-santé

Parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre deux UE en DFASP1 et deux UE en DFASP2 avec obligation d'avoir suivi une UE de remise à niveau sur Initiation en langage C, Unix et Structures de données (module préparatoire). Ces UE sont organisées par le parcours ingénieur de l'Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA. Leur validation conduira à une potentielle intégration en 2<sup>ème</sup> année à l'ISIMA et à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie.

#### 12) Parcours type de pré-intégration en école de commerce

La sélection des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au responsable d'UE. Le suivi de ces UE doit être en accord avec le projet professionnel de l'étudiant.

Pour l'orientation « Industrie », parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre deux UE au sein du groupe ESC Clermont. Leur validation conduira à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie et à une potentielle intégration au parcours Grandes Ecoles du groupe ESC Clermont.

#### 13) Parcours type étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé

Pour l'orientation « Industrie », parmi les UE librement choisies du second semestre, il est proposé aux étudiants de suivre une UE permettant de monter le projet qu'ils souhaitent déposer à PEPITE (Pôle Etudiant Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat) en vue de l'obtention du statut étudiant-entrepreneur en 6<sup>ème</sup> année. Sa validation conduira à l'obtention de 3 crédits, comme toute autre UE librement choisie. Elle se fera par contrôle continu (rapport + oral) et ne pourra être suivie qu'une seule fois dans le cursus.

#### 14) DFASP 1 à l'étranger

L'UFR de Pharmacie offre l'opportunité à deux étudiants maximum de DFASP 1 de suivre et de valider leur 4<sup>ème</sup> année à la "School of Pharmacy" (Oklahoma University, USA). La sélection des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au Doyen de l'UFR de Pharmacie de Clermont-Ferrand.

La validation de l'année conduit, de fait, à l'obtention du certificat de synthèse.

#### 15) UE engagement associatif

Le décret n° 2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale et professionnelle permet de mettre en place un dispositif de reconnaissance des compétences et aptitudes acquises dans le cadre d'une activité bénévole, d'un mandat d'élu(e) étudiant(e)...

**TABLEAU VI-a**  
**2019-2020**

**DFASP 1 : organisation générale de l'année par semestre**

		Répartition horaire					CREDITS
		Heures	C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	
<b>S1</b>							
<b>UE 1 : Pathologies, sciences biologiques et thérapeutiques</b>		<b>172</b>	<b>143</b>	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>22</b>
	EC 1 : Stratégies anti infectieuses	42	36	3	3	-	5,5
	EC 2 : Cardiovasculaire	38	36	-	-	-	5,5
	EC 3 : Toxicologie spécialisée	29	14,5	10	10	-	3,5
	EC 4 : Principes de nutrition	17	14	-	-	-	2
	EC 5 : Toxicomanies et dopage	17	15,5	-	-	-	2
	EC 6 : Oncologie	17	17	-	-	-	2
	EC 7 : Biothérapies	12	10	-	-	-	1,5
<b>UE 2 : Anglais</b>		<b>16</b>	<b>-</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2</b>
<b>Volume horaire total</b>		<b>188</b>	<b>143</b>	<b>32</b>	<b>13</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>1 UE librement choisie de pré orientation (*)</b>		<b>20</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>
<b>Stage « formation d'application en officine »</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL CREDITS S1</b>							<b>30</b>
<b>S2</b>							
<b>ENSEIGNEMENT COMMUN de 13 CREDITS</b>							
<b>UE 3 : Santé publique</b>		<b>25</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>-</b>	<b>Eq10h CM</b>	<b>3</b>
<b>UE 4 : Travaux tutorés orientés pathologie et clinique</b>		<b>71</b>	<b>5</b>	<b>66</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>10</b>
	EC1 : Qualité	2	1	1	-	-	2
	EC2 : Dossiers thérapeutiques	60	-	60	-	-	7
	EC3 : Communication et éducation à la santé	9	4	5	-	-	2
<b>Volume horaire total</b>		<b>96</b>	<b>6</b>	<b>80</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>ENSEIGNEMENT SPECIFIQUE de 17 CREDITS (**)</b>							
<b>UE obligatoires</b>	Officine 4 UE	<b>108,5</b>	66	21	7,5	-	<b>14</b>
	Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche 1 UE	<b>125</b>	52	56	-	-	<b>17</b>
	Industrie-Recherche 5 UE	<b>115</b>	57	44	-	-	<b>14</b>
<b>UE librement choisies</b>	Officine	<b>20</b>	-	-	-	-	<b>3</b>
	Industrie-Recherche	<b>20</b>	-	-	-	-	<b>3</b>
<b>TOTAL CREDITS S2</b>							<b>30</b>
<b>TOTAL ANNEE</b>							<b>60</b>

(\*) Voir tableau VI-b

(\*\*) Voir tableau VI-c

**TABLEAU VI-b**  
**2019-2020**

**DFASP 1 - S1**

**Les UE librement choisies de pré orientation professionnelle**

<b>DFASP 1 – S1</b>	<b>CREDITS</b>
<b>Officine</b>	
La journée d'un officinal (A. Boyer)	<b>3</b>
UE d'engagement associatif (***) (E. Beyssac)	<b>3</b>
<b>Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche</b>	
Echantillons biologiques et étiologies infectieuses : du prélèvement à l'interprétation des résultats (C. Archimbaud)	<b>3</b>
UE d'engagement associatif (***) (E. Beyssac)	<b>3</b>
<b>Industrie-Recherche</b>	
Développement d'une substance médicamenteuse d'origine végétale (C. Felgines)	<b>3</b>
UE de pré intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Biotechnologies (*) (E. Debiton)	<b>3</b>
UE de pré intégration en Ecole d'Ingénieur parcours e-santé (**) (M. Vivier) module 1	<b>3</b>
UE parcours de pré intégration en Ecole de commerce A (M. Vivier)	<b>3</b>
UE parcours de pré intégration en Ecole de commerce B (M. Vivier)	<b>3</b>
UE parcours projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé (P-C. Romond)	<b>3</b>
UE d'engagement associatif en lien avec l'industrie pharmaceutique (***) (E. Beyssac)	<b>3</b>

(\*) UE ouverte avec obligation d'avoir suivi, en fin de DFGSP3 de l'année précédente, la remise à niveau en mathématiques et en physique dispensée au sein de Polytech Clermont-Ferrand ([voir page 7](#))

(\*\*) UE ouverte avec obligation d'avoir suivi une UE de remise à niveau sur Initiation en langage C, Unix et Structures de données (module préparatoire) dispensée au sein de l'institut informatique d'Auvergne – ISIMA en septembre.

(\*\*\*) Soumis à l'accord du doyen sur lettre de motivation



DFASP 1 - S2

Les UE spécifiques à l'orientation professionnelle

	DFASP 1 - S2	ECTS
Officine	<b>Les 3 UE obligatoires</b>	
	<b>UE Off 1</b> : Dispensation des médicaments et autres produits de santé : analyse de la prescription (L. Terrail)	<b>6</b>
	<b>UE Off 2</b> : Activités spécialisées à l'officine Partie 1 (C. Felgines)	<b>3</b>
	<b>UE Off 3</b> : Automédication et conseil officinal (S. Bedhomme)	<b>3</b>
	<b>UE Off 4</b> : Education thérapeutique du patient et communication patient (S. Bedhomme)	<b>2</b>
	<b>1 UE librement choisie</b> (en commun avec DFASP 2 S4) parmi :	<b>3</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>UE Off.LC 1</b> : Environnement et santé : conseils à l'officine (M-P. Sauvart-Rochat)</li> <li>- <b>UE Off.LC 2</b> : Les végétaux toxiques à l'officine (F. Caldefie-Chezet)</li> <li>- <b>UE Off.LC 3</b> : Nutrition et pathologies (S. Walrand)</li> <li>- <b>UE Off.LC 4</b> : Médicaments et populations à risque (C. Coudert)</li> </ul>	
Pharmacie hospitalière Biologie médicale Recherche	<b>1 UE obligatoire :</b>  <b>UE Int</b> : Les 5 sections du programme de l'internat (P. Rouzaire)	<b>15</b>
Industrie-Recherche	<b>Les 4 UE obligatoires</b>	
	<b>UE Ind 1</b> : Base de recherche et de développement des médicaments (M-J. Galmier)	<b>3</b>
	<b>UE Ind 2</b> : Bases réglementaires. (M. Vivier)	<b>4</b>
	<b>UE Ind 3</b> : Anglais (L-L. Ribaud)	<b>3</b>
	<b>UE Ind 4</b> : Référentiel. Base de dossier AMM et ouvrages de référence ( M-J. Galmier)	<b>2</b>
	<b>UE Ind 5</b> : Introduction à la réglementation et à la communication pharmaceutique	<b>2</b>
	<b>1 UE librement choisie</b> (en commun avec DFASP 2 – S3) parmi :	<b>3</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>UE Ind.LC 1</b> : Substances actives recombinantes et médicaments radio pharmaceutiques (E. Debiton)</li> <li>- <b>UE Ind.LC 2</b> : Développement galénique d'un médicament (E. Beyssac)</li> <li>- <b>UE Ind.LC 3</b> : Découverte et optimisation de la substance active : les outils actuels (V. Weber)</li> <li>- <b>UE Ind.LC 4</b> : UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours chimie (Mme Vivier)</li> <li>- <b>UE Ind.LC 5</b> : UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours biotechnologies (E. Debiton)</li> <li>- <b>UE Ind.LC 6</b> : UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours e-santé module 2 (M. Vivier)</li> <li>- <b>UE Ind.LC 7</b> : UE de projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé (P-C. Romond)</li> </ul>	

**TABLEAU VII-a  
2019-2020**

**DFASP 1 - S1**

**SOCLE COMMUN**

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements #							Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique				Enseignement pratique			
							Ques. Rédact.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff	
<b>UE 1 : Pathologies, sciences biologiques et thérapeutiques</b>	<b>22</b>	<b>11</b>	<b>172</b>	<b>143</b>	<b>16</b>	<b>13</b>	-	-	-	-	-	-	<b>0,75</b>	-
EC 1 : Stratégies anti infectieuses	5,5	2,5	42	36	3	3	-	x	x	2h	2.25	x	0,25	C. FORESTIER
EC 2 : Cardiovasculaire	5,5	2,5	38	36	2	-	-	x	x	1,5h	2.5	-	-	C. COUDERT
EC 3 : Toxicologie spécialisée	3,5	2	29	14,5	4,5	10	x	-	-	1h	1.5	x	0,5	D. BALAYSSAC
EC 4 : Principes de nutrition	2	1	17	14	3	-	x	-	x	1h	1	-	-	S. WALRAND
EC 5 : Toxicomanies et dopage	2	1	17	15,5	1,5	-	x	x	-	1h	1	-	-	D. BALAYSSAC
EC 6 : Oncologie	2	1	17	17	-	-	x	x	-	1h	1	-	-	D. BALAYSSAC
EC 7 : Biothérapies	1,5	1	12	10	2	-	x	x	-	1h	1	-	-	E. DEBITON
<b>UE 2 : Anglais</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>16</b>	-	<b>16</b>	-	<b>oral</b>	-	-	-	-	-	-	F. JOYON
<b>Volume horaire total</b>	-	-	<b>188</b>	<b>143</b>	<b>32</b>	<b>13</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Stage d'application</b>	<b>3</b>	<b>1,5</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>1,5</b>	S. BEDHOMME
<b>1 UE de pré orientation (voir tableau VII-b)</b>	<b>3</b>	1,5	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>15</b>	<b>208</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-	<b>2,25</b>	-

Période d'examens : janvier

CC : Contrôle continu

# Les épreuves de la 2<sup>ème</sup> session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

**TABLEAU VII-b  
2019-2020**

**DFASP 1 - S1**

**UE librement choisies de pré orientation professionnelle**

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures annuel	REPARTITION			Validation des enseignements #							Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique				Enseignement pratique			
							Q. Rédact.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff	
<b>Officine</b>														
La journée d'un officinal	3	1,5	20	14	6	-	x	x	-	1h	1,5	-	-	A. BOYER
<b>Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche</b>														
Echantillons biologiques et étiologies infectieuses : du prélèvement à l'interprétation des résultats	3	1,5	20	1	19 (*)	-	-	x	-	1h	1,5	-	-	C. ARCHIMBAUD
<b>Industrie-Recherche</b>														
Développement d'une substance médicamenteuse d'origine végétale	3	1,5	20	15	5	-	CC (20%) + sujet de synthèse avec document	-	-	2h	1,5	-	-	C. FELGINES
UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Biotechnologies (**)	3	1,5	Polytech Clermont-Ferrand								1,5	-	-	E. DEBITON
UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours e-santé module 1 (***)	3	1,5	Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA								1,5	-	-	M. VIVIER
UE projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé	3	1,5	-								1,5	-	-	P-C. ROMOND
UE parcours de pré-intégration en école de commerce A	3	1,5	Groupe ESC Clermont								1,5	-	-	M. VIVIER
UE parcours de pré-intégration en Ecole de commerce B	3	1,5	Groupe ESC Clermont								1,5	-	-	M. VIVIER
<b>Officine / Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche / Industrie-Recherche</b>														
UE d'engagement associatif ****	3	1,5									1,5	-	-	E.. BEYSSAC

(\*) dont une visite de Laboratoires Hospitaliers (prévue sur 3h)

(\*\*) UE ouverte avec obligation d'avoir suivi, en fin de DFASP3 de l'année précédente, la remise à niveau en mathématiques et en physique dispensée au sein de Polytech Clermont-Ferrand (voir page-7)

(\*\*\*) UE ouverte à partir de 2018/2019 avec obligation d'avoir suivi, en septembre de DFASP1, la remise à niveau en langage C, Unix et structures de données (module préparatoire) au sein de l'ISIMA (page 7).

# Les épreuves de la 2<sup>ème</sup> session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

(\*\*\*\*) Soumis à l'accord du doyen sur lettre de motivation

TABLEAU VIII-a  
2019-2020

DFASP 1 - S2

Les UE COMMUNES obligatoires (13 CREDITS)

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #							Responsables
								Enseignement théorique					Enseignement pratique		
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Q. rédact.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff	
UE 3 : Santé publique	3	1,5	25	1	14	-	Eq 10hCM	CC			-	1,5	-	-	C. SAVANOVITCH
UE 4 : Travaux tutorés orientés pathologie et clinique (10 CREDITS)	10	5,5	71	1	70	-	-	-	-	-	-	5,5	-	-	B. VENNAT
EC1 : Qualité	1	0,5	2	1	1	(*)	-	rapport + oral	-	-	-	0,5	-	-	E. BEYSSAC
EC2 : Dossiers thérapeutiques	7	4	60	-	60	-	-	CC (1/4) oral (3/4)	-	-	-	4	-	-	L. BERNARD
EC3 : Communication et éducation à la santé	2	1	9	0	9 (**)	-	-	oral	-	-	-	1	-	-	C. SAVANOVITCH
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>7</b>	<b>96</b>	<b>2</b>	<b>84</b>	<b>-</b>	<b>Eq 10hCM</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	

(\*) travail personnel estimé à 6 heures ; possibilité d'une visite de site

Période d'examens : mai – juin

(\*\*) travail personnel estimé à 8 heures

# Les épreuves de la 2<sup>ème</sup> session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

**TABLEAU VIII-b  
2019-2020**

**DFASP 1 - S2  
OFFICINE**

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION				Validation des enseignements #							Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Enseignement théorique					Enseignement pratique		
								Q. rédact.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff	
<b>Les 3 UE spécifiques obligatoires (14 CREDITS)</b>															
UE Off 1 : Dispensation des médicaments et autres produits de santé I : analyse de la prescription	6	3	51	28	23	-	-	x	-	-	2h	3	-	-	L. TERRAIL
UE Off 2 : Activités spécialisées à l'officine- Partie 1	3	1,5	25	25	-	-	-	-	x	-	1h	1,5	-	-	C. FELGINES
UE Off 3 : Automédication et conseil officinal	3	1,5	18,5	9	-	7,5	Eq 2hCM	CC			-	0,5	X	1	S. BEDHOMME
UE Off 4 : Education thérapeutique du patient et communication patient	2	1	20	9 ***	11	-	-	rapport + oral			-	1	-	-	S. BEDHOMME
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	<b>104,5</b>	<b>71</b>	<b>34</b>	<b>7,5</b>	-	-	-	-	-	<b>6</b>	<b>X</b>	<b>1</b>	-
<b>1 UE librement choisie (3 CREDITS)</b>															
UE Off.LC 1 : Environnement et santé : conseils à l'officine **	3	1,5	20	10	10	-	-	-	X 1/2 CC 1/2	-	1h	1,5	-	-	M-P. SAUVANT-ROCHAT
UE Off. LC 2 : Les végétaux toxiques à l'officine **	3	1,5	8 *	4	2	2	-	X dont 10% de CC			45min	0,5	X	1	F. CALDEFIE-CHEZET
UE Off. LC 3 : Nutrition et pathologies **	3	1,5	20	7	13	-	-	x	x	-	1h	1,5	-	-	S. WALRAND
UE Off. LC 4 : Médicaments et populations à risque **	3	1,5	20	20	-	-	-	x	x	-	1h	1,5	-	-	C. COUDERT

P.I. : Pédagogie inversée

\* travail personnel estimé à 10h00 pour la réalisation de l'herbier et à 2h pour les reconnaissances assistées par ordinateur.

\*\* UE communes avec DFASP 2 - S4

(\*\*\*) CM : 5h tronc commun + 4 h « Officine + Pharmacie hospitalière, Biologie médicale, Recherche », TD : 6h spécifiques aux 2 parcours et 5 heures de travail personnel

# Pour les UE librement choisies, les épreuves de la 2<sup>ème</sup> session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation)

Période d'examen : mai – juin

**TABLEAU VIII-c  
2019-2020**

**DFASP 1 - S2  
INDUSTRIE-RECHERCHE**

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements #							Responsables	
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique					Enseignement pratique			
							Q.rédact.	Q.R.O.C	Q.C.M	Durée	coeff	CC	coeff		
<b>Les 4 UE spécifiques obligatoires (12 CREDITS)</b>															
<b>UE Ind 1 : « Base de R&amp;D des médicaments»</b>	<b>5</b>	<b>2,5</b>	<b>47</b>	<b>8</b>	<b>23</b>	<b>16</b>			-		<b>2,5</b>		-	M-J. GALMIER	
Substances actives	-	-	-	-	(6)	(16)	-	-	-	-	-	-	-		
Pharmacologie (10h)	-	-	-	-	(10)	-	-	-	-	-	-	-	-		
Chimie analytique (15h)	-	-	-	(8)	(7)	-	-	-	-	-	-	-	-		
<b>UE Ind 2 : « Bases réglementaires » Découverte de l'entreprise-RH - Hygiène, Sécurité, Environnement (9h CM)</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>18</b>	<b>6</b>	<b>3 (a)</b>									M. VIVIER	
				9		-	-	x	-	1h	1	-	-		
<b>UE Ind 3 : « Anglais »</b>	<b>3</b>	<b>1,5</b>	<b>25</b>	<b>-</b>	<b>25</b>	<b>-</b>	CC			<b>-</b>	<b>1,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	L-L. RIBAUD	
<b>UE Ind 4 : « Référentiel » Base de dossier AMM et ouvrages de référence</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>17</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	-	x	-	1h	1	-	-	M-J. GALMIER	
<b>UE Ind 5 : Introduction à la réglementation et à la communication pharmaceutique</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>20</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	CC			<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	J-M. CARDOT
							ETP-Communication institutionnelle	Stratégie d'enregistrement et responsabilité pharmaceutique							
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>7</b>	<b>127</b>	<b>48</b>	<b>63</b>	<b>16</b>	-	-	-	-	<b>6</b>	-	-		

1 UE librement choisie (3 CREDITS)														
<b>UE Ind. LC 1 **</b> Biomédicaments et médicaments radiopharmaceutiques : conception et aspects réglementaires **	3	1,5	18	10	8	-	QROC 1/2 CC 1/2			1h -	1,5	-	-	E. DEBITON
<b>UE Ind. LC 2 :</b> Développement galénique d'un médicament **	3	1,5	18	4	10	4	CR + oral(b)	-	-	-	1	x	0,5	E. BEYSSAC
<b>UE Ind. LC 3 :</b> Découverte et optimisation de la substance active : les outils actuels **	3	1,5	18	9	9	-	oral	-	-	-	1,5	-	-	V. WEBER
<b>UE Ind. LC 4 :</b> UE de pré intégration en Ecole d'Ingénieur parcours Chimie**	3	1,5	Sigma Clermont							1,5	-	-	M. VIVIER	
<b>UE Ind. LC 6 B :</b> UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours e-santé module 2	3	1,5	Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA							1,5	-	-	M. VIVIER	
<b>UE Ind. LC 7 :</b> UE de projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé	3	1,5	-							1,5	-	-	P-C. ROMOND	

(a) 3 heures équivalent TD ont lieu sur site industriel

(b) présentation orale sur le travail de formulation théorique donné en cours

Période d'examen : mai-juin

\*\* UE communes avec DFASP 2 – S3

# Pour les UE librement choisies, les épreuves de la 2<sup>ème</sup> session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

**DFASP 1 - S2**  
**PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE**

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements							Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique				Enseignement pratique			
							Q.rédact & ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff	
<b>Deux UE obligatoires (17 CREDITS)</b>														
<b>UE Int 1 : Préparation à l'internat</b>	<b>15</b>	<b>7,5</b>	<b>118</b>	<b>48</b>	<b>70</b>	-	(*)				-	-	-	P. ROUZAIRE
Section 1 : Sciences mathématiques, physiques et chimiques	-	-	36	14	22	-	-	-	-	-	-	-	-	M-J. GALMIER
Section 2 : Sciences de la vie	-	-	12	8	6	-	-	-	-	-	-	-	-	A. ROSSARY
Section 3 : Sciences de la santé publique et de l'environnement	-	-	26	20	4	-	-	-	-	-	-	-	-	M-P. SAUVANT-ROCHAT
Section 4 : Eléments de séméiologie et de pathologie. Biologie appliquée à la clinique	-	-	38	6	32	-	-	-	-	-	-	-	-	A-F. SAPIN
Section 5 : Sciences du médicament	-	-	6	-	6	-	-	-	-	-	-	-	-	L. TERRAIL
<b>UE Int 2 : Education thérapeutique du patient et communication patient **</b>														
	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>20</b>	<b>9</b> <b>**</b>	<b>11</b>	-	rapport + oral			-	<b>1</b>	-	-	S. BEDHOMME

(\*) Examen type concours Internat portant sur les 5 sections du programme officiel et comprenant 3 épreuves :

- 1) une épreuve de QCM, durée : 1h30 **notée sur 120 points**
- 2) une épreuve d'exercices/QR et QROC, durée : 2h **notée sur 200 points**
- 3) une épreuve de discussion de dossiers thérapeutiques et biologiques (QR) et QROC, durée : 3h **notée sur 300 points**

Les épreuves de la 2<sup>ème</sup> session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) UE facultative **en fonction du nombre d'étudiants**

(\*\*) CM : 5h tronc commun + 4 h « Officine + Pharmacie hospitalière, Biologie médicale, Recherche », TD : 6h spécifiques aux 2 parcours et 5 heures de travail personnel



**TABLEAU VIII-e**  
**2019-2020**

**Les U.E. de Master 1 du Parcours Recherche (3 crédits)**

Mention Sciences du médicament
Mention Microbiologie
Mention Biologie Santé
Mention Santé publique

Intitulé du module	Responsable/interlocuteur	Descriptif du contenu du module proposé	Semestre et nombre d'heures	Nombre maximum d'étudiants	Modalités d'inscription
Pharmacologie moléculaire	M Begou	Interactions médicaments et cibles membranaires, nucléaires, enzymatiques ou molécules de voies de signalisation. Méthodes d'étude de l'action moléculaire des médicaments.	S1, 45h	40	fiche d'inscription / lettre de motivation
Conception de nouveaux principes actifs. Etude de leurs voies métaboliques	P Coudert	Stratégies de découverte et développement, aspects économiques et légaux, métabolisme et transformations chimiques modifiant la pharmacocinétique des médicaments	S1, 45h	170	fiche d'inscription
Diversité du monde microbien	JL Bailly	Panorama de la diversité microbienne au travers de découvertes récentes significatives	S1, 27h	40	fiche d'inscription / entretien
Microbiote intestinal, environnement digestif et pathologies	V Livrelli et M Alric	Connaissances de base indispensables à la compréhension des liens entre microbiote intestinal, système immunitaire et pathologies chez l'Homme	S1, 30h	65	fiche d'inscription / CV / lettre de motivation
Nutrition Métabolisme et Pathologies	C Malpuech-Brugère et S Walrand	Besoins nutritionnels spécifiques en lien avec les anomalies métaboliques de pathologies humaines ; Exploration de l'état nutritionnel et des capacités métaboliques.	S1, 30h	105	fiche d'inscription
Interactions médicaments - cibles	P Coudert	Etude du type de liaisons entre un médicament et sa cible : enzyme, récepteur membranaire, canal ionique, protéine de transport, ribosome bactérien,...	S2, 30h	170	fiche d'inscription
Neuro-psycho pharmacologie	N Authier	Pharmacologie des psychotropes et neurotropes, de la pathologie à la thérapeutique	S2, 30h		fiche d'inscription

Initiation aux Méthodologie de Recherche Clinique	C Dubray	Notions de bases sur la manière dont se prépare et s'organise un projet de recherche clinique en mentionnant les principaux outils sur lesquels on doit s'appuyer .	S2, 36h		fiche d'inscription
Caractérisation du risque en santé environnementale et santé au travail (UE15)	MP Sauvant-Rochat et G Boudet	Notion de danger et de risque - Culture et perception du risque dans la société et dans les politiques de santé publique - Principes de précaution - Responsabilité - Rôles des principaux acteurs en santé environnementale et en santé au travail - Prévention des risques liés aux activités humaines - Communication sur le risque	S2, 30h	80	fiche d'inscription / lettre de motivation
Génétique et physiopathologie infectieuse	C Forestier	Mécanismes d'action et déterminisme génétique des facteurs de pathogénicité, virulence, ....	S2, 27h	/	fiche d'inscription / entretien
Neurodéveloppement neurodégénérescence	M Begou	Initiation à la physiopathologie des affections liées au développement du SNC et à la neurodégénérescence	S2, 30h	40	Fiche d'inscription / lettre de motivation
Nutrition et activité physique	R Richard et F Costes	Bases physiologiques, réponses des différents tissus à l'activité physique, spécificités de l'activité physique chez l'Homme, stratégies nutritionnelles, problématique du sportif	S2, 30h		fiche d'inscription / entretien
Nutrition et cancer	C Aubel et YJ Bignon	Impact de l'alimentation dans l'apparition, le développement, la prise en charge et le pronostic des cancers. Prise en compte de la nutrition dans les stratégies préventives.	S2, 30h	30	fiche d'inscription / entretien
Neurophysiologie	Ch Courteix et A Hafidi	Anatomie et fonctionnement du système nerveux central et périphérique et des mécanismes impliqués dans les processus neurobiologiques majeurs (communication synaptique, plasticité, neuropathologies).	S2, 30h	40	fiche d'inscription / lettre de motivation

## II - 5<sup>EME</sup> ANNEE DES ETUDES PHARMACEUTIQUES : DFASP 2

Conformément à l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue de l'obtention du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, les instances de l'Université sont saisies par le Conseil de Gestion de l'UFR de Pharmacie des propositions suivantes d'organisation de l'année DFASP 2 c'est-à-dire des troisième et quatrième semestres du 2<sup>ème</sup> cycle des études pharmaceutiques conduisant au Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Pharmaceutiques préparé sur 2 ans.

### 1) Modalités de contrôle des connaissances

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

Les enseignements sont organisés sous forme d'Unités d'Enseignement (UE) :

<u>Orientation « Officine » :</u>	9 UE d'orientation professionnelle obligatoires	24 crédits
	2 UE librement choisies spécifiques à chaque filière	6 crédits
	Stages hospitaliers	27 crédits
	1 UE Service Sanitaire	3 crédits

Pour les modes de validation se reporter aux tableaux **IX-a** (pour S3) et **IX-b** (pour S4)

<u>Orientation « Industrie-Recherche » :</u>	3 UE d'orientation professionnelle obligatoires	24 crédits
	2 UE librement choisies spécifiques à chaque filière	6 crédits
	Stages hospitaliers	30 crédits

Pour les modes de validation se reporter aux tableaux **X-a** (pour S3) et **X-b** (pour S4)

<u>Orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » :</u>	2 UE d'orientation professionnelle obligatoires	27 crédits
	1 UE librement choisies spécifiques à chaque filière	3 crédits
	Stages hospitaliers	30 crédits

Pour les modes de validation se reporter aux tableaux **XI-a** (pour S3) et **XI-b** (pour S4)

### 2) Organisation des épreuves

#### ▪ **1<sup>ère</sup> session :**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu. Elles se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1<sup>er</sup> semestre, l'autre à la fin du 2<sup>ème</sup> semestre de l'année universitaire.

#### ▪ **2<sup>ème</sup> session :**

Pour chaque semestre, une session de rattrapage est organisée avant la rentrée universitaire suivante pour l'ensemble des UE et/ou des EC (Éléments Constitutifs d'UE) non validés à la première session du semestre concerné.

### 3) Validation de l'année

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.
- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

### 4) Passage dans l'année supérieure

Pour tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études (S3+S4), la poursuite des études dans l'année supérieure n'est pas possible.

### 5) Jury

Un jury est nommé pour l'année.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre. Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

### 6) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée semestriellement, **elle est obligatoire** et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

### 7) Stages

#### Orientation « Officine » :

Quatre stages à réaliser :

- 2 stages en service clinique
- 1 stage en pharmacie à usage intérieur
- 1 stage en laboratoire de biologie

Périodes :

- premier stage : semaines 38 à 44, temps plein
- deuxième stage : semaines 45 à 1, 45 à 49 à temps plein, puis 50 à 1 à mi-temps
- troisième stage : semaines 15 à 21, temps plein
- quatrième stage : semaines 22 à 33, mi-temps

#### Orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » :

Trois stages à réaliser :

- 2 stages en service clinique
- 1 stage hospitalier ciblé (soit Pharmacie, soit Biologie, soit IPR selon l'orientation)

Périodes :

- premier stage clinique temps plein : semaines 1 à 6
- deuxième stage clinique temps plein : semaines 7 à 12
- stage ciblé : semaines 13 à 33, 13 à 26 à mi-temps, puis 27 à 33 à temps plein

**Pour les étudiants qui sont en stage à l'étranger** il n'y a pas d'enseignement. Des dispositions particulières sont mises en place pour la validation du semestre S4 : voir le tableau XI-b.

### Orientation « Industrie-Recherche » :

Deux stages à réaliser :

- de septembre (à partir de la date de la rentrée universitaire) à décembre : un premier **stage d'application** d'une durée de 66 jours ouvrés. Ce stage doit être effectué soit au sein de l'hôpital, d'une industrie pharmaceutique, d'un laboratoire de recherche universitaire ou d'un établissement administratif lié à la santé.
- d'avril à août : **stage hospitalier** ciblé à temps plein

1 <sup>er</sup> semestre S3				2 <sup>nd</sup> semestre S4			
septembre à décembre	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet
Stage d'application d'une durée de 66 jours ouvrés	Enseignements			Stage hospitalier			

### 8) Validation des stages

Les stages hospitaliers sont validés par le Doyen de l'UFR Pharmacie sur attestation des Maîtres de stage, à la fin de chaque période de stage au vu de l'assiduité et des services rendus décret du 24 juin 2014, après remise du cahier de stage dûment validé et signé par le Maître de stage (avec cachet du service hospitalier) aux dates fixées par le service de la Formation.

- pour les orientations « Officine » et « Pharmacie hospitalière - Biologie médicale - Recherche » :

Avoir obtenu à chacun des stages une note égale ou supérieure à 10/20 représentant la moyenne :

- de notes sur 20 points obtenues après les présentations orales effectuées au cours du suivi de stage, selon les objectifs pédagogiques définis dans le guide de stage de la 5<sup>ème</sup> Année Hospitalo-Universitaire (2 notes pour les stages cliniques, 1 pour les stages en laboratoire et pharmacie),
- d'une note sur 20 correspondant à la note attribuée par le Maître de stage.

- pour l'orientation « Industrie-Recherche » :

#### **Le stage d'application est validé :**

- au vu de l'attestation de l'enseignant responsable du stage
- au vu d'un rapport de 25 pages minimum (1/4 de la note finale)
- d'une présentation orale devant une commission pédagogique (1/4 de la note finale)
- au vu de l'évaluation par le maître de stage (1/2 de la note finale)

**Pour le stage hospitalier** il faut avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 représentant la moyenne :

- d'une note sur 20 points correspondant à la note attribuée par le Maître de stage,
- d'une note sur 20 points correspondant à la présentation orale évaluant le stage hospitalier ciblé

**Tout stage hospitalier non validé entraînera 15 jours de stage complémentaire à temps complet, à partir du 16 août. L'étudiant ne validant pas la totalité de ses stages redoublera son année.**

## 9) Stages annexes

### **a- Stages du parcours recherche proposé dans le *Parcours personnalisé* :**

Les étudiants de DFASP 2, s'ils ne l'ont pas fait les années précédentes, ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de 8 semaines *a minima* (280 heures), en fin de S4, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

### **b- Stage complémentaire :**

En fin de DFASP2, les étudiants peuvent suivre un stage de 2 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Les étudiants redoublants de DFASP2 ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

## 10) Education Thérapeutique du Patient (ETP)

### Orientation « officine » :

Sous réserve de l'assiduité à l'**UE Off 4 : « Education thérapeutique du patient » de DFASP 1 - S2** et à l'**UE Off 7 : « L'éducation thérapeutique en pratique » de DFASP 2 - S3**, l'étudiant se verra remettre, à la fin de son cursus, une attestation de formation de 40 heures à l'ETP qui lui permettra de dispenser l'éducation thérapeutique du patient (ETP).

### Orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » :

Les étudiants qui le souhaitent peuvent valider la formation donnant un agrément de 40 heures en ETP.

Ils doivent justifier :

- de l'assiduité à l'**UE Int 2 : « Education thérapeutique du patient » de DFASP 1 - S2**.
- de l'assiduité à l'**UE Off 7 : « L'éducation thérapeutique en pratique » de DFASP 2 - S3** de l'orientation « Officine » dont ils peuvent suivre les enseignements de façon facultative l'année en cours.

La validation des 4 heures de stage ETP de l'UE Off 7 (tableau IX-a) correspond à :

- un certificat de présence validé par le responsable de l'atelier,
- une note sur 20 correspondant à la moyenne :
  - d'une note sur 20 portant sur une présentation orale d'une séance d'ETP lors d'un suivi de stage spécifique ETP,
  - d'une note sur 20 correspondant au cumul des 2 notes sur 10 attribuées par chaque responsable des séances ETP.

**TABLEAU IX-a**  
**2019-2020**

**DFASP 2 - S3 - OFFICINE**

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures annuel	REPARTITION				Validation des enseignements #								Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Enseignement théorique				Enseignement pratique				
								Q. Rédact.&/ou exerc.	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff		
<b>5 UE d'orientation professionnelle obligatoires (12 CREDITS)</b>																
UE Off 4 : Dispensation des médicaments et autres produits de santé II : valider la prescription	2,5	2	21	7	14	-	3	+oral (0.5)	x	-	1h	2	-	-	A. BOYER	
UE Off 5 : Suivi pharmaceutique des patients et entretiens pharmaceutiques	2,5	2	19	3,5	2	11,5	Eq2h CM	CC			-	1	x	1,5	S. BEDHOMME	
UE Off 6 : Connaissance des macromycètes	2,5	2	21	5	-	16*	-	-	x	x	30 min	0,5	x	1,5	F. CALDEFIE-CHEZET	
UE Off 7 : L'éducation thérapeutique en pratique	2,5	2	20	2	18**	-	-	rapport + oral	-	-	-	2	-	-	A. BOYER	
UE Off 8 : La femme de la puberté à la ménopause	2	1,5	17	17	-	-	-	+ CC (0.5)	x	-	1h	1	-	-	A-F.SAPIN	
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>9,5</b>	<b>97</b>	<b>34.5</b>	<b>34</b>	<b>27,5</b>	<b>4</b>	-	-	-	-	<b>7</b>	-	<b>2,5</b>	-	
<b>1 UE librement choisie (3 CREDITS) parmi :</b>																
UE Off. LC 5 : Prévention et dépistage : accompagnement du patient à l'officine	3	1,5	16	-	14	-	2	CC	-	-	-	1,5	-	-	C. SAVANOVITCH	
UE Off. LC 6 : Probiotiques et allégations santé	3	1,5	13	6	3(a)	4(b)	-	-	x	-	30 min	1	x	0,5	S. MIQUEL	
<b>Stage hospitalier (15 CREDITS)</b>																
Stage hospitalier	15	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	A. BOYER	

\*16h = 7 séances TP de 2h (90% de la note) + ramassage (10% de la note)

\*\* 9 h de TD + 2 heures de stage + 4 h de travail personnel pour présentation du suivi de stage + 3 h de travail personnel sur analyse des besoins

(a) Contrôle continu : présentation orale (25% de la note de la partie théorique)

(b) 2x2h de TP et une visite sur site d'une production

# Pour les UE librement choisies, les épreuves de la 2<sup>ème</sup> session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

**TABLEAU IX-b**  
**2019-2020**

**DFASP 2 - S4 - OFFICINE**

UE	CREDITS	Coeff	Nbre d'heures annuel	REPARTITION				Validation des enseignements #							Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Enseignement théorique				Enseignement pratique			
								Q. Rédact.&/ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff	
<b>4 UE d'orientation professionnelle obligatoires (12 CREDITS)</b>															
UE Off 9 : Autres produits de santé : orthopédie, DM, MAD	5	2,5	25	5	9	6	Eq 5h CM	sur CM/TD/TP		-	2h	2,5	-	-	A. BOYER
UE Off 10 : L'entreprise officinale : initiation et comptabilité	3	1,5	12	12*	-	-	-	x	-	-	1h	1,5	-	-	B. VENNAT
UE Off 11 : Organisation des soins : missions du pharmacien d'officine	2	1	12	****	12	-	-	CC			-	1	-	-	C. SAVANOVITCH
UE Off 12 : Préparations officinales et magistrales	2	1	17	-	1	16	-	-	-	-	-	-	x	1	<del>O. PESTRE</del> E. LAFARGE
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>6</b>	<b>61</b>	<b>17</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	-	-	-	-	-	<b>5</b>		<b>1</b>	-
<b>1 UE librement choisie (3 CREDITS) parmi :</b>															
UE Off. LC 1 : Environnement et santé : conseils à l'officine ***	3	1,5	20	10	10	-	-	X 1/2 CC 1/2		-	1h	1,5	-	-	M-P.SAUVANT-ROCHAT
UE Off. LC 2 : Les végétaux toxiques à l'officine ***	3	1,5	8**	4	2	2	-	X dont 10% de CC			45 min	0,5	x	1	F. CALDEFIE-CHEZET
UE Off. LC 3 : Nutrition et Pathologies **	3	1,5	20	7	13	-	-	x		-	1h	1,5	-	-	S. WALRAND
UE Off. LC 4 : Médicaments et populations à risques ***	3	1,5	20	20	-	-	-	x		-	1h	1,5	-	-	C. COUDERT
Stage hospitalier (12 CREDITS)															A. BOYER
Service Sanitaire (3 CREDITS)															B. VENNAT

\* Travail personnel estimé à 6 heures sous forme d'exercices

\*\* Travail personnel estimé à 10h00 pour la réalisation de l'herbier et 2h pour les reconnaissances assistées par ordinateur.

\*\*\* UE communes avec DFASP 1 - S2

\*\*\*\* Travail personnel 5 heures

# Pour les UE librement choisie, les épreuves de la 2<sup>ème</sup> session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

Période d'examens : mai – juin



**TABLEAU X-a**  
**2019-2020**

**DFASP 2 - S3 - INDUSTRIE-RECHERCHE** - de début octobre à mars  
et

**6<sup>ème</sup> année reconversion « INDUSTRIE-RECHERCHE » suite à une 5<sup>ème</sup> année « PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE » - à partir d'avril**

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements #							Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique					Enseignement pratique		
							Q.rédact.& ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M	Durée	coeff	CC	coeff	
<b>Les 3 UE spécifiques obligatoires (24 ECTS)</b>														
<b>UE 1 : Professionnalisation</b>	<b>12</b>	<b>6</b>												
EC 1 : Stage en industrie de 66 jours de sept. à déc. puis de janvier à mars	5	2,5	-	-	-	-	CC + CR + oral				2	-	-	M. VIVIER
EC 2 : Découverte de l'entreprise-RH	5	2,5	44	31	(a) 13	-	CC + CR + oral + QROC		1	1,5	-	-		
EC 3 : Travail d'analyse et de synthèse	2	1	5	-	5(b)	-	CC + CR + oral			1	-	-		
<b>UE2 : Anglais</b>	<b>3</b>	<b>1,5</b>	<b>26</b>	<b>-</b>	<b>26</b>	<b>-</b>	CC + oral				<b>1,5</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	L-L. RIBAUD
<b>UE3 : De la substance active au lancement du produit</b>	<b>9</b>	<b>4,5</b>												E. BEYSSAC
EC 1 : Substance active	1	0,5	10	-	2	8	-	-	-	-	-	CR + oral	2	V. WEBER
EC 2 : Développement préclinique et clinique des médicaments	4	2	30	9	11	10	CC			-	0,5	CR	1,5	C. MALLET
EC 3 : Forme pharmaceutique et contrôle du produit fini	4	2	35		20	15	CR + oral	-	-	-	1	CR	1	E. BEYSSAC
<b>TOTAL</b>	<b>24</b>	<b>12</b>	<b>150</b>	<b>40</b>	<b>73</b>	<b>29</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>7,5</b>	<b>-</b>	<b>4,5</b>	<b>-</b>

2 UE librement choisie (2 x 3 ECTS) parmi :	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements #							Responsables	
							Enseignement théorique					Enseignement pratique			
				C.M.	T.D.	T.P.	Q.rédact.& ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M	Durée	coeff	CC	coeff		
* UE Ind. LC 1 : Substances actives recombinantes et médicaments radiopharmaceutiques	3	1,5	20	12	8 (c)	-	-	QROC 1/2 oral 1/2	-	-	1h	1,5	-	-	E. DEBITON
* UE Ind. LC 2 : Développement galénique d'un médicament	3	1,5	18	4	10	4	CR + oral (d)	-	-	-	-	1	x	0,5	E. BEYSSAC
* UE Ind. LC 3 : Découverte et optimisation de la substance active : les outils actuels	3	1,5	18	8	10	-	oral	-	-	-	-	1,5	-	-	V. WEBER
* UE Ind. LC 4: UE de pré intégration en école d'Ingénieur parcours chimie	3	1,5	Sigma Clermont									1,5	-	-	M. VIVIER
* UE Ind. LC 6 C : UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours e-santé module 3	3	1,5	Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA									1,5	-	-	M. VIVIER
* UE Ind. LC 6 D : UE de pré-intégration en Ecole d'Ingénieur parcours e-santé module 4	3	1,5	Institut Informatique d'Auvergne – ISIMA									1,5	-	-	M. VIVIER
* UE Ind. LC 7 : UE de projet étudiant - entrepreneur en lien avec les industries de santé	3	1,5	-									1,5	-	-	P-C. ROMOND
* UE Ind. LC A et B : UE de pré-intégration en Ecole de commerce	3	1,5	Groupe ESC Clermont									1,5	-	-	M. VIVIER
UE Ind. LC 8 : Principes de marketing et de Design	3	1,5	20	9	11	-	C/C + oral	-	-	-	-	1,5	-	-	J-M. CARDOT
UE Ind. LC 9 : Dispositif médical : du développement à la mise sur le marché	3	1,5	19	15	**	-	CR + oral	-	-	-	-	1,5	-	-	V. SAUTOU

(a) 3h équivalent TD ont lieu sur site industriel, 4h de projet tutoré + 4h de simulation d'entretien + 2h de présentation orale

(b) 2h d'enseignement tutoré + 3h de présentation orale

(c) 5h d'enseignement tutoré + 3h de présentation orale (d) présentation orale sur le travail de formulation théorique donné en cours

\* UE en commun avec DFASP 1 - S2

\*\* Temps de travail personnel (analyse critique d'articles scientifiques)

# Pour les UE librement choisie, les épreuves de la 2<sup>ème</sup> session peuvent avoir lieu sous forme d'oral (précisé sur les horaires valant convocation) en fonction du nombre d'étudiants

**TABLEAU X-b**  
**2019-2020**

**DFASP 2 - S4 - INDUSTRIE-RECHERCHE**

d'avril à mi-août

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements							Responsables
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique				Enseignement pratique			
							Q.rédact.& ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff	
Stage hospitalier temps plein	30						d'avril à mi-août rapport + soutenance							P. CHENNEL

**TABLEAU XI-a  
2019-2020**

**DFASP 2 - S3 - PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE**

de mi-septembre à fin mars

UE	CREDITS	coeff	Nbre d'heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements #						Responsables	
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique				Enseignement pratique			
							Q.rédact & ou exerc.	Q.R.O.C	Q.C.M	Durée	coeff	CC		coeff
<b>Une UE de spécialisation d'orientation professionnelle obligatoire (22 ECTS) du <u>15 septembre au 15 novembre</u> [concours 17 et 18 décembre]</b>														
<b>UE Int II : Préparation à l'Internat</b>	<b>22</b>	<b>10</b>	<b>144</b>	-	<b>144</b>	-	<b>(*)</b>				<b>10</b>	-	-	P. ROUZAIRE
Section 1 : Sciences mathématiques, physiques et chimiques	-	-	34	-	34	-					-	-	-	M-J. GALMIER
Section 2 : Sciences de la vie	-	-	16	-	16	-					-	-	-	A. ROSSARY
Section 3 : Sciences de la santé publique et de l'environnement	-	-	12	-	12	-					-	-	-	M-P. SAUVANT-ROCHAT
Section 4 : Eléments de séméiologie et de pathologie. Biologie appliquée à la clinique	-	-	72	-	72	-					-	-	-	A-F. SAPIN
Section 5 : Sciences du médicament	-	-	10	-	10	-					-	-	-	L. TERRAIL
<b>Stage hospitalier de 3 mois à temps plein</b>	<b>8</b>	<b>de début janvier à fin mars avec 2 stages en service clinique de 1,5 mois chacun</b>												L. BERNARD

(\*) Examen type concours Internat (début novembre) portant sur les 5 sections (programme officiel du concours) et comprenant 3 épreuves :

1) une épreuve de QCM, durée : 1h30 **notée sur 120 points**

2) une épreuve d'Exercices avec ou sans QR et/ou QROC, durée : 2h **notée sur 200 points**

3) une épreuve de discussion de dossiers thérapeutiques et biologiques avec ou sans QR et/ou QROC, durée : 3h **notée sur 300 points**

#Les épreuves de la 2<sup>ème</sup> session **auront lieu avec l'UE internat du semestre 2 de DFASP1 session 1 (cf. page17)**

**Possibilité de suivre l'UE Off 7 de l'orientation « Officine »** : « L'éducation thérapeutique en pratique » et 2 séances d'ETP dans l'année pour l'agrément de 40 h en ETP (sur la base du volontariat)

TABLEAU XI-b  
2019-2020

**DFASP 2 - S4 - PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE**

de début avril à fin juillet

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures Total	REPARTITION			Validation des enseignements							Responsables	
				C.M.	T.D.	T.P.	Enseignement théorique				Enseignement pratique				
							oral	Q.R.O.C.	Q.C.M.	Durée	coeff	CC	coeff		
<b>1 UE spécifique obligatoire (5 CREDITS)</b>															
<b>UE Préparation à la prise de fonction d'interne</b>	<b>5</b>	2,5	20	12,5	7,5	-	-	-	-	-	-	2,5	-	-	P. ROUZAIRE
<b>Partie 1 : Qualité</b>	-	1,5	4	4	-	-	oral 1	-	-	-	1,5	-	-	P. ROUZAIRE	
<b>Partie 2 : Aspects réglementaires de l'exercice hospitalier</b>			4	4	-	-		-	-	V. SAUTOU					
<b>Partie 3 : Environnement hospitalier de la recherche clinique</b>			4	4	-	-		-	-	D. BALAYSSAC					
<b>Partie 4 : Recherche (bibliographie, lecture critique d'articles)</b>	-	1	5	0,5	4,5	-	oral 2	-	-	-	1	-	-	C.FORESTIER	
<b>Partie 5 : Communication scientifique en anglais</b>			3	-	3	-		-	-	C. FORESTIER					
<b>1 UE librement choisie (3 CREDITS) parmi :</b>															
UE Biologie	<b>3</b>	1,5	<b>20</b>	-	20	-	Mémoire + soutenance				1,5	-	-	C. ARCHIMBAUD	
UE Pharmacie	<b>3</b>	1,5	<b>22</b>	15	6	-	Mémoire + soutenance				1,5	-	-	L. BERNARD	
UE Innovation Pharmaceutique et Recherche	<b>3</b>	1,5	<b>8</b>	4	4	-	Mémoire + soutenance				1,5	-	-	V. SAUTOU	
<b>Stage hospitalier</b>	<b>22</b>	<b>Cours les AM de fin mars à fin juin en Pharmacie ou Laboratoire</b>											L. BERNARD		

\* Pour les étudiants en stage à l'étranger il n'y a pas d'enseignement. Des dispositions particulières sont mises en place pour la validation du S4 :

1) validation du stage : 22 crédits

2) mémoire de stage résumant les travaux et acquis du stage et notation du responsable du stage : 3 crédits coeff 1,5

2) oral pour évaluer les connaissances acquises : 5 crédits coeff 2,5

**Modalités de reconversion pour les étudiants non reçus au concours de l'internat :**

- **Reconversion vers « Officine »** : après validation de la DFASP 2 « Pharmacie Hospitalière-Biologie médicale-Recherche » (S3 et S4), possibilité d'intégrer la 6<sup>ème</sup> année Officine

- **Reconversion vers « Industrie-Recherche »** : après validation de la DFASP 2 « Pharmacie Hospitalière-Biologie médicale-Recherche » (S3 et S4), possibilité d'intégrer la 6<sup>ème</sup> année « Industrie-Recherche » avec obligation de suivre et valider les enseignements de DFASP 2 « Industrie-Recherche » et d'effectuer les stages requis en industrie (en décalé)

# TROISIEME CYCLE COURT

## 6<sup>ème</sup> année des études pharmaceutiques

### Organisation générale

Le 3<sup>ème</sup> cycle court comprend une seule année avec deux orientations professionnelles possibles : « Officine » ou « Industrie-Recherche ». Pour chaque orientation un stage pratique de 6 mois et la soutenance d'une thèse doivent être réalisés.

Les étudiants soutiennent au cours du troisième cycle court ou, au plus tard, dans un délai de deux ans après la validation du troisième cycle court une thèse devant un jury désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques dans laquelle ils sont inscrits. (Arrêté du 2 septembre 2019).

Les étudiants reçus au concours de l'Internat prennent leurs fonctions d'Interne après avoir validé la 5<sup>ème</sup> année (DFASP 2).

Les étudiants n'ayant pas été reçus au concours de l'Internat à l'issue de leur 5<sup>ème</sup> année d'étude (DFASP 2) et continuant en orientation « Officine » sont inscrits **à l'année préparatoire à l'entrée en 6<sup>ème</sup> année « Officine »**.

Les étudiants inscrits, soit dans l'orientation « Officine », soit dans l'orientation « Industrie-Recherche », doivent valider la sixième année des études pharmaceutiques conformément au paragraphe correspondant.

## I - ORGANISATION ET VALIDATION DE LA 6<sup>ÈME</sup> ANNEE « OFFICINE »

### 1) Organisation des enseignements et modalités de contrôle des connaissances

Se reporter au **tableau XII**.

### 2) Validation de la 6<sup>ème</sup> année

Pour les étudiants issus de la 5<sup>ème</sup> année orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » en reconversion « Officine », le suivi de la **6<sup>ème</sup> année reconversion « Officine »** est obligatoire.

La validation de la 6<sup>ème</sup> année est subordonnée à :

- la validation de **l'enseignement théorique**. Les étudiants doivent avoir obtenu la moyenne générale aux épreuves théoriques sans qu'intervienne dans son calcul une seule note inférieure à 6/20,
- la validation du **stage professionnel** qui se déroule du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin.

Celui-ci est validé :

- sur attestation du Maître de stage, à la fin du stage, au vu de l'assiduité et des services rendus
- après validation de l'examen de stage par une épreuve orale comportant 5 mini-entretiens notés chacun sur 20 :
  - 1) 4 mises en situation pratique
  - 2) un entretien à partir du portfolio de stage sur le contenu des activités effectuées durant les 6 mois (la note de cet entretien inclut pour 1/4 la note du Maître de Stage)

L'examen est noté sur 100. La note de 50/100 est exigée.

#### • Dispositions particulières

- les candidats ayant obtenu aux épreuves théoriques de la première session une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 **avec une seule note éliminatoire dans une discipline**, repasseront à la deuxième session cette seule discipline.
- les candidats ayant obtenu **plus d'une note éliminatoire** repasseront, à la deuxième session, toutes les matières pour lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10/20.

- en cas d'échec, une 2<sup>ème</sup> session est organisée au moins 15 jours après la délibération de la 1<sup>ère</sup> session.

## II – ORGANISATION DE L'ANNEE PREPARATOIRE A L'ENTREE EN 6EME ANNEE « OFFICINE », SUITE A UNE 5EME ANNEE ORIENTATION « PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE »

### 1) Organisation des enseignements

Se reporter au **tableau VIII-b (DFASP 1 - S2 - OFFICINE)** et au **tableau IX-b (DFASP 2 - S4 - OFFICINE)**

### 2) Organisation générale de l'année reconversion « Officine »

Cette année est destinée aux étudiants **ayant validé la cinquième année** DFASP2 orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » et qui souhaitent se réorienter en « Officine », après une ou deux tentatives au concours de l'internat.

Les étudiants pouvant passer le concours de l'internat, le **premier semestre** de cette année (S1) est dégagé de cours. Ces étudiants ont la possibilité de suivre les enseignements de DFASP 2 - S3 de l'orientation « Pharmacie hospitalière-Biologie médicale-Recherche » en auditeur libre pour leur préparation.

Le **deuxième semestre** de cette année reconversion « Officine » (S2) permet aux étudiants d'acquérir les prérequis nécessaires à la 6<sup>ème</sup> année « Officine ». Ce semestre s'articule autour des cours de DFASP 1 - S2 orientation « Officine » (**tableau VIII-b**) et de DFASP 2 - S4 orientation « Officine » (**tableau IX-b**).

L'assiduité aux cours magistraux est obligatoire (émargement à chaque cours). Les étudiants qui souhaitent suivre certains enseignements dirigés et/ou travaux pratiques doivent s'y inscrire en début de semestre s'engageant de ce fait à les suivre assidûment.

A l'issue des cours, l'étudiant a la possibilité de suivre un stage optionnel :

#### **a- Stage du Parcours personnalisé orientation recherche :**

Les étudiants de l'année reconversion « Officine » ont la possibilité d'effectuer un stage facultatif d'initiation à la recherche de 8 semaines, en fin de S2, au sein d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le doyen de l'UFR de Pharmacie. La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Responsables pédagogiques : David Balayssac.

#### **b- Stage complémentaire :**

Les étudiants peuvent suivre un stage de 4 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

**L'année de reconversion « Officine » est non validante.**

TABLEAU XII

## 6ème ANNEE ORIENTATION OFFICINE - 1er semestre

2019-2020

UE	CREDITS	coeff	Nbre heures	REPARTITION				Validation enseignement										Enseignants responsables
								Enseignement théorique					Enseignement pratique					
				C.M.	T.D.	T.P.	P.I.	Ecrit				Oral	CC	Types	Coeff			
								Question(s) rédactionnelle(s)	Q.C.M.	Q.R.O.C.	Durée	Coeff				Coeff		
UE Off 1 Aspects réglementaires	2	2	10	10	-	-	-	x	-	-	1h	2	-	-	-	-	B. VENNAT	
UE Off 2 Conseil cosmétologique	3	3	20	4	6	-	Eq 10h CM	CC			-	3	-	-	-	-	<del>O. PESTRE</del> B. VENNAT	
UE Off 3 Entreprise officinale	4	4	35,5	31	4,5	-	-	x	-	-	2h	4	-	-	-	-	B. VENNAT	
UE Off 4 Activités spécialisées à l'officine - partie 2	3	4	22	2	6	2**	Eq 12h CM	CC			1h	3	-	-	-	-	-	E. LAFARGE
								EC1 Homéopathie pratique	EC2 Phytothérapie - Aromathérapie	x								
UE Off 5 Oncologie à l'officine	3	3	19	15	4	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	E. BALAYSSAC	
UE Off 6 Pharmacie vétérinaire	3	3	22	22	-	-	-	x	-	-	1h	3	-	-	-	-	P. COUDERT	
UE Off 7 Simulation à l'officine	5	5	40	-	-	40	-	CC 0,5			-	-	0,5	-	-	5	B. VENNAT	
UE Off 8 Toxicité des macromycètes	3	3	22	8	2	12	-	-	x	x	0,5h	0,50	-	X 0.50	reconnaisances	2,5	F. CALDEFIE-CHEZET	
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>224,5</b>	<b>114</b>	<b>22,5</b>	<b>68</b>	<b>22</b>	-	-	-	-	<b>18,25</b>	<b>3</b>	-	-	<b>8,75</b>		

Période d'examens : décembre

\*\* Visite BOIRON



### III - ORGANISATION ET VALIDATION DE LA 6<sup>ÈME</sup> ANNEE « INDUSTRIE-RECHERCHE » :

#### 1) Organisation des enseignements et modalités de contrôle des connaissances (tableau XIII)

La 6<sup>ème</sup> année comprend des enseignements théoriques, dirigés et pratiques ainsi qu'un stage de pratique professionnelle d'une durée de six mois à temps plein accompli de manière continue.

La formation est adaptée à l'orientation professionnelle de chaque étudiant et elle peut s'intégrer dans des parcours de masters, d'école d'ingénieur, d'école de commerce, d'étudiant-entrepreneur...

L'enseignement, sous forme d'une UE obligatoire directement liée au projet professionnel de l'étudiant, est dispensé au sein d'un laboratoire de recherche publique ou universitaire sur une durée de 39 jours ouvrés consécutifs temps plein, soit en France, soit à l'étranger. Il doit privilégier le travail par résolution de problèmes et donne lieu à un mémoire.

Cette UE peut donner lieu à validation par équivalence dans le cadre d'un autre cursus : Master Recherche, Master Professionnel, Ecole d'Ingénieur, IPI (Institut Pharmacie Industriel) ou équivalent.

Le stage de pratique professionnelle d'une durée de 132 jours est accompli dans un établissement pharmaceutique, ou dans un établissement industriel ou commercial dont les activités sont susceptibles de concourir à la formation du pharmacien. Ce stage peut, exceptionnellement, être accompli dans toute autre structure qui aura reçu l'agrément du conseil en formation restreinte de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

Les étudiants peuvent, sur leur demande et avec l'accord du directeur de l'unité de formation et de recherche concerné, accomplir leur stage dans un établissement situé hors de France, sous réserve de l'agrément de celui-ci par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques et après signature d'une convention entre l'Université et cet établissement définissant les conditions d'organisation de ce stage en vue de sa validation.

#### 2) Validation des enseignements

Elle est soumise :

- soit à la validation de l'UE obligatoire : rédaction d'un mémoire puis présentation orale devant un jury constitué des responsables de l'orientation « Industrie-Recherche » et du responsable de l'unité enseignement concernée.

Les étudiants ayant obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 sans note ou épreuve < 8/20 seront admis.

En cas d'échec (non admission), l'étudiant doit repasser toutes les épreuves non acquises à la 1<sup>ère</sup> session (notes inférieures à 10/20)

- soit à la validation par équivalence dans le cadre d'un autre cursus sur les bases suivantes :

- le deuxième cycle est validé
- ce master ou cette formation s'inscrit dans le projet professionnel de l'étudiant
- la formation est suffisante dans le domaine industriel
- la formation a été validée (relevé de notes à fournir et attestation de réussite)

#### 3) Validation du stage professionnel d'une durée de 6 mois à temps plein

Un stage professionnel d'une durée de 132 jours, soit 924h, équivalent temps plein doit être effectué durant l'année universitaire et est validé sur attestation du responsable du stage :

- au vu de l'attestation du Maître de stage
- et sur présentation d'un rapport consistant en un mémoire de 30 pages minimum précisant les objectifs du stage et les principaux résultats obtenus.

Le stage professionnel peut être validé dans le cadre d'un autre cursus : Master, d'école d'ingénieur, d'école de commerce, etc., sur approbation du PV et du relevé de notes correspondant.

#### 4) Stage complémentaire :

En fin de 6<sup>ème</sup> année, les étudiants peuvent suivre un stage de 2 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage est réalisée par le tuteur du stagiaire.

Les étudiants redoublants de 6<sup>ème</sup> année ayant validé un semestre peuvent aussi effectuer ce stage complémentaire durant le semestre validé.

Responsable pédagogique : David Balayssac.

#### 5) Redoublement

Tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études redouble et doit valider les UE non acquises.

#### 6) Statut d'étudiant – entrepreneur

Le statut national d'étudiant-entrepreneur permet aux étudiant(e)s et aux jeunes diplômé(e)s d'élaborer un projet entrepreneurial dans un PEPITE (Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat). Le diplôme d'établissement "étudiant-entrepreneur" (D2E) accompagne le statut d'étudiant-entrepreneur : il permet de mener à bien son projet avec un maximum de sécurité et de visibilité. Tout étudiant qui le souhaite peut désormais construire, au sein de son établissement et dans le cadre de son cursus, le parcours qui le conduira à la réalisation de son projet, quelle que soit la démarche entrepreneuriale. L'étudiant, porteur d'un projet de création d'entreprise au sein d'un PEPITE), se voit reconnaître le statut d'étudiant-entrepreneur.

**TABLEAU-XIII**  
**2019-2020**

**6<sup>ème</sup> ANNEE ORIENTATION « INDUSTRIE-RECHERCHE »**

UE	REPARTITION	Validation enseignement							Professeurs et enseignants responsables	
		Enseignement théorique					Enseignement pratique			
		Mémoire	Oral	Période d'examen	CC	CC Coeff				
		Coeff	Coeff		Coeff					
C.M	T.D	T.P	Coeff	Coeff	Coeff	Coeff				
Cas 1 : Equivalence si réussite à un diplôme type Master 2 minimum		-	-	-	-	-	de juin à octobre	-	-	J-M. CARDOT
Cas 2	Enseignement (30 crédits)	-	-	-	0,5	0,5	de nov. à sept.	1	-	J-M. CARDOT + Tuteur du Labo
	Stage professionnel de 6 mois (30 crédits)	-	-	-	0,5	-		1,5	-	

6) La 6<sup>ème</sup> année des études de pharmacie, orientation « Industrie-recherche » à l'étranger

L'UFR de Pharmacie offre l'opportunité aux étudiants de valider la 6<sup>ème</sup> année des études pharmaceutiques, dans le cadre d'un double cursus, à l'"UQAC" (Université du Québec, Chicoutimi). Ils pourront ainsi obtenir un Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées délivrée par l'université d'accueil. La sélection initiale des étudiants se fait sur dossier avec lettre de motivation adressée au Doyen de la l'UFR de Pharmacie de Clermont-Ferrand. L'accord final revient à l'université d'accueil.

## IV - ORGANISATION ET VALIDATION DE LA 6<sup>EME</sup> ANNEE RECONVERSION « INDUSTRIE-RECHERCHE », SUITE A UNE 5<sup>EME</sup> ANNEE « PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE » :

### 1) Modalités de contrôle des connaissances et organisation des épreuves

La formation comprend des enseignements théoriques, des travaux dirigés, des travaux pratiques et l'accomplissement de stages.

#### Orientation « Industrie-Recherche » (enseignement de DFASP 2) :

3 UE d'orientation professionnelle obligatoires	24 crédits
2 UE librement choisie spécifiques à cette filière	6 crédits
Stages finaux	30 crédits

Pour les modes de validation se reporter au tableau **X-a** et au tableau **XIV**.

#### ▪ **1<sup>ère</sup> session :**

Les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées sous forme d'épreuves terminales écrites anonymes, épreuves orales ou contrôle continu.

#### ▪ **2<sup>ème</sup> session :**

Pour chaque semestre, une session de rattrapage est organisée avant la rentrée universitaire suivante pour l'ensemble des UE et/ou des EC (Éléments Constitutifs d'UE) non validés à la première session du semestre concerné.

### 2) Validation de l'année

Les UE sont compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre.

Les deux semestres sont compensables entre eux.

**Une note éliminatoire annule le processus de compensation.** Toute note strictement inférieure à **8/20** à la **partie théorique d'une UE ou d'un EC** est éliminatoire.

- Une UE ou un EC est définitivement acquis lorsque l'étudiant a obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.
- Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.
- L'année est validée lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne générale (moyenne des différentes UE affectées de leurs coefficients) supérieure ou égale à 10/20.

La validation d'un EC, d'une UE, d'un semestre ou d'une année d'études entraîne l'acquisition et la capitalisation des crédits correspondants.

### 3) Redoublement

Tout étudiant n'ayant pas validé l'année d'études redouble et doit valider les UE non acquises.

### 4) Jury

Un jury est nommé pour chaque semestre.

Le jury délibère et arrête les notes des étudiants à l'issue de chaque session de chaque semestre.

Il se prononce sur l'acquisition des EC, des UE, des semestres, et sur la validation de l'année.

### 5) Dispositif d'évaluation des enseignements

L'évaluation des enseignements est organisée et s'appuie sur des questionnaires permettant d'apprécier la qualité de l'enseignement dispensé et de la formation.

## 6) Stages

Un **stage d'application d'une durée de 3 mois** prend place d'octobre à décembre.

**Le stage de 6 mois en Industrie** peut débuter début avril et doit se terminer avant fin de l'année universitaire.

### **Validation du stage d'application de 3 mois (66 jours ouvrés) à temps plein :**

Ce stage d'application doit être effectué soit au sein de l'hôpital, d'une industrie pharmaceutique, d'un laboratoire de recherche universitaire ou d'un établissement administratif lié à la santé.

Ce stage est validé :

- au vu de l'attestation de l'enseignant responsable du stage
- au vu d'un rapport de 25 pages minimum (1/4 de la note finale)
- d'une présentation orale devant une commission pédagogique (1/4 de la note finale)
- au vu de l'évaluation par le maître de stage (1/2 de la note finale)

### **Validation du stage professionnel d'une durée de 6 mois à temps plein :**

Un stage professionnel d'une durée de 6 mois (132 jours) à temps plein doit être effectué durant l'année universitaire.

Le stage de pratique professionnelle est accompli dans un établissement pharmaceutique, ou dans un établissement industriel ou commercial dont les activités sont susceptibles de concourir à la formation du pharmacien. Ce stage peut, exceptionnellement, être accompli dans toute autre structure qui aura reçu l'agrément du conseil en formation restreinte de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

Les étudiants peuvent, sur leur demande et avec l'accord du directeur de l'unité de formation et de recherche concerné, accomplir leur stage dans un établissement situé hors de France, sous réserve de l'agrément de celui-ci par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques et après signature d'une convention entre l'université et cet établissement définissant les conditions d'organisation de ce stage en vue de sa validation.

Ce stage est validé :

- au vu de l'évaluation par le maître de stage,
- au vu d'un rapport de 30 pages minimum précisant les objectifs du stage et les principaux résultats obtenus.

## 7) Stage complémentaire :

En fin de DFASP 2, les étudiants peuvent suivre un stage de 4 semaines minimum au sein d'un laboratoire de biologie, d'un établissement industriel, d'une officine, d'une pharmacie à usage intérieur, d'un laboratoire de recherche ou dans une structure sanitaire habilitée. Ce stage peut être accompli hors de France. Dans tous les cas le terrain de stage doit être agréé par le Doyen de l'UFR de Pharmacie.

La validation de ce stage se fait sur présentation orale d'un rapport de stage devant un jury.

Responsable pédagogique : David Balaysac.

**TABLEAU XIV**  
**2019-2020**

**6<sup>ème</sup> année - reconversion « INDUSTRIE-RECHERCHE »**  
**suite à une 5<sup>ème</sup> année « PHARMACIE HOSPITALIERE-BIOLOGIE MEDICALE-RECHERCHE »**

**à partir d'avril**

UE	CREDITS	REPARTITION			Validation enseignement					Responsables
					Enseignement théorique				Enseignement pratique	
					Mémoire	Oral	Période d'examen	CC	CC Coeff	
					Coeff	Coeff		Coeff		
C.M.	T.D.	T.P.	Coeff	Coeff		Coeff				
<b>Stage terminal industriel à temps plein de 6 mois</b>	30	-	-	-	0,5	-	à partir d'avril	1,5	-	J-M. CARDOT